



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(XLVIII)/3
22 septembre 2014

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

QUARANTE-HUITIÈME SESSION
3 – 8 novembre 2014
Yokohama (Japon)

RAPPORT SUR

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS

**DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION
FORESTIÈRE**

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

● TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de 39 projets approuvés est aujourd'hui en cours d'exécution tandis que cinq (5) autres sont en attente de la signature de la convention devant permettre d'entamer leurs activités. Il y a vingt-cinq (25) projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis que deux (2) projets approuvés sont tombés en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les projets en cours d'exécution effective ;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue ;
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité ;
- D. Les projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2 (X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations. Ces projets ont été regroupés à la section C du présent rapport.

A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) **PD 21/98 Rev.2 (F) Aménagement forestier, participation des communautés, et utilisation durable de la région forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun) - Phase II**

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	1 289 007
Budget OIBT :		\$ EU	647 517
Gouvernement du Japon :	\$ EU	647 517	
Gouvernement du Cameroun :		\$ EU	641 490

Agence d'exécution : Office National de Développement des Forêts (ONADEF)

Approuvé au : Session CIBT XXIV, mai 1998, Libreville (Gabon)

Date de lancement et durée : juin 2000 / quatre ans

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :
Première prorogation du projet accordée jusqu'à juillet 2011 (NOLF09-0197)
Deuxième prorogation du projet accordée jusqu'à juillet 2012 (NOLF09-0197)
Troisième prorogation du projet accordée jusqu'à janvier 2013 (NOLF.12-0197)

Le projet a été approuvé par le Conseil au cours de sa vingt-quatrième session en mai 1998. Le financement intégral du projet a été promis par le Gouvernement du Japon lors de la vingt-septième session de novembre 1999. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 20 mars 2000 à Yaoundé, lors d'une visite officielle du Directeur exécutif au Cameroun. Le Plan d'opération annuel a été soumis à l'OIBT et le premier décaissement a été opéré le 20 juin 2000. Le projet est suspendu depuis novembre 2003 sur décision de la 33ème session du Comité du reboisement et de la gestion forestière.

Les objectifs du projet sont de gérer de manière durable les forêts communales et communautaires du massif forestier de Sikop ; d'accroître les revenus des populations riveraines par l'agroforesterie et l'agriculture raisonnées, et de développer le tourisme vert comme source nouvelle de revenus.

Il importe de rappeler que l'exécution de ce projet a été suspendue de novembre 2003 à octobre 2008. Sur la foi des conclusions de la mission spéciale de contrôle menée en octobre 2003, et en conformité avec les dispositions du paragraphe 4 de l'article 25 de l'AIBT de 1994 et de l'article IX, section 9.01 de la convention de projet, le Directeur exécutif a décidé de suspendre l'exécution de ce projet jusqu'à ce que les recommandations de la mission soient pleinement suivies d'effet. La trente-troisième session du Comité du reboisement et de la gestion forestière a alors recommandé que la suspension du projet soit maintenue jusqu'à ce que les conditions d'un plus ample soutien de l'OIBT, énoncées par la mission de l'OIBT, soient pleinement réunies.

Suite à la recommandation de la 41^e session du Comité, les dispositions prises par l'agence d'exécution pour se soumettre aux exigences relatives à la suspension de ce projet peuvent être résumées comme suit : (i) La reconstitution des fonds OIBT qui, s'élevant à 110 982 dollars E-U, avaient été affectés par l'agence d'exécution à d'autres dépenses sans concertation préalable avec l'OIBT ni son autorisation expresse ; cette restitution de fonds ayant été confirmée par un relevé bancaire de la Cameroon Commercial Bank en date du 25 août 2008 ; (ii) La procédure de classement de 25 000 ha de la forêt Si-Kop a repris grâce au versement de la somme de 11 535 000 francs CFA (équivalente à 17 585 €) effectué par le ministère camerounais des Forêts de la Faune en juin 2008, en tant que contribution homologue couvrant les coûts de ces travaux. Cette démarche doit se conclure prochainement avec la signature du décret de classement forestier par le gouvernement du Cameroun.

Au vu des dispositions prises par l'agence d'exécution pour satisfaire aux exigences de levée de la suspension du projet, le Secrétariat de l'OIBT a levé cette suspension le 7 octobre 2008 afin de permettre le déroulement d'une évaluation indépendante à mi-parcours. La levée de la suspension a été approuvée par les recommandations de la quarante-deuxième session du Comité du reboisement et gestion forestière en novembre 2008.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en mars et juillet 2014, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Le décret n° 2013/7570/PM du 12 Août 2013, officialisant la création de la forêt classée de SiKop au profit des communes de Ngambe, Ndom et Nyanon, a été signé par le Premier Ministre du Cameroun. La signature et la promulgation de ce décret ont permis à l'Agence d'exécution de modifier en conséquence le projet de plan de gestion qui avait été préparé par la Société Forestière Abah-BARAK (CCPS) afin de prendre en compte la délimitation formelle de cette forêt classée ainsi que le micro-zonage officiel (secteur forestier protégé, forêt de production et périmètre agroforestier) prévu à ce décret s'agissant de l'occupation des sols dans cette forêt classée. Le plan de gestion modifié doit être soumis à l'examen du ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), ainsi qu'à celui d'autres institutions compétentes avant son approbation définitive ;
- Le certificat de conformité aux normes environnementales a été accordé à la forêt classée de Si-Kop et doit être ajouté en annexe au plan de gestion de la forêt quand ce dernier sera considéré comme définitif et validé par les autorités nationales compétentes ;
- L'agence d'exécution a continué de fournir son soutien logistique aux bureaux locaux de l'administration forestière afin d'accroître leur capacité à assurer le suivi des activités liées à l'actualisation du plan de gestion de la future forêt classée de Si-Kop. Le plan de gestion de la forêt classée de Si-Kop a été révisé en vue d'en assurer la cohérence avec toute les dispositions du Décret n° 2013/7570/PM du 12 août 2013 ;
- La création et l'aménagement des forêts communautaires a été lancé pour les villages de Mahohi, Nemkok et Wag. En collaboration avec les principales parties prenantes, le sous-traitant ACADER Consulting élabore le plan de gestion simple des trois forêts communautaires pressenties.
- Les deux entrepôts, construits dans les villages de Ndambog et Botbea pour le stockage des productions agricoles produites par les villageois riverains associés à l'exécution de ce projet dans le cadre des activités agro-forestières, sont entrés en service à l'intention de la population concerné.

La phase de prolongation du projet est en voie d'achèvement, car la majeure partie des activités confiées à l'agence d'exécution est à présent achevée. Quelques rares activités sont encore en cours, la plupart desquelles ayant trait au parachèvement du plan de gestion de la forêt classée de Si-Kop ainsi qu'au parachèvement des trois plans de gestion simple des forêts communautaires, ces travaux ayant subi l'incidence des délais de signature du décret officialisant la création de la forêt classée de Si-Kop par le Premier ministre du Cameroun.

(2) **PD 20/99 Rev.2 (F) Mise en place et gestion de boisements communautaires de production et de protection dans les parties basses et moyennes du bassin du Rio Atrato, Département du Choco en Colombie**

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	1 550 624
Budget OIBT :		\$ EU	559 493
Gouvernement du Japon :	\$ EU	484 493	
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	75 000	
Gouvernement de Colombie -- (durant la suspension, de 2005 à 2008) :		\$ EU	689 614
Maderas del Darien S.A. :		\$ EU	301 517
Agence d'exécution :	<i>Corporación de Desarrollo Sostenible del Chocó (CODECHOCÓ)</i>		
Approuvé au :	Session CIBT XXVII, novembre 1999, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	mars 2001 / 36 mois juin 2009 (relance)		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	décembre 2010 (CRFXLII)		

Le Conseil a approuvé le projet à sa vingt-septième session en novembre 1999 et son financement intégral lui a été accordé à la vingt-huitième session du Comité à Lima (Pérou). L'accord final devant régler l'exécution de ce projet a été signé le 5 mars 2001. Le premier décaissement de fonds a été opéré le 16 mars 2001.

Ce projet vise à mettre en place et à gérer 2 000 hectares de plantations de protection et de production sur des territoires attribués par le Gouvernement colombien aux communautés afro-colombiennes dans la région de Domingodo-Truando. Le reboisement a été identifié au nombre des activités qui favoriseront le développement durable de cette région au regard de la forte vocation forestière de ses territoires. Des communautés rurales travailleront en collaboration avec Maderas del Darien S.A., une entreprise forestière locale possédant une grande expérience des pratiques forestières proposées, de manière à assurer une répartition équitable des avantages qui naîtront du projet.

Le Comité peut prendre note que le projet a été suspendu en janvier 2004 en raison d'irrégularités commises par l'ancienne agence d'exécution, SINERGIA. Toutefois, après que le gouvernement de la Colombie a corrigé ces irrégularités et sélectionné une nouvelle agence d'exécution, Codechoco, la suspension a été levée en septembre 2008. Un contrat accessoire, réglant la mise en œuvre du projet avec la nouvelle agence d'exécution, Codechoco, a été dûment signé en mars 2009. Le troisième versement des fonds a été opéré en juin 2009, après la présentation, par l'agence d'exécution, d'un plan d'opérations annualisé mis à jour et d'un avis que l'exécution était sur le point de commencer, et l'approbation de ce qui précède par le Secrétariat.

Le Comité pourra noter en outre que lors de sa précédente session, il avait fait observer que l'exécution de ce projet avait progressé avec lenteur, que la remise par l'Agence d'exécution Codechoco des rapports périodiques et d'autres documents sur papier était désordonnée, que le dernier en date des décaissements semestriels de l'OIBT remontait à juin 2009 et que trois autres versements constituant une somme totale de US \$ 240 000 étaient encore en attente, alors que ceux-ci étaient indispensables à la pleine réalisation des objectifs du projet et pour pouvoir rendre compte de la réalisation de ce projet comme satisfaisante. En outre, un rapport annuel satisfaisant d'audit financier pour l'année 2010 était également en instance, et aucun autre décaissement de fonds n'avait été opéré en raison de l'absence de la présentation de ce rapport d'audit. Alors que l'achèvement de ce projet était prévu pour décembre 2010, le Comité a en outre observé que, préalablement à sa dernière session, l'agence d'exécution avaient présenté, bien que tardivement, un rapport d'étape, un PAO à décembre 2013 et une demande de prolongation jusqu'à décembre 2013, afin de mener à terme le projet de façon satisfaisante. Toutefois, ces documents étaient

incomplets, ne s'accompagnaient pas des pièces justificatrices requises pour une prolongation et le dossier ne contenait pas le rapport d'audit de l'exercice 2010.

De ce fait, le Comité à sa session précédente a prié instamment l'agence d'exécution de remettre immédiatement un rapport d'audit financier satisfaisant pour 2010, une demande de prolongation raisonnable dans le temps, sans apport de fonds supplémentaires, portant sur une durée approximative de 18 mois (sachant que trois décaissements OIBT semestriels totalisant \$ 240 000 demeuraient en instance), et a soumis au Secrétariat une demande officielle de prolongation assortie d'une justification, ainsi que les modifications budgétaires nécessaires et un plan de travail détaillé mis à jour et le plan annuel des opérations, en vue de mener à leur terme les activités du projet.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon le rapport du responsable régional de l'OIBT, l'agence d'exécution a présenté des révisions au rapport d'étape précité, un PAO et une demande de prolongation, cependant, après examen par le responsable régional OIBT, ce dossier a encore été jugé insatisfaisant, et renvoyé une fois de plus afin d'y apporter les modifications nécessaires. À ce jour, ce dossier n'a pas été resoumis, ce qui s'expliquerait par des remaniements administratifs intervenus au sein du Codechoco qui auraient eu des incidences sur la coordination du projet. Le responsable régional OIBT a cependant fait savoir que certains travaux de terrain non spécifiés se poursuivaient avec des financements pourvus par le Fonds national d'indemnisation environnementale.

(3) PD 62/99 Rev.3 (F) Projet de reboisement pilote pour la reconstitution des zones dégradées dans le Moyen Doce de État brésilien de Minas Gerais

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	*1 851 064
Budget OIBT :		\$ EU	543 892
Gouvernement du Japon :	\$ EU	503 892	
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	40 000	
IEF/MG :		\$ EU	*1 307 172

Agence d'exécution : Institut forestier de l'État de Minas Gerais (IEF/MG)

Approuvé au : Session CIBT XXIX, novembre 2000, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : septembre 2004 / 48 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en septembre 2009 (CRF XLII)
Deuxième prorogation jusqu'en mars 2011 (CRFXLIII)

*l'AE a apparemment augmenté
la somme des fonds
homologues (à confirmer)

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa vingt-septième session en novembre 1999 à Yokohama (Japon). L'accord régissant l'exécution de ce projet a été signé en février 2003. Faisant suite au dépôt du premier Plan annuel des opérations et après que l'Agence d'exécution a fait savoir que le projet était prêt à être lancé, le Secrétariat a décaissé la première tranche de financement en septembre 2004.

L'objectif général de ce projet est de contribuer, de manière coopérative et par le recours à un processus de sensibilisation, à la production durable de bois et de favoriser le rétablissement des périmètres dégradés, tout en assurant la protection et la reconstitution des ressources par la mise en place d'unités de démonstration des techniques optimales de reboisement à but environnemental.

L'exécution de ce projet devait durer 48 mois, mais en raison des difficultés rencontrées au fil de son exécution celle-ci est entrée dans sa dixième année. Durant cette période, deux prolongations de délai ont été approuvées par les CRF 42 et 43, soit les périodes 2008-2010 et 2010-2011. En 2011, des changements administratifs internes intervenus au sein de l'agence d'exécution et du Secrétariat de l'environnement du Minas Gerais ont créé de graves difficultés pour la poursuite de l'exécution du projet.

Lors de sa session précédente, le Comité que le dernier rapport d'avancement reçu de ce projet ne couvrait que l'exécution de ses activités jusqu'à mars 2013. Il a en outre déclaré que toutes les activités sauf une avaient été effectuées, mais que faisaient défaut le descriptif de ces dernières, de même que les rapports techniques, les aide-mémoires d'atelier et d'autres moyens de vérification, dont les guides pratiques, les publications, les cartes, les brochures, les vidéos, etc. Il avait en outre observé que ce projet, qui devait se conclure en mars 2012, avait continué de façon intermittente jusqu'en mars 2013, date à laquelle il avait stoppé ses activités, sans plus adresser de rapports d'étape ni de demande de prolongation au Secrétariat.

Lors de cette même session, le Comité a en outre constaté que le rapport vérifié 2010-2011 avait été le dernier remis au Secrétariat, et que ce rapport indiquait que les dépenses avaient été effectuées jusqu'au 31 décembre 2010 seulement, sans qu'aucunes dépenses n'aient été effectuées au cours l'année 2011. De même, le solde non dépensé des fonds remis par l'OIBT à l'AE au 31 décembre 2011 s'établissait à US \$ 55 000 environ. En outre, l'OIBT retenait toujours le 8^e et dernier décaissement originellement programmé, s'élevant à US \$ 50 000. Le Comité a également pris note du fait que l'agence d'exécution, soit l'Institut forestier de l'État du Minas Gerais (IEF/MG), avait demandé au Secrétariat de considérer ce projet comme achevé, mais sans pour autant présenter au Secrétariat de l'OIBT le rapport d'achèvement nécessaire, ni les rapports techniques et les autres moyens de vérification.

En outre, il a également été constaté à l'époque que le rapport d'audit financier définitif était également en instance, et en tenant compte du rapport d'audit financier pour la période 2010-2011, il restait encore environ US \$ 50 000 non comptabilisés et qui devaient être remboursés à l'OIBT afin de pouvoir considérer ce projet comme achevé. En outre, l'agence d'exécution devait aviser officiellement l'OIBT de son renoncement à la dernière remise de fonds OIBT au projet, dont la somme avait été fixée à US \$ 50 000, de sorte que le Secrétariat puisse restituer les reliquats aux bailleurs de fonds d'origine, conformément aux procédures OIBT.

Au regard des faits mentionnés ci-dessus, il est rappelé au Comité que lors de sa précédente session à Libreville, au Gabon l'année dernière, il avait préconisé que soit effectuée une évaluation indépendante à mi-parcours destinée à évaluer ce qui avait été réalisé, et en outre produire à l'unanimité des préconisations relatives aux mesures à prendre afin de poursuivre ce projet ou de le clore, en conformité avec les règles de procédure de l'OIBT.

L'évaluation indépendante à mi-parcours a eu lieu en mai 2014 dans le périmètre du projet et le résumé analytique de cette évaluation [CRF(XLVIII)/6] ainsi que son rapport complet (48RFM-4) sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat. Dans l'ensemble, la principale recommandation de l'évaluation à mi-parcours a été que l'agence d'exécution accélère la préparation et la soumission au Secrétariat de l'OIBT d'un rapport d'achèvement satisfaisant, un rapport d'audit financier final, celles de la notification officielle adressée à l'OIBT de son renoncement au dernier décaissement de US \$ 50 000, et enfin, de restituer à l'OIBT le montant non dépensé des fonds de l'OIBT (soit un reliquat s'élevant à US \$ 45 668 96 au 30 mai 2014), selon les règles de procédure de l'OIBT. Ce rapport préconisait également à l'OIBT de diffuser et de faire le meilleur usage des enseignements tirés et des expériences acquises de ce projet et d'échanger les connaissances nécessaires à la promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire en matière de restauration des zones forestières dégradées.

Le responsable régional OIBT est en contact permanent avec l'agence d'exécution afin de lui fournir l'assistance devant lui permettre de donner effet aux préconisations de l'évaluation à mi-parcours et de s'assurer que les procédures OIBT applicables sont respectées en vue de la clôture de ce projet.

(4) PD 63/01 Rev.2 (F) Évaluation et gestion des habitats forestiers de la mangrove égyptienne en vue d'une exploitation et d'une mise en valeur durables (Égypte)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	439 745
Budget OIBT :		\$ EU	301 570
Gouvernement du Japon :	\$ EU	301 570	
Gouvernement d'Égypte :		\$ EU	138 175

Agence d'exécution : Ministère des État des affaires environnementales
 Approuvé au : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)
 Date de lancement et durée : août 2003 / 24 mois
 Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en juin 2006 (NOLF.05-0263)
 Deuxième prorogation du projet jusqu'en décembre 2006 (NOLF.06-0221)

Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et traité comme tel dans le document CRF(XLVIII)/2, mais son rapport d'audit financier demeure en instance. Le Secrétariat prie instamment l'Agence d'exécution de remettre le rapport d'audit financier définitif dans ses meilleures délais, au plus tard en mars 2015.

(5) PD 346/05 Rev.2 (F) Conservation et reconstitution de terres dégradées dans les unités agricoles familiales de l'Est de l'Amazonie brésilienne (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	515 700
Budget OIBT :		\$ EU	324 000
Gouvernement du Japon :	\$ EU	324 000	
Contribution homologue :		\$ EU	191 700

Agence d'exécution : EMBRAPA Amazonie orientale
 Approuvé au : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)
 Date de lancement et durée : octobre 2007 / 24 mois
 Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : décembre 2011 (CRF XLIV)

Le projet a été approuvé et financé dans son intégralité par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005. L'accord final réglementant l'exécution du projet a été signé en mai 2007. À la soumission du premier plan des opérations annualisé accompagné d'un avis que le projet était sur le point de débiter, le premier virement des fonds a été opéré en octobre 2007.

L'objectif de ce projet de contribuer à la reconstitution des secteurs dégradés se trouvant sur des terres appartenant à des familles en Amazonie orientale, grâce au renforcement des moyens des paysans présents dans le secteur du projet, la mise en réseau de partenariat englobant les paysans concernés, des étudiants, des établissements de recherche et des associations de producteurs désireux de contribuer à la réhabilitation des forêts dégradées. Ce projet prévoit également la mise en place et le suivi de zones pilote ou doivent être mis en œuvre divers dispositifs et un examen de la législation actuelle visant à freiner le déboisement et favoriser la réhabilitation des espaces dégradés. Le projet prévoit d'associer à ses travaux 150 foyers paysans et de créer 20 zones expérimentales, dont neuf feront l'objet d'une observation suivie dans le cadre de laquelle seront recueillies et traitées des informations sur la biophysique et la chimie des terrains.

Lors de sa précédente session, le Comité a noté que l'Agence d'exécution EMBRAPA continuait de remettre tardivement ses rapports périodiques et d'autres documents, et lorsque ceux-ci étaient remis ils s'avéraient incomplets et ne respectaient pas les grilles de présentation OIBT, en outre du personnel du projet avait été embauché sans solliciter d'avis de non-objection de la part du Secrétariat comme le veulent les règles de procédure de l'OIBT. Il a noté de plus que le rapport d'audit présenté pour 2012 n'était pas conforme aux directives de l'OIBT, et qu'il ne pouvait donc pas être approuvé par le Secrétariat.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est rappelé au Comité que lors de sa session précédente à Libreville (Gabon) en 2013, il avait instamment prié l'agence d'exécution de se plier aux procédures et

calendriers de l'OIBT et de remettre périodiquement tous les documents requis et attendus en se conformant aux directives et grilles de présentations de l'OIBT, et dans le respect des échéances, s'agissant notamment des rapports d'avancement du projet, des documents techniques, et d'autres moyens documentés de vérification, ainsi que des rapports annuels audités, et en outre de régulariser tous les postes de projet financés par des fonds de l'OIBT en faisant d'eux l'objet de demandes de non-objection.

Depuis la quarante-septième session du Comité, le Secrétariat n'a reçu aucune information relative à l'avancement des travaux de ce projet, ni aucun des documents mentionnés ci-dessus. Plusieurs rappels envoyés par le responsable régional de l'OIBT sollicitant des informations sur la suite donnée aux recommandations formulées par le comité sont restées sans réponse de la part de l'EMBRAPA, ce qui fait fortement supposer que l'agence d'exécution ne dispose pas d'une capacité suffisante pour gérer et encadrer correctement les opérations de ce projet. Il convient de noter cependant que le responsable régional de l'OIBT continue de s'efforcer de maintenir le contact avec l'agence d'exécution et d'aider l'EMBRAPA à se conformer aux procédures de l'OIBT et à remettre ce projet sur les rails.

(6) PD 350/05 Rev.3 (F) Systèmes de production et de lutte intégrée contre les insectes foreurs pour l'établissement réussi de plantations de méliacées dans la province du Yucatan et à Veracruz du Mexique

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	575 871
Budget OIBT :		\$ EU	366 271
Gouvernement du Japon :	\$ EU	346 271	
Gouvernement de Finlande :	\$ EU	20 000	
Gouvernement du Mexique :		\$ EU	209 600
Agence d'exécution :	Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)		
Approuvé au :	Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida (Mexique)		
Date de lancement et durée :	janvier 2007 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation jusqu'à juillet 2011 (CRFXLIII) Deuxième prorogation jusqu'en juillet 2012 (CRF XLII) Troisième prorogation jusqu'en juillet 2013 (NOL F.12-0185) Quatrième prorogation jusqu'à décembre 2014 (N°. F.14-0127)		

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa quarantième session en juin 2006 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la même session. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en septembre 2006. À la soumission du premier plan des opérations annualisé, le premier virement des fonds a été opéré en janvier 2007. Le sixième et dernier décaissement a été effectué en février 2013.

L'objectif d'ensemble de cette proposition de projet est l'obtention d'une production durable de bois tropicaux au Mexique par le développement, la mise en oeuvre et le transfert aux forestiers des technologies d'un système intégré de contrôle des ravageurs, lesquels freinent aujourd'hui l'installation de plantations de cèdres espagnols et d'acajou d'Amérique dans le Mexique tropical. De manière plus spécifique, la proposition envisage de mettre au point et de promouvoir un dispositif de lutte intégrée contre les ravageurs (insectes foreurs des pousses) dans les jeunes plantations de méliacées, notamment par des interventions sylvicoles, en vue de permettre aux sylviculteurs de la péninsule du Yucatan et de Veracruz de faire réussir leurs plantations en pérennisant leur production de bois tropicaux et de parfaire un modèle opérationnel de mise au point et adoption de techniques à mettre en oeuvre dans la conduite de plantations villageoises de méliacées avec la participation directe de producteurs et de techniciens ; ce modèle devant notamment servir à créer 12 plantations pilotes dans la péninsule du Yucatan et la région de Veracruz.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et août 2014, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé par produits comme suit :

1. Validation des méthodes de lutte directe contre *H. grandella* et *C. yucatanensis* en déterminant leur efficacité par rapport aux coûts

Quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées. La seule activité en instance est la publication des résultats.

2. Surveillance des dégâts et de l'action des ravageurs destinée à recueillir des informations sur la biologie des foreurs des méliacées dans le secteur étudié

Quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour. La seule activité en instance est la publication des résultats.

3. Identification et propagation des génotypes de méliacées résistants aux insectes foreurs

Quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour. La seule activité en instance est la publication des résultats.

La sixième et dernière réunion du Comité directeur du projet a eu lieu en février 2014. Lors de cette réunion, le Comité a noté que tous les produits avaient été réalisés, et que seuls l'édition, la publication et l'examen par les pairs des documents scientifiques et techniques demeuraient en instance. Il a en outre relevé la nécessité d'une dernière prolongation finale devant porter à décembre 2014 la date d'achèvement de ce projet, ce qui doit permettre l'examen par les pairs des articles scientifiques devant être produits par le projet. La date d'achèvement du projet proprement dit est désormais prévue à la fin de cette année, après la publication des documents scientifiques et techniques et leur large diffusion dans l'ensemble de la péninsule du Yucatan.

De fait, ce projet devrait être déclaré achevé à la session suivante du CRF en 2015.

(7) PD 351/05 Rev.1 (F) Critères et indicateurs d'évaluation de la durabilité de gestion des forêts tropicales au Mexique (Plaines du littoral Sud-Est : Golfe du Mexique et péninsule du Yucatan)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	696 225
Budget OIBT :		\$ EU	514 653
Gouvernement du Japon :	\$ EU	474 653	
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	10 000	
Gouvernement de Finlande :	\$ EU	30 000	
INIFAP :		\$ EU	181 572

Agence d'exécution : Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)

Approuvé au : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : juillet 2006 / 24 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en mars 2011 (CRF XLIII)
Deuxième prorogation jusqu'à septembre 2012 (CRF XLIII)
Troisième prorogation jusqu'à septembre 2013 (CRF XLVI)
Quatrième prorogation jusqu'à décembre 2014 (N°. F.14-0051)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la trente-neuvième session en novembre 2005. La convention régissant l'exécution du projet a été signée en avril 2006. Le plan des travaux détaillé ayant été déposé, de même qu'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, le premier décaissement de fonds a été effectué en juillet 2006. Le deuxième décaissement de fonds a été viré à l'INIFAP en février 2012 après qu'avait été vérifiée la conformité de l'agence d'exécution aux conditions fixées pour ce virement.

Le 3ème décaissement a été opéré le 13 octobre 2011, après la 3^{ème} réunion du comité directeur du projet fructueuse et productive, qui eut lieu à Campeche en février 2011. Le quatrième et dernier décaissement a été effectué en avril 2014 peu de temps après la présentation de leur 15^e rapport d'activité, celle de plusieurs rapports techniques et une explication satisfaisante portant sur la pérennisation des actions mises en œuvre après l'achèvement du projet et ses impacts escomptés. Enfin, en raison de certains retards dont a souffert le travail de vérification, le Secrétariat a approuvé plusieurs prolongations demandées par l'INIFAP, et il a approuvé une dernière prolongation sans fonds supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2014 en vue d'intégrer une activité complémentaire demandée par la CONAFOR, date à laquelle les activités du projet devraient être achevées avec satisfaction.

Ce projet vise à renforcer, encourager et évaluer l'aménagement forestier tropical au Mexique, en vue d'atteindre l'Objectif OIBT 2000 et d'accomplir le Plan de développement forestier du Gouvernement mexicain, de telle sorte que le commerce international puisse s'opérer avec des matières premières issues de forêts gérées et certifiées selon des critères et indicateurs qui expriment la durabilité de cette ressource. De manière générale, la proposition vise à élaborer des programmes de gestion orientés vers la conservation et l'exploitation durables des forêts tropicales dans le Sud-Est du Mexique (Los Tuxtlas, Chimalapas, Selva Lacandona, Centla, Calakmul, Tekax, et Sián Kaán). De manière plus spécifique, elle envisage un transfert des connaissances aux communautés Ejido, qui sont propriétaires des ressources des forêts tropicales dans ces régions, pour élaborer et appliquer des C&I locaux spécifiques leur permettant d'apprécier et de suivre leur progression vers la gestion forestière durable.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et août 2014, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé par produits comme suit :

1. Modes d'évaluation de la gestion forestière conçus à la mesure des conditions que connaissent les forêts tropicales

Ce produit a été obtenu avec succès à 100 %.

2. C&I locaux validés avec une vision d'ensemble des systèmes écologiques, économiques et sociaux requis pour évaluer la gestion des forêts tropicales

Soixante-quinze pour cent (75 %) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour.

3. Agents du changement (résidents des ejido, experts techniques et personnel de direction) formés à l'emploi des C&I servant au suivi de la pérennisation des forêts tropicales

Soixante pour cent (60 %) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour.

L'agence d'exécution a également produit plusieurs produits, dont des études, des cartes et des documents techniques. Ces publications doivent être téléversées sur le site Web de l'OIBT à l'achèvement du projet pour diffusion à tous les pays membres et autres parties intéressées.

La septième et dernière réunion du Comité directeur du projet a eu lieu en février 2014. Lors de cette réunion, le Comité a noté que la plupart des produits avaient déjà été obtenus, mais que l'INIFAP avait souhaité inclure une activité supplémentaire financée par de nouveaux fonds homologues pourvus par le PNUD également afin de former d'autres collectivités dans l'application des C & I élaborés dans un cadre régional, en particulier dans les forêts communautaires de Santa Catarina Ixtpeji. À cet égard, le Comité directeur a préconisé, entre autres, que l'agence d'exécution et la CONAFOR incluent le produit supplémentaire proposé, financé par des fonds homologues du PNUD, consistant à dispenser une formation supplémentaire à l'application des C & I mis au point pour certaines régions du Mexique, et prolongent le projet, avec des modifications budgétaires, jusqu'à décembre 2014. Ce projet doit être déclaré achevé à la session prochaine du CRF en 2015.

(8) PD 367/05 Rev.2 (F) Promotion de l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales dans les plantations forestières du Congo (République du Congo)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	187 226
Budget OIBT :			\$ EU	143 856
Gouvernement de la France :	\$ EU	60 000		
Gouvernement du Japon :	\$ EU	83 856		
UR2PI :			\$ EU	34 370
ECO Corp. :			\$ EU	9 000
Agence d'exécution :	Unité de recherche sur la productivité des plantations industrielles (UR2PI) en collaboration avec la Direction générale de l'économie forestière (DGEF)			
Approuvé au :	Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)			
Date de lancement et durée :	janvier 2009 / 12 mois			
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation jusqu'en juillet 2010 (NOLF.10-0155)			

Le Conseil a approuvé ce projet à sa 39e session à Yokohama (Japon) en novembre 2005, et le financement destiné à permettre son exécution a été promis en partie lors de la 40e session de juin 2006, pour un montant de 50 000 euros. Le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds prévus pour couvrir la contribution totale de l'OIBT seraient versés sur le Compte spécial. Le financement intégral a été assuré lorsque le solde a été mis à disposition par la France en août 2007. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 7 septembre 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en janvier 2009. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en juillet 2010, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

L'objectif de ce projet est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à la réduction de la pauvreté par l'application de principes aménagistes de base dans les forêts artificielles du Congo. De manière spécifique, elle vise à mettre au point un ensemble de critères et indicateurs de la gestion durable s'appliquant aux forêts artificielles au Congo en se fondant sur les Directives OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts tropicales artificielles.

L'agence d'exécution a remis le rapport d'achèvement. Il doit être déclaré projet achevé lors de la réception du dernier rapport d'audit financier. Le Secrétariat prie l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier dans ses meilleurs délais, avant mars 2015.

(9) PD 377/05 Rev.3 (F) Développement du clonage du samba, de l'acajou et du tiokoué (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	648 194
Budget OIBT :			\$ EU	421 060
Gouvernement du Japon :	\$ EU	421 060		
Gouvernement de Côte d'Ivoire :			\$ EU	227 134
Agence d'exécution :	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)			
Approuvé au :	Session CIBT XLI, novembre 2006, Yokohama (Japon)			
Date de lancement et durée :	décembre 2008 / 36 mois			
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation : décembre 2012 (NOLF.12-0005) Deuxième prorogation : juin 2013 (NOLF.12-0237)			

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante et unième session à Yokohama (Japon) en novembre 2006, et son financement intégral a été accordé à la quarante-troisième session à Yokohama

(Japon) en novembre 2007. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 23 juin 2008 lors d'une visite officielle du Directeur exécutif en Côte d'Ivoire. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en décembre 2008. Deux prorogations ont été accordées à ce projet par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en juillet 2013 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

L'objectif de ce projet est « la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire ». Le projet contribuera à la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire grâce à la création d'un programme d'amélioration des techniques de clonage et de production de plantes qui visent à accélérer le développement de plantations industrielles d'Obéché, d'acajou d'Afrique et de Tiokoué. De manière spécifique, ce projet vise à élaborer des stratégies visant à garantir une offre régulière de matériel de plantation sélectionné et amélioré (Obéché/Samba, Acajou d'Afrique et Tiokoué) devant être exploité dans des programmes de reboisement.

Aucun rapport d'étape n'a été présenté en août 2014 par l'agence d'exécution qui a informé le Secrétariat que la préparation du rapport d'achèvement était en cours, car toutes les activités du projet avaient été menées à leur terme. Il sera rendu compte de ce projet à la prochaine session du Comité si le Secrétariat reçoit le rapport d'achèvement et un dernier rapport d'audit financier acceptable. Il est important de rappeler que l'exécution du projet touche à sa fin, bien que la mise en œuvre de la plupart des activités du projet ait été perturbée et retardée en raison de la crise socio-politique post-électorale qui a frappé la Côte d'Ivoire de novembre 2010 à juin 2011.

(10) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	899 832
Budget OIBT :			\$ EU	594 432
Gouvernement du Japon :	\$ EU	514 432		
Gouvernement de la France :	\$ EU	60 000		
Gouvernement de Norvège :	\$ EU	20 000		
Gouvernement du Gabon :			\$ EU	305 400
Agence d'exécution :	<i>Direction générale des eaux et forêts</i>			
Approuvé au :	Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)			
Date de lancement et durée :	mars 2009 / 36 mois			
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation jusqu'en mars 2013 (NOL. F.12-0274) Deuxième prorogation jusqu'à décembre 2014 (NOLF. 14-0300)			

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006. Le financement n'avait pas été alloué alors, il a cependant été financé en intégralité à la quarante et unième session du Conseil en novembre 2006 à Yokohama (Japon). La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 13 mars 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en mars 2009. Deux prorogations de ce projet sans financement OIBT supplémentaire ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2014 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet a pour finalité de contribuer au développement du domaine forestier rural, à l'organisation des terroirs villageois et à la lutte contre la pauvreté dans les populations rurales par l'aménagement de forêts communautaires. Les objectifs spécifiques sont de faire l'expérience de trois forêts villageoises pilotes et d'élaborer des lignes directrices GDF pour les forêts communautaires à partir des forêts expérimentales modèles.

Depuis la quarante-septième session du Comité, l'agence d'exécution n'a remis aucun rapport d'activité de ce projet qui permettrait de faire connaître l'état d'avancement de ses travaux. La mise en œuvre de certaines activités du projet a été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avait été initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein du ministère gabonais des

forêts. Le Secrétariat a reporté le versement des tranches de financement restantes de l'OIBT jusqu'à la remise par l'agence d'exécution des rapports d'audit annuels pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013, tel que requis par les règles et procédures applicables aux projets de l'OIBT.

La cinquième mission de suivi du projet et la réunion du comité directeur qui doit lui faire suite ont été prévus pour novembre 2014, avec pour cahier des charges un bilan approfondi des travaux effectués dans le cadre de ce projet à cette date. Le Secrétariat demande à l'agence d'exécution de remettre, dans ses meilleurs délais, tous les rapports d'avancement manquants ainsi que les rapports d'audit susmentionnés pour les exercices 2012 et 2013. La réception de ces rapports constitue un préalable au versement des tranches restantes de financements OIBT et devrait permettre de reprendre les activités du projet avec la participation du consultant international en foresterie communautaire. La prolongation du projet est prévue, car il reste à verser quatre tranches de financement OIBT.

(11) PD 419/06 Rev.3 (F) Gestion et conservation des semences forestières (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	1 459 510
Budget OIBT :		\$ EU	912 764
Gouvernement du Japon :	\$ EU	912 764	
Agency/GOC :		\$ EU	546 746
Agence d'exécution :	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)		
Approuvé au :	Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	décembre 2008 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation : décembre 2012 (NOLF.12-0006) Deuxième prorogation : juin 2013 (NOLF.12-0235) Troisième prorogation : décembre 2013 (NOLF.13-0180)		

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-troisième session à Yokohama (Japon) en novembre 2007, et son financement intégral a été attribué lors de la Réunion de haut niveau de l'OIBT à Accra (Ghana) en juin 2008. Japon en novembre 2007. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 23 juin 2008 lors d'une visite officielle du Directeur exécutif en Côte d'Ivoire. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en décembre 2008. Trois prorogations de ce projet sans financement OIBT supplémentaire ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2013 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Ce projet doit contribuer à la réhabilitation durable de la forêt ivoirienne par le développement d'un système d'approvisionnement de semences capable de satisfaire en produits de qualité les besoins des acteurs nationaux et permettre la reconstitution du couvert forestier. L'objectif spécifique retenu par le projet est la production et l'approvisionnement en semences forestières provenant d'un matériel végétal de qualité génétique supérieure.

Aucun rapport d'étape n'a été présenté en août 2014 par l'agence d'exécution qui a informé le Secrétariat de la préparation du rapport d'achèvement devant être remis sous peu, lorsque toutes les activités du projet pourraient être considérées comme accomplies. Il sera rendu compte de ce projet à la prochaine session du Comité si le Secrétariat reçoit le rapport d'achèvement et un dernier rapport d'audit financier acceptable. Il est important de rappeler que l'exécution du projet touche à sa fin, bien que la mise en œuvre de la plupart des activités du projet ait été perturbée et retardée en raison de la crise socio-politique post-électorale qui a frappé la Côte d'Ivoire de novembre 2010 à juin 2011.

(12) PD 419/06 Rev.3 (F) EXT Gestion et conservation des semences forestières : restauration des forêts dégradées de Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	2 318 280
Budget OIBT :		\$ EU	1 800 000
Gouvernement du Japon :	\$ EU	1 800 000	
Agence/Gouvernement de C.I. :		\$ EU	518 280
Agence d'exécution :	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)		
Approuvé au :	Cycle des projets du printemps 2013, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	Octobre 2013 / 48 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 par le système électronique d'approbation, et son financement lui a été accordé lors du même cycle des projets dans le cadre de la Cinquième conférence internationale pour le développement africain (TICAD V). La convention devant régir l'exécution de ce projet a été signée le 2 juin 2013, lors de la réunion TICAD V à Yokohama (Japon), par le ministère des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire, le Directeur exécutif de l'OIBT et le Directeur général de la SODEFOR. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 16 octobre 2013.

Cet avant-projet a pour but de contribuer à la gestion durable des forêts classées de Côte d'Ivoire. De manière spécifique, le but de ce projet est de faire réhabiliter par les populations déplacées et les réfugiés les terres forestières dégradées. Une réunion spéciale a eu lieu en août 2013, pour la préparation d'une transition en douceur entre PD 419/06 Rev.3 (F) et PD 419/06 Rev.3 (F) EXT-TICAD5 Rev.1, afin de faire en sorte que les produits principaux, les résultats et les acquis du premier projet servent d'apports dans la mise en œuvre du second.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut se résumer principalement comme suit :

- Une série de réunions de sensibilisation a été organisée avec les autorités et les représentants des principales parties prenantes locales, dont les communautés locales (réfugiés, personnes déplacées et populations riveraines) afin d'expliquer l'objectif du projet et les résultats attendus ;
- L'agence d'exécution a engagé le cabinet de consultants EGP Consulting Cabinet pour effectuer la mission consultative qui porte sur une étude socio-économique de la zone cible du projet, tandis que les véhicules, les équipements et les matériels étaient achetés en vue de la mise en œuvre du projet ;
- Environ 1000 personnes ont été touchées par une campagne de sensibilisation dans 13 villages entourant les forêts classées de Duékoué et Scio qui portait sur l'importance de contribuer à la protection de ces forêts, ainsi que sur la création de plantations agroforestières avec leur participation ;
- Des visites de terrain ont été effectuées par l'équipe d'exécution du projet ce qui a conduit à la sélection de quatre stations aux terres forestières dégradées dans les forêts classées, occupant une superficie totale de 669 hectares, à réhabiliter, avec la participation de groupements villageois impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- Les campagnes de sensibilisation ont été l'occasion d'expliquer aux groupements villageois cibles le système agroforestier taungya permettant de combiner arboriculture et cultures vivrières, comme moyen d'obtenir des revenus au plus vite à partir des produits vivriers, ce qui doit contribuer à l'amélioration de leurs moyens d'existence ; et
- Cinq pépinières (trois autour du village de Guiglo, un dans le village de Guinkin et un dans le village de Bedi-Goazon) ont été créées avec la participation des populations riveraines, dûment formés à cette fin par les techniciens de la SODEFOR, pour la production d'un total de 521 000 plants des essences suivantes : *Tieghemela heckelii*, *Ricinodendron heudelotii*, *Tectona grandis*, *Khaya ivorensis*, *Pericopsis elata*, *Mansonia altissima* et *Irvingia gabonensis*.

La deuxième mission de suivi du projet, associée à la réunion du Comité directeur du projet et des visites de stations du projet sélectionnées, a été prévue pour la fin de septembre 2014, afin d'évaluer la première année d'exécution du projet.

(13) PD 424/06 Rev.2 (F) Conservation et utilisation des plantes médicinales chez les populations riveraines de forêts ghanéennes (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	537 093,40
Budget OIBT :		\$ EU	429 138,00
Gouvernement du Japon :	\$ EU	399 138,00	
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	20 000,00	
Gouvernement de Corée :	\$ EU	10 000,00	
Gouvernement du Ghana :		\$ EU	107 955,40

Agence d'exécution : *Forestry Research Institute* du Ghana (FORIG)

Approuvé au : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : octobre 2013 / 48 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Première prorogation : octobre 2013 (NOLF. 13-0022)

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007 et a reçu son financement intégral lors de la Réunion OIBT de haut niveau à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention réglant l'exécution du projet a été conclue en bonne et due forme le 1er octobre 2008. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 28 octobre 2008. Deux prorogations de ce projet ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en octobre 2014, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

L'objectif de développement de ce projet est de mettre au point des stratégies de conservation et d'exploitation durable des plantes médicinales se trouvant sur les territoires des populations riveraines des forêts dans différentes écozones du Ghana. De manière spécifique, il vise à dresser l'état de la répartition, de l'exploitation (espèces menacées, espèces communes) des plantes médicinales et d'assurer leur conservation en vue de pérenniser leur offre en provenance de trois écozones distinctes au Ghana.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut se résumer comme suit :

- Seize (16) hectares de terres dégradées dans la réserve forestière du bassin amont ont été restaurés, pour la mise en place de parcelles de conservation de plantes médicinales in situ, avec la participation des populations riveraines de la réserve forestière. Les travaux de restauration ont consisté à installer un système agro-forestier taungya de complantation d'espèces arborées indigènes à vertu médicinale et de cultures vivrières (principalement des tiges de banane plantain, du maïs et de l'igname), après une campagne de sensibilisation ayant requis la participation de chefs coutumiers et d'herboristes locaux ;
- La version préliminaire d'un rapport technique reprenant les conclusions et les résultats qui attestent la répartition et les méthodes d'exploitation et de conservation des plantes médicinales arborées dans chacune des zones écologiques du projet est en voie de parachèvement et sera bientôt prête à la publication en vue de permettre un échange de connaissances. ;
- La préparation d'un atelier de validation de la liste provisoire des plantes médicinales dressée avec les populations riveraines, établissant les utilisations des espèces végétales à vertu médicinale dans les régions de l'Ouest, de l'Ashanti et de l'Est du Ghana ;
- A été diffusé pour commentaires le projet de rapport des études et prospections techniques qui ont été effectuées par deux étudiants sélectionnés pour l'inventaire des plantes médicinales et leur

exploitation dans les écosystèmes forestiers fragiles et dans les bosquets sacrés désignés à cet effet ; et

- Les visites sur le terrain effectuées par des scientifiques, cueilleurs/préleveurs, herboristes et prêtres fétichistes se sont poursuivies dans différents habitats des espèces de plantes destinées à l'identification et afin de consigner le mode et la périodicité des récoltes dans les différentes zones écofloristiques du Ghana.

(14) PD 438/06 Rev.2 (F) Aménagement forestier durable de la zone de production forestière des régions Nord et Nord-est du Département colombien d'Antioquia (Colombie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	1 172 473
Budget OIBT :		\$ EU	547 917
Gouvernement du Japon :	\$ EU	412 917	
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	135 000	
CORANTIOQUIA :		\$ EU	624 556
Agence d'exécution :	Corporation autonome de Central Antioquia (CORANTIOQUIA)		
Approuvé au :	Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)		
Date de lancement et durée :	septembre 2008 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation jusqu'à mai 2012		

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-deuxième session en mai 2007. L'accord final réglementant l'exécution du projet a été signé en juillet 2008. Le premier virement de fonds a été opéré en septembre 2008 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat

De manière générale, il vise à contribuer à l'intégration du développement socio-économique et de la protection de l'environnement dans les régions Nord et Nord-est du département d'Antioquia. Plus spécifiquement, il vise à lancer un processus d'aménagement forestier participatif qui doit sous-tendre l'exploitation rationnelle des forêts de production et la protection de l'environnement en vue de créer une vision reposant sur un consensus entre les acteurs clés de l'exploitation et la gestion durable de la réserve forestière Magdalena Medio. À cette fin, le projet élaborera et appliquera un plan de gestion de la réserve ; il dispensera des formations à des ouvriers forestiers, à des propriétaires forestiers, à des exploitants forestiers, à leurs auxiliaires et aux transporteurs, et il épaulera le renforcement des organisations forestières locales tout en mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation portant sur les avantages de la certification de la gestion forestière.

Lors de sa session précédente, le Comité avait noté que l'agence d'exécution continuait de remettre tardivement ses rapports d'activité, documents techniques, et autres moyens de vérification documentés, et lorsque ceux-ci étaient remis, ils étaient incomplets et ne respectait pas les grilles de présentation de l'OIBT. À cet égard, le Comité avait alors instamment prié l'agence d'exécution de se conformer strictement aux procédures et au calendrier de IBT, et de remettre tous les documents en attente dans les délais impartis, à savoir le rapport d'achèvement du projet, les documents techniques, et d'autres moyens documentés de vérification, et le rapport d'audit financier final, de manière à rendre compte de ce projet comme achevé à sa prochaine session.

Sur la foi des dernières communications entre l'AE et le Responsable régional OIBT, les activités de ce projet se sont conclues en juin 2013 et un rapport d'achèvement, un plan d'occupation des sols de la réserve forestière Magdalena Medio Forest et un article pour l'AFT ont été remis au Secrétariat. Toutefois, le Secrétariat a demandé que les deux premiers documents mentionnés ci-dessus soient soumises à nouveau dans un présentation visuellement attrayant et permettant leur affichage sur le site Web de l'OIBT. Bien que les documents révisés susmentionnés et le rapport d'audit final soient encore en préparation, ceux-ci

devraient être remis et approuvés sous peu, afin d'être en mesure de rendre compte de ce projet comme achevé lors de la session suivante.

(15) PD 441/07 Rev.2 (F) Renforcement institutionnel de l'ANAM en matière de lutte intégrée contre les incendies dans les forêts tropicales du Panama

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	758 415
Budget OIBT :		\$ EU	463 115
Gouvernement du Japon :	\$ EU	413 115	
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	50 000	
Gouvernement du Panama :		\$ EU	295 300

Agence d'exécution : Autorité nationale de l'Environnement (ANAM)

Approuvé au : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2010 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'en décembre 2014 (No. F. 13-0253)
d'achèvement du projet :

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-troisième session en novembre 2007 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-quatrième session en novembre 2008. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été dûment signée en mars 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en juin 2010 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. Au cours des années 2010 et 2011, l'ANAM a traversé une période d'incertitude politique qui a considérablement retardé l'exécution de la plupart des activités du projet, bien que l'ANAM n'ait cessé de fournir des fonds homologues au projet, d'un montant total approchant les 100 000 dollars pendant cette période troublée. Toutefois, à l'issue d'une réunion du Comité directeur qui s'est tenue en mai 2012 à l'ANAM, le projet a entamé une phase de réactivation, si bien que le deuxième décaissement de fonds a été opéré fin mai 2012. Le 3ème décaissement de fonds a été effectué en novembre 2013, à l'issue d'une 3ème réunion du Comité directeur particulièrement fructueuse et productive à Panama City en novembre 2013.

Dans l'ensemble, cette proposition vise à un renforcement des capacités de l'ANAM, de la Commission nationale de prévention, de maîtrise et d'extinction des incendies de forêts et de celles des groupements locaux et des organisations de base, dans une démarche intégrée de maîtrise des incendies de forêts applicable aux forêts tropicales du Panama. De manière spécifique, il vise à assurer une maîtrise intégrée du feu avec la participation des collectivités et d'autres acteurs nationaux dans trois périmètres pilotes connaissant une forte fréquence d'incendies de forêt.

Depuis la quarante-septième session du Comité, l'état des travaux du projet, tel qu'il ressort des rapports d'activité les plus récents remis en février et août 2014, peut se résumer en fonction des principaux produits comme suit :

Produit 1 : La capacité installée du projet établie, et les activités visant la maîtrise intégrée du feu, mise en œuvre et suivies

Quatre-vingt-dix (90 %) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Trois ateliers ont été organisés pour développer la planification des procédures à suivre pour la mise en œuvre du projet et l'élaboration du plan de travail annuel pour chaque zone pilote ;
- Neuf ateliers ont été organisés afin de promouvoir l'utilisation adéquate des techniques intégrées de gestion des incendies aux niveaux national, régional et local et trois comités consultatifs techniques ont été créés, un dans chaque zone pilote ;
- Trois états des lieux ont été dressés, un pour chaque station pilote ;

- Trois brigades de volontaires pour la lutte contre le feu, chacune composée de 24 personnes, ont été créées et formées pour chacune des trois aires pilotes : la Réserve hydrologique du Cerro Guacamaya, la réserve forestière El Montuoso, et le village de Buenos Aires à Ñurum. En outre, du matériel de base de lutte contre le feu a été fourni à ces brigades ;
- Des cercles coupe-feu ont été aménagés dans trois régions pilotes, et 4 km de pare-feu ont été construits à chacun des sites pilotes avec l'aide de près de 50 bénévoles locaux sur chaque site, pour un total de 6 km ;
- La planification, l'organisation et la sélection du site pour la mise en œuvre de l'écobuage prescrit pour réduire les charges de combustible sont actuellement en cours sur les trois sites pilotes ;
- Un projet de protocole et de lignes directrices pour les Brigades de sapeurs-pompiers volontaires a été élaboré et sera ensuite discuté en ateliers avant son parachèvement ;
- Un registre des feux de forêt a été dressé à l'échelle nationale afin de maintenir des statistiques sur les incendies de forêt au Panama et de mieux les contrôler. La dernière saison sèche a vu se déclarer 142 feux de campagne au Panama, qui ont été dûment répertoriés ; cinq (5) d'entre eux survenus dans les zones pilotes ont été maîtrisés. Ces incendies sont également cartographiés. En outre, les données susmentionnées relatives aux incendies ont été téléchargées dans le système panaméen de base de données statistiques contient actuellement des données complètes pour les cinq dernières années ;
- Un système d'alerte rapide a été mis en place dans les bureaux régionaux de l'ANAM ;
- Une analyse en profondeur des campagnes d'écobuage est également en cours, en vue de mettre en place un registre aussi pour ce type de feux.

Produit 2 : Personnel des collectivités visées se trouvant dans les périmètres pilotes informé et formé à la maîtrise intégrée du feu, avec les agents des institutions concernées sur le terrain

Soixante pour cent des activités nécessaires pour atteindre ce résultat ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Un plan de formation à la gestion intégrée du feu a été conçu et est socialisé par les trois comités consultatifs techniques qui ont été créés ;
- Les manuels de formation ont été élaborés et sont en cours de publication ;
- Des brochures et autres supports de diffusion sont en cours de préparation afin de promouvoir la prévention des incendies de forêt. Certains ont déjà été distribués dans les écoles situées dans les zones pilotes ;
- D'autres institutions concernées par les incendies de forêt ont été contactées au niveau national comme au niveau international en vue de la création d'un réseau dans la région ;
- Cinq formations de sapeur-pompier, huit formations en prévention des incendies et deux formations aux premiers soins ont été dispensées dans les zones pilotes ;
- Des réunions ont été organisées avec les autorités d'éducation pour mettre en œuvre des séances de formation dans les écoles situées dans des zones pilotes, dont des jeux de rôle, des conférences et des concours sur le thème de la prévention des incendies de forêt. L'une de ces campagnes d'éducation a déjà été effectué dans chacun des 3 sites pilotes ;
- Trois articles relatifs aux objectifs et réalisations intermédiaires ont été publiés localement et huit programmes de radio sur la prévention des incendies de forêt ont été diffusés dans les zones rurales du Panama ; et
- Des fêtes de l'environnement ont également été organisées par les écoles dans les trois stations pilotes.

La quatrième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour novembre 2014.

(16) PD 450/07 Rev.2 (F,I) Renforcement des capacités à inscrire la foresterie dans le Mécanisme du développement propre dans le cadre de la GDF en mettant l'accent sur les forêts communales et la lutte contre la pauvreté au Ghana (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	666 255
Budget OIBT :		\$ EU	402 516
Gouvernement du Japon :	\$ EU	402 516	
Gouvernement du Ghana (en nature) :		\$ EU	110 039
Michigan Technological University :		\$ EU	94 500
SAMARTEX (en nature) :		\$ EU	59 200

Agence d'exécution : *Forestry Research Institute* du Ghana (FORIG)

Approuvé au : Session XLIV du CIBT, novembre 2008, Yokohama

Date de lancement et durée : avril 2011 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation : décembre 2014 (NOLF.14-0125)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 44e session à Yokohama (Japon) en novembre 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial. Il a reçu son financement intégral dans le cadre du cycle régulier des projets OIBT du printemps 2010. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 21 décembre 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 26 avril 2011. Une prorogation de ce projet sans financement OIBT supplémentaire a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2014 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet vise à développer les capacités à mettre en œuvre une foresterie MDP au Ghana par le biais d'une réhabilitation communautaire des forêts dégradées. Il vise de manière spécifique à améliorer la capacité MDP forestier au Ghana par le biais de forêts communautaires orientées vers la réduction de la pauvreté, en corrélation avec la gestion durable des forêts (GDF), et en impliquant le secteur privé et les populations autochtones.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut se résumer comme suit :

- Les prélèvements de semences ont commencé dans les différentes zones écologiques du pays. Les semences ont été prélevées à Bibiani, Goaso et Abetifi. Une enquête socio-économique a été réalisée à Kranka pour déterminer la base de connaissances des agriculteurs locaux sur les questions relatives aux changements climatiques ;
- Les documents techniques élaborés à partir d'études sur la teneur en carbone de 19 ligneux plantés dans la station du projet OCAP ont été examinés. Un article présenté à la revue *New Forest Journal* a été apporté au comité technique du projet pour correction et de nouveau soumis pour approbation finale et publication. Ces mémoires techniques ont été présentés par le chef de projet lors d'une réunion avec la Commission forestière du Ghana dans le cadre d'une discussion sur les progrès de la foresterie MDP et sa contribution au plan national de reboisement ;
- Le suivi et la conduite du peuplement établi à Pamu-Berekum et à l'OCAP ont été effectués afin d'évaluer les résultats du projet, tandis qu'un atelier communautaire destiné à planifier des stratégies de gestion du feu a été organisé à Pamu Berekum et les nouveaux agriculteurs qui ont rejoint le groupe cette année ont été enregistrés ;

- Les agriculteurs communautaires impliqués dans la mise en œuvre du projet ont reçu des ruches pour améliorer leur activité apicole et leurs moyens d'existence dans l'intention de les motiver à aménager des plantations forestières en mélange d'essences indigènes et d'essences exotiques suivant différents schémas de plantation, dans la réserve forestière de Pamu-Berekum et sur des terrains sélectionnés près du village de Kranka ;
- Des ateliers ont été organisés à l'intention d'étudiants afin de les sensibiliser à l'initiative de reboisement du projet impliquant les communautés locales en matière d'activités de réhabilitation forestière, qui pourrait concourir à l'atténuation des changements climatiques sur le long terme ;
- Le coordonnateur du projet a participé à la manifestation OIBT-JICA collatérale à la CdP-19 de la CCNUCCC à Varsovie (Pologne). Il a fait un exposé sur « Les enseignements dégagés du renforcement des capacités des communautés locales en matière de foresterie MDP au Ghana », en mettant l'accent sur le concours de l'OIBT au reboisement des forêts dégradées ;
- Le prélèvement des semences suit son cours et l'entretien des pépinières communautaires s'effectue dans les villages Kranka et Pamu-Berekum en vue d'y créer des vergers semenciers ; et
- Des formations de niveau troisième cycle en détermination des densités du bois et du contenu carbone à la Michigan Technological University ont été menées à bien. Les résultats de cette étude ont été exploités par M. Daniel Yeboah, étudiant de troisième cycle pour sa thèse à l'Université technologique du Michigan (États-Unis).

Le projet se déroule sans heurts avec la coopération de toutes les parties prenantes, en particulier les agriculteurs des collectivités locales. L'implication de ces cultivateurs dans la création de pépinières et leur gestion a renforcé leurs capacités à aménager de futures plantations dans cette région. La participation de d'étudiants de premier cycle et d'étudiants diplômés aux évaluations de terrain, à l'analyse des données, et à l'estimation de carbone a contribué à l'amélioration de la capacité technique des Ghanéens dans la mise en œuvre de projets MDP.

(17) PD 454/07 Rev.3 (F) Gestion communautaire des forêts : alternative pérenne pour la forêt domaniale de Maues, État d'Amazonas (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	650 332
Budget OIBT :		\$ EU	513 527
Gouvernement du Japon :	\$ EU	463 527	
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	50 000	
IBENS :		\$ EU	136 805

Agence d'exécution : Institut de recherche-développement amazonien (IPDA) – Nouvelle agence d'exécution devant être approuvée par le Conseil

Approuvé au : XLVIème CIBT, décembre 2010, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2012 / 36 mois

Le Conseil a approuvé le projet au printemps 2008. Aucun financement ne fut attribué à ce projet pendant une durée de 20 mois suivant son approbation. Cependant, le gouvernement brésilien l'a révisé et resoumis au Conseil en invoquant la clause de caducité prévue par la Décision 2(X) annexe 2. La troisième révision de ce projet a été approuvée par le Conseil à sa 46ème session et celui-ci a reçu son financement intégral à cette même session. En février 2011 un projet d'accord réglant la mise en œuvre du projet a été transmis au Gouvernement brésilien pour examen conjoint avec l'IBENS, cet organisme étant l'agence d'exécution originelle de ce projet. Toutefois, en avril 2011, le Gouvernement brésilien a informé le Secrétariat que l'IBENS avait été transféré dans l'État de Bahia, et que cet organisme ne pouvait donc plus faire office d'agence d'exécution de ce projet qui prévoyait la mise en œuvre de ses activités dans l'État d'Amazonas.

Par conséquent, le Gouvernement brésilien s'est mis en quête d'un autre organisme susceptible de prendre en main l'exécution de ce projet et a prié l'OIBT de d'examiner la candidature de l'Institut amazonien de recherche et développement (IPDA) aux fonctions de nouvelle agence d'exécution. Dans cette optique, le Gouvernement brésilien a resoumis au Secrétariat une demande officielle de changer d'agence d'exécution en fournissant un descriptif et d'autres renseignements précis sur l'IPDA. Ayant examiné le dossier, le

Secrétariat a considéré que sa teneur justifiait la demande et le CRF a donné son accord lors de sa 45ème session, entérinant le changement d'agence d'exécution.

La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 13 janvier 2012. Le premier virement de fonds a été opéré en mai 2012 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. Le deuxième versement a été effectué en juillet 2014.

Le projet vise à créer de trois zones trois secteurs confiés à des collectivités dans la forêt domaniale de Maués avec pour finalité la production de bois, à la suite de l'élaboration de plans de gestion constitutive d'une activité du projet. Le bois produit sera destinée à être mis sur le marché des villes de la région où se situe cette forêt domaniale, soit les villes de Maués et Parintins.

Lors de sa précédente session, le Comité a noté que l'Agence d'exécution continuait de remettre tardivement ses rapports périodiques et d'autres documents, et lorsque ceux-ci étaient remis ils s'avéraient incomplets et ne respectaient pas les grilles de présentation OIBT, en outre du personnel du projet avait été embauché sans solliciter d'avis de non-objection de la part du Secrétariat comme le veulent les règles de procédure de l'OIBT. Il a noté de plus que le rapport d'audit présenté pour 2012 n'était pas conforme aux directives de l'OIBT, et qu'il ne pouvait donc pas être approuvé par le Secrétariat. Au regard de ces éléments, le Comité avait instamment prié l'agence d'exécution de se plier aux procédures et calendriers de l'OIBT et de remettre périodiquement tous les documents requis et attendus en se conformant aux directives et grilles de présentations de l'OIBT, et dans le respect des échéances, s'agissant notamment des rapports d'avancement du projet, des documents techniques, et d'autres moyens documentés de vérification, ainsi que des rapports annuels audités, et de régulariser tous les postes de projet financés par des fonds de l'OIBT en faisant de ceux-ci l'objet de demandes de non-objection.

Depuis la quarante-septième session du Comité et conformément à l'état d'avancement le plus récent du projet et le deuxième PAO présenté en juin 2014, l'avancement des travaux de ce projet se caractérise par une excessive lenteur, même si le deuxième décaissement n'a été effectué qu'en juillet dernier.

Plusieurs communications envoyées par l'agent régional sollicitant des informations sur les mesures de suivi sont restées sans réponse de la part de l'IPDA, ce qui fait supposer fortement que l'agence d'exécution ne dispose pas de la capacité suffisante pour bien gérer et encadrer les activités du projet, voire pour seulement préparer les documents de base. Il convient de noter cependant que le responsable régional de l'OIBT continue de s'efforcer de maintenir le contact avec l'agence d'exécution et de fournir son assistance à l'IPDA en vue de permettre à celle-ci de se conformer aux procédures de l'OIBT et de remettre ce projet sur les rails.

(18) PD 456/07 Rev.4 (F) Renforcement des capacités des membres du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières (OIBT
“Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT (OIBT) »)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	4 518 857,00
Budget OIBT :			\$ EU	4 408 557,00
Gouvernement du Japon :	\$ EU	3 523 645,00		
Gouvernement de la Suisse	\$ EU	270 000,00		
Gouvernement de Belgique	\$ EU	97 036.69		
Solde	\$ EU	517 875.31		
Etablissements de formation membres du RIFFEAC :			\$ EU	110 300,00

Agence d'exécution : Secrétariat du RIFFEAC

Approuvé : Printemps 2011

Date de lancement et durée : avril 2011 / 60 mois

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial.

Ce projet contribue au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour atteindre la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo en conciliant les exigences socio-économiques et le maintien des équilibres écologiques. De manière spécifique, il vise à renforcer la capacité des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale en vue de les rendre aptes à former un personnel qualifié pour la mise en oeuvre de la gestion durable des concessions forestières dans le bassin du Congo, tout en assurant la conservation de la biodiversité dans ce même bassin.

La Belgique a promis \$ EU 97 037 en janvier 2008, comme financement partiel d'une enveloppe budgétaire OIBT totale de \$ EU 1 080 741 pour ce projet régional. Un consultant régional a été engagé pour transformer ce projet en un projet échelonné en phases (phase I dotée d'un budget OIBT de \$ EU 569 689 et phase II dotée de \$ EU 511 052) afin de faciliter les possibilités de lui voir accorder un financement supplémentaire par des bailleurs de fonds de l'OIBT. Aucun financement supplémentaire n'a été alloué par les donateurs à la version du projet découpée en phases successives.

Le projet a été subséquemment révisé dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT-CDB pour la préservation de la biodiversité des forêts tropicales [Décision 6(XLVI)], en collaboration étroite avec les institutions RIFFEAC et le secrétariat de la CDB. Son budget a été augmenté en passant de \$ EU 1 080 741 à \$ EU 4 408 557. En application de la décision 4(XLVI) du Conseil, la version révisée a été mise en ligne sur le site Internet de l'OIBT et approuvée dans le cadre de la procédure de non-objection électronique le 6 juillet 2011. Ce projet a été partiellement financé à la quarante-septième session du Conseil au Guatemala en novembre 2011. La convention régissant l'exécution du projet a été signée en mars 2012. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en avril 2012.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité remis par le projet, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit :

- L'Université de Laval et Centre technique de foresterie CERFOR du Canada, en concertation avec les établissements de formation membres du RIFFEAC ont finalisé le contenu de douze (12) modules / programmes de formation de référence et leurs méthodes didactiques [six (6) au niveau de université et six (6) à un niveau inférieur] ;
- Un atelier régional de formation a été prévu pour la fin septembre 2014 qui est destiné à faire valider ces modules / programmes de formation de référence et leurs méthodes didactiques par tous les établissements de formation membres du RIFFEAC, y compris ceux qui n'ont pas été directement accompagnés par le projet PD 456/07 Rev.4 (F) ; et
- L'agence d'exécution (Secrétariat du RIFFEAC) poursuit ses consultations avec les sept établissements de formation membres du RIFFEAC (CRESA-Yaoundé au Cameroun, ENEF-Libreville au Gabon, ENEF-Mbalmayo au Cameroun, ERAIFT-Kinshasa en République démocratique du Congo, IDR-Brazzaville en République du Congo, ISDR-Mbaiki en République Centrafricaine et l'Université de Dschang au Cameroun) afin de mettre à jour et de réajuster leurs besoins en matière de construction et rénovation, de biens d'équipement et matériels et leurs méthodes didactiques devant être validées en septembre 2014.

La troisième mission de suivi et la réunion du comité directeur du projet qui doit lui correspondre ont été prévues pour novembre 2014 afin de planifier la deuxième partie de la mise en oeuvre du projet qui devrait commencer avec la mise à jour des besoins de sept établissements de formation RIFFEAC associés à la mise en oeuvre de ce projet.

(19) PD 470/07 Rev.1 (F) Élaboration et mise en oeuvre des Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	258 674
Budget OIBT :	\$ EU	209 574
Gouvernement du Japon (FA) :	\$ EU	209 574
Gouvernement de Thaïlande :	\$ EU	49 100
Agence d'exécution :	Département royal des forêts en collaboration avec le Département des parcs naturels, de conservation de la faune et de la flore, Thaïlande	
Approuvé au :	Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	août 2013 / 24 mois	

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le financement a été alloué à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au Département Royal des Forêts pour signature en janvier 2009. À l'issue d'un long retard, l'accord de projet a été officiellement signé le 1er mars 2011. Les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet ayant été menées à bien, l'agence d'exécution a entamé les activités du projet en août 2013.

Le projet vise à contribuer à une meilleure disponibilité du bois et des produits forestiers non ligneux provenant de sources durables et licites. Plus précisément, le projet vise à établir un système complet de C & I pour la gestion durable des forêts de Thaïlande. Les résultats attendus du projet sont : un corps de C & I national et des normes de performance de la GDF élaborés, testés et adoptés ; un dispositif de traçabilité national mis au point, testé et adopté ; un système d'audit reposant sur les C & I, des normes de performance en matière de traçabilité du bois mises au point, testées et adoptées, et un personnel adéquat formé à l'audit utilisant les C & I et les normes de performance et de traçabilité.

Depuis la quarante-septième session du Comité, le projet a principalement travaillé sur la mise en place d'un Comité national C & I (NCIC) ; ateliers de formation sur les C & I élaboration / SOP pour les parties prenantes ; et élaboration d'un premier projet de C & I / SOP pour les forêts communautaires et les plantations forestières. Cependant, l'agence d'exécution a été invitée à présenter un rapport d'avancement actualisé résumant la mise en œuvre détaillée du projet car aucun rapport d'avancement n'a été soumis au Secrétariat jusqu'à la préparation de ce document. Une réunion du comité technique du projet est prévue pour décembre 2014 pour examiner la mise en œuvre du projet et les plans d'exploitation annuels pour 2015.

(20) PD 495/08 Rev.4 (F) Système d'information sur la productivité des forêts guatémaltèques

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	608 998
Budget OIBT :	\$ EU	492 588
Gouvernement du Japon :	\$ EU	350 000
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	142 588
AIDER :	\$ EU	116 410
Agence d'exécution :	Institut forestier national (INAB)	
Approuvé :	Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	avril 2013 / 36 mois	

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-cinquième session en novembre 2009 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-septième session en décembre 2011. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée le 2 avril 2012. Le premier virement de fonds a été opéré fin mars 2013 suite à la transmission par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement, du premier plan de travail annuel détaillé et d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et de

l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. La deuxième tranche de financement a été décaissée en janvier 2014, sur la foi de la présentation et de l'approbation préalable du rapport d'avancement semestriel correspondant et du PAO de l'année.

Depuis de nombreuses années, divers intervenants du secteur forestier ont tenté de produire des informations sur la croissance des forêts, les sites et la productivité dans le pays. Ces efforts ont cependant été limités en raison de contraintes institutionnelles, techniques et financières. Ce projet répond à la nécessité de produire des informations sur la forêt naturelle et la productivité des plantations forestières de manière à fournir des données pour soutenir les pratiques les meilleures dans la planification de la gestion forestière durable et sa mise en œuvre, l'augmentation de la productivité des forêts et partant la valorisation des activités forestières, ce qui doit entraîner à son tour un ralentissement du rythme du déboisement et une baisse de vulnérabilité pour l'environnement.

Le projet vise à développer 12 itinéraires techniques pour les espèces forestières majeures à partir de la création de réseaux de placeaux d'échantillonnage permanent à l'échelon national. Il prévoit une large diffusion, une sensibilisation et l'enseignement de formations, ainsi qu'une approche transverse auprès des principaux intervenants, dont les secteurs privé et public et la recherche universitaire.

Depuis la quarante-septième session du Comité, l'état des travaux du projet, tel qu'il ressort des rapports d'activité les plus récents remis en février et août 2014, peut se résumer en fonction des principaux produits comme suit :

Produit 1 : Instauration d'un système d'information construit sur des placeaux forestiers d'échantillonnage permanent

- Le recueil d'informations auprès des réseaux existants de placeaux permanents d'échantillonnage est sur le point de s'achever (effectué à 80 %) ;
- L'analyse statistique des données ci-dessus est très avancée (effectuée à 70 %) ;
- Le suivi des placeaux permanents d'échantillonnage est effectué en continu. À ce jour, les données ont été recueillies sur 560 placeaux dans les plantations et 78 placeaux en forêts naturelles (effectuée à 25 %) ; et
- La systématisation des informations de suivi nouvelles recueillies sur les placeaux permanents d'échantillonnage est en cours (effectuée à 40 %).

Output .2 Au moins 12 paquets technologiques développés pour fournir des données stratégiques utiles à la prise de décision dans la planification et la mise en œuvre de la gestion durable des forêts

- La mise à jour du logiciel des placeaux permanents est en cours à l'échelle nationale (effectuée à 60 %) ;
- La hiérarchisation par rangs de priorité des espèces d'arbres devant être incluses dans les paquets technologiques est achevée (effectuée à 100 %) ; et
- La production de tables et de courbe de cubage pour certaines des essences prioritaires est en cours (effectuée à 33 %).

Produit 3 : La stratégie de diffusion et de communication sur la productivité forestière guatémaltèque est en cours d'élaboration

- La mise en œuvre de la stratégie de diffusion et de sensibilisation a débuté et le premier rapport annuel sur les placeaux permanents d'échantillonnage au Guatemala est en cours de rédaction (effectuée à 10 %)

- Les résultats intérimaires sont en cours de préparation en vue de leur publication et leur téléversement sur les sites Web de l'INAB et du SIFGUA (effectuée à 35 %) ; et
- La conception et la publication d'un système d'information géographique sur les placeaux permanents sont en cours (effectuées à 60 %).

Produit 4 : Renforcement des capacités à assurer la bonne exploitation d'un système d'information sur la productivité des forêts au Guatemala

- Le programme de formation permanente pour les parties prenantes du secteur forestier est en cours de parachèvement (effectuée à 65 %) ; et
- Une stratégie de diffusion des résultats est mise en œuvre (30 % progrès).

L'agence d'exécution a également produit à ce jour plusieurs produits, dont des études, des cartes et des documents techniques. Ces publications pourront être téléchargées sur le site Web de l'OIBT pour diffusion à tous les pays membres et d'autres parties intéressées.

La deuxième réunion du Comité directeur du projet s'est tenue en septembre 2014. Lors de cette réunion, le Comité a noté que la plupart des produits étaient en voie de réalisation, mais il a également observé que l'INAB comme le CONAP se devaient d'accorder une plus grande priorité au système d'information mis en place sur la productivité de la forêt si celui-ci doit être pérennisé sur le long terme.

(21) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la "Démarche Liberia 3C" (Liberia)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	505 320
Budget OIBT :			\$ EU	396 310
Gouvernement de la Suisse :	\$ EU	78 000		
Gouvernement du Japon :	\$ EU	68 310		
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	50 000		
Gouvernement du Liberia :			\$ EU	109 010

Agence d'exécution : *Forestry Development Authority (FDA)*

Approuvé au : Session XLIV du CIBT, novembre 2008, Yokohama

Date de lancement et durée : juillet 2009 / 30 mois

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 44e session du CIBT en novembre 2008, grâce aux généreuses contributions des gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis. L'accord de projet a été signé par les parties en avril 2009. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2009 après la remise des pièces utiles et la nomination d'un coordonnateur de projet.

Le projet vise à contribuer au développement des plantations forestières et à la restauration des forêts comme outil efficace de conservation et de gestion durable des forêts et de la faune du Liberia, de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer le flux des avantages à tous les segments de la société, en accord avec la politique forestière du Libéria dite « approche 3 C » : basée sur le commerce, axée sur la conservation et la participation communautaire, et qui repose sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF) : la pérennité économique, écologique et sociale.

L'objectif spécifique de ce projet s'articule en deux volets : 1) l'élaboration d'une politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la loi-cadre nationale instituant la réforme du secteur forestier ; et 2) le développement des connaissances, des savoir-faire et des moyens d'intervention

de la *Forest Development Authority*, et ceux d'autres acteurs, en vue de permettre l'évaluation, le suivi et la planification de plantations forestières et d'activités de restauration des forêts dans le pays.

Au cours des trois dernières années, l'agence d'exécution n'a remis aucun rapport d'activité de ce projet qui permettrait de faire connaître l'état d'avancement de ses travaux. La mise en œuvre de certaines activités du projet a été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avait été initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein de la *Forestry Development Authority* (FDA), qui est l'agence d'exécution du projet. Comme l'avait préconisé la 47^e session du Comité, une mission spéciale de surveillance financière a été effectuée par M. Manohar, responsable financier et administratif de l'OIBT, du 5 juin au 2 juillet 2014, afin de produire une évaluation technique approfondie de l'exécution de ce projet.

Sur la foi des conclusions de la mission spéciale de surveillance susdite et conformément aux procédures de fonctionnement normalisées pour les projets de l'OIBT, les recommandations suivantes sont adressées au Comité, pour décision finale :

1. L'agence d'exécution doit remettre, le 31 décembre 2014 au plus tard, un Plan annuel d'opérations (PAO) concernant l'exécution du projet en 2015, avec un budget adapté constitué sur les fonds OIBT non encore décaissés (trois tranches de financement et un montant budgétaire pour imprévus, représentant un total de US \$ 141 954) ; et
2. L'exécution du projet doit être prolongée jusqu'en décembre 2015, si un PAO acceptable pour cette durée supplémentaire est présenté le 31 décembre au plus tard, afin de permettre à l'agence d'exécution de mener à leur terme toutes les activités du projet.

(22) PD 519/08 Rev.1 (F) Conservation des forêts tropicales en vue de réduire les émissions dues à la déforestation et valorisation des stocks de carbone dans le parc national indonésien de Meru Betiri (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	973 388
Budget OIBT :		\$ EU	814 590
7&i Holdings Co. Ltd (Japon) :	\$ EU	814 590	
Gouvernement d'Indonésie :		\$ EU	158 798

Agence d'exécution : Agence forestière de recherche-développement (FORDA),
Ministère indonésien des Forêts

Approuvé au : Printemps 2009

Date de lancement et durée : janvier 2010 / 48 mois
Prorogation jusqu'à décembre 2014 (NOL Réf. F.13-0194)

Le projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2009 et son financement intégral a été opéré par 7 & I Holdings Co. Ltd (Japon). La convention devant régler l'exécution du projet a été signée le 8 octobre 2009. L'agence d'exécution a lancé les activités du projet en janvier 2010. La durée de la mise en œuvre du projet a été prolongée jusqu'à la fin de décembre 2014 en vue de réaliser pleinement les objectifs du projet sans fonds supplémentaires.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et à renforcer les stocks de carbone des forêts grâce à une participation accrue des populations à la conservation et à la gestion du Parc national de Meru Betiri en tant que partie intégrante du massif plus vaste dans lequel elles vivent. Plus précisément, le projet entend (i) améliorer les moyens de subsistance des communautés locales vivant à l'intérieur et dans les alentours du parc national de Meru Betiri (MNP) en contribuant à éviter la déforestation, la dégradation des sols forestiers et la perte de biodiversité et (ii) d'élaborer un système crédible, permettant des mesures, des rapports et des vérifications dans l'observation suivie des réductions d'émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans le MNP.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon le rapport d'activité remis par l'Agence d'exécution en juillet 2014, l'avancement de l'exécution du projet peut se résumer comme suit :

Produit 1. Meilleure participation des villageois à la conservation et au potentiel économique

- Poursuite des actions de sensibilisation destinées faciliter l'implication des populations riveraines de la zone de conservation et à améliorer leurs moyens de subsistance en vue de pérenniser les acquis du projet. Cette activité a facilité la participation de la population du secteur en restauration et a dispensé les compétences et fourni le matériel nécessaires à la culture de pleurotes ;
- Une coordination s'est engagée en vue de définir et de mettre en œuvre les tâches du bureau du MBNP afin de réaliser les actions complémentaires relatives à l'agrément et à l'enregistrement de la REDD + du MBNP comme programme pilote auprès du ministère des Forêts.

Produit 2. Système de surveillance de la réduction des émissions et de l'enrichissement des stocks de carbone instauré et validé sous forme MRV

- Le suivi des résultats d'ensemble des activités REDD+ dans le MBNP et l'identification des avantages non-carbone sont en cours. Une analyse a été effectuée devant servir à l'accompagnement de la conservation du parc national et à la mise en œuvre de la REDD+ en tant qu'effort d'atténuation du changement climatique.
- Prévalidation effectuée dans l'examen du document présentant le montage du projet à partir de la méthode de Norme Carbone Vérifiée (Verified Carbon Standard, VCS) de VM-0015. Cette prévalidation a été effectuée par Epic Sustainability, cabinet basé à Bangalore (Inde) qui figure sur la liste des validateurs officiels des projets REDD+ au titre de la VCS.

Produit 3. Enseignements dégagés du MBNP diffusés et marché potentiel identifié

- Une analyse des marchés potentiels REDD + au niveau mondial / national, et le mécanisme de partage des bénéfices se sont poursuivis. Les mesures préconisées comprennent l'instauration d'un mécanisme juste et équitable de partage des avantages comme préalable à l'effectivité du financement REDD +.
- L'organisation en décembre 2014 d'un atelier de diffusion des enseignements dégagés du partenariat MBNP REDD + est en cours. Les thèmes de l'atelier sont les suivants : accroître la sensibilisation et la participation du public à la REDD + ; la comptabilité carbone pour le MRV ; et la mise en œuvre de la REDD + dans les zones de conservation ; et l'amélioration des moyens de subsistance et le développement social et communautaire.

(23) PD 528/08 Rev.1 (F) Vers une pérennisation de la production de bois d'acajou indigène au Ghana : Phase II, affiner le parcours sylvicole et les formations pratiques destinées aux forestiers de la filière bois industrielle et aux collectivités paysannes

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	775 114
Budget OIBT :		\$ EU	465 264
Gouvernement du Japon :	\$ EU	445 264	
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	20 000	
Gouvernement du Ghana :		\$ EU	147 150
Michigan Technological University :		\$ EU	101 500
SAMARTEX :		\$ EU	61 200

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé : Printemps 2009

Date de lancement et durée : avril 2010 / 48 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en avril 2015 (NOLF.14-0126)

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, sachant qu'il n'y a plus de session du Conseil organisée au printemps, et il a été intégralement financé à la quarante-cinquième session du Conseil à Yokohama en novembre 2009. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 5 avril 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 8 avril 2010. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en avril 2015, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet vise à améliorer la viabilité de l'acajou autochtone au Ghana par le développement d'acajous de qualité supérieure qui sont écologiquement adaptées et tolérants aux insectes et d'élargir la collaboration avec les industriels et arboriculteurs de la collectivité. Il vise en particulier à affiner la « trousse sylviculture » de l'acajou, afin d'améliorer la capacité de produire un acajou autochtone économiquement viable dans les plantations mixtes et de transférer ces techniques à des partenaires clés de la filière bois du Ghana et à des arboriculteurs du terroir par le biais d'un guide pratique portant le titre « comment cultiver les cajous autochtones en plantation ».

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut se résumer comme suit :

- Les prélèvements de semences se sont poursuivis en forêts humides sempervirentes du Ghana et la préparation des semences progresse en vue de l'aménagement de pépinières devant répondre aux besoins de la campagne de plantation de cette année ;
- Le suivi et l'évaluation des parcelles de taille expérimentales sur les stations du FORIG et de Mesewam a été réalisée par l'équipe du projet en collaboration avec des étudiants sélectionnés de l'Université Kwame Nkrumah des sciences et de la technologie (KNUST) de Kumasi (Ghana). La saisie et l'analyse préalable des données des travaux de taille menés à titre expérimental ont permis de commencer à déterminer les grandes lignes d'une stratégie utilisant la taille comme mode de lutte contre les ravageurs ;
- Les acajous récoltés sur le terrain (tant en forêt naturelle qu'en plantation) ont été transformés dans les scieries et chez les producteurs de bois débités associés à l'exécution de ce projet. Le détachement de deux étudiants de la Faculté des techniques appliquées aux ressources forestières (Faculty of Forest Resources Technology) de la KNUST a été accepté par le coordonnateur du projet pour assurer un suivi de la qualité du bois issu de la transformation de grumes d'acajou par ces entreprises productrices de bois débités ;
- Des parcelles de plantation forestière en mélange contenant *Khaya grandifoliola*, *Khaya ivorensis*, *Nauclea diderrichii*, *Terminalia superba* et *Entandrophragma* spp. ont été aménagées à la station de Mesewam en forêt semi-caducifoliée ghanéenne ;
- Des parcelles de plantation forestière de *Khaya ivorensis*, *Khaya grandifoliola* et *Triplochiton scleroxylon* ont été aménagées à la station de Benso située en forêt humide au Ghana ;
- Des plantations de nouvelles provenances et des plantations de mélanges d'essences ont été créées sur le site Abofour dans la zone de forêt semi-décidue au Ghana pour déterminer les taux de croissance et la tolérance aux attaques des ravageurs chez l'acajou ;
- Des plants de *Khaya grandifoliola*, *Khaya ivorensis*, *Milicia excelsa*, *Terminalia superba*, et *Entandrophragma angolense* ont été offerts à l'église Saviour Church, à Osiem, dans l'est du Ghana en vue de leur plantation par les villageois ;
- *Swietenia macrophylla*, qui est un acajou exotique (originaire d'Amérique latine), a été mélangé à de l'acajou d'Afrique dans des essais expérimentaux mis en place à la station de Mesewam afin de déterminer les paramètres de survie et de croissance de cette essence ;
- Les greffes expérimentales pratiquées sur différentes espèces d'acajou se sont poursuivies à la pépinière du FORIG. Certains arbres porte-graines en phase de fructification ont fait l'objet d'une observation suivie dans la réserve forestière de Bobiri dans la forêt semi-caducifoliée et dans d'autres parties du pays afin de connaître l'heure de la collecte ;
- Des essais sur les propriétés mécaniques, de durabilité et d'autres propriétés du bois d'acajou issus du milieu naturel comme de plantations ont été effectués de manière concluante dans le laboratoire FORIG.

Le projet a contribué à susciter un regain d'intérêt des agriculteurs villageois et d'autres arboriculteurs pour la plantation d'espèces d'arbres indigènes comme l'acajou. Les activités mises en œuvre par ce projet ont prouvé que les espèces d'acajou produisent une croissance d'un rythme acceptable dans les plantations forestières créées par le projet à des fins d'essai. La Commission ghanéenne des forêts a exprimé son intérêt

pour les résultats de ce projet s'agissant de l'exploitation de l'acajou dans des travaux de restauration forestière au Ghana.

(24) PD 530/08 Rev.3 (F) Phase II du Projet OIBT PD 30/97 Rev.6 (F) : Gestion de forêts aménagées anciennement dégradées dont la réhabilitation a été obtenue par des collectivités locales au Ghana

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	642 534
Budget OIBT :		\$ EU	569 665
Gouvernement du Japon :	\$ EU	569 665	
Gouvernement du Ghana (en nature) :		\$ EU	72 869

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé : Automne 2010

Date de lancement et durée : mars 2012 / 36 mois

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 47ème session du CIBT en décembre 2010, grâce aux généreuses contributions des gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis. La convention de projet a été signée par les parties en mars 2012. La mise en œuvre du projet a débuté en mars 2012 après le décaissement de la première tranche des fonds OIBT.

L'évaluation ex-post du projet PD 30/97 achevé Rev.6 (F) "*Réhabilitation des forêts dégradées grâce à la collaboration avec les communautés locales (Ghana)*", commandée par l'OIBT en novembre 2007, avait recommandé la mise en œuvre de la deuxième phase de consolidation des réalisations du projet devant porter sur l'exploitation d'espèces indigènes dans la réhabilitation et la restauration des forêts tropicales dégradées et secondaires.

L'objectif de ce projet est de contribuer aux moyens d'existence en milieu rural par l'amélioration des avantages tirés des forêts créées par les communautés locales grâce à la réhabilitation des forêts dégradées. Plus précisément, elle vise à développer des modèles et à identifier des stratégies devant être mises en œuvre dans la gestion des forêts créées par les communautés locales par la réhabilitation des terres dégradées, cela en vue d'améliorer la conservation de la biodiversité, la fourniture de biens et services et également de déterminer les mécanismes de paiement des services qui permettront une amélioration des moyens d'existence des populations riveraines.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut se résumer comme suit :

- S'agissant du développement de la capacité des agriculteurs participant au projet, ceux-ci ont été encadrés dans la plantation de PFNL et d'arbres de bois indigènes sur les six (6) stations du projet : Ntabene, Twumkrom et Abonsrakrom dans la réserve forestière PamuBerekum située dans district forestier de Dormaa ; Nsugunsua dans la réserve forestière d'Afrensu-Brohoma, situé dans le district forestier d'Offinso ; Olantun et Ahenkwa dans la réserve forestière escarpement du Sud dans le district forestier de Begoro ;
- Afin de motiver les agriculteurs à planter des arbres, le projet leur a fourni divers éléments logistiques, y compris des machettes, des bottes en caoutchouc, des imperméables, du riz, de l'huile de cuisine et des drageons de bananiers plantains. Le projet a aidé les agriculteurs à transporter les drageons de bananiers plantains et a fourni une assistance technique aux villageois dans la production d'arbres à bois d'œuvre destinés à la création de plantations forestières ;
- Afin d'amorcer l'élaboration du document de partage des avantages pour les agriculteurs, le projet a effectué des visites au Resource Support Management Center (CMRS) de la Commission des forêts à Kumasi. Le but de cette visite était d'acquérir la connaissance des procédures en vigueur pour la documentation et l'enregistrement de ces plantations forestières mises en place avec la collaboration des villageois. En plus de la visite au CMRS, quatre autres villages dans les districts forestiers de

Nkawie et Sunyani ont également été visités afin d'interagir avec les agriculteurs qui ont créé des plantations forestières similaires et dont les données biologiques avaient déjà été saisies pour le traitement du document avantages action, conformément à la réglementation du Ghana ;

- Après avoir établi les processus impliqués dans l'élaboration du document avantages action pour les agriculteurs, l'équipe du projet a pris les dispositions et a engagé les contacts nécessaires afin d'obtenir les agents et la logistique nécessaires pour les sites et les villages des plantations du projet, en vue de commencer le recueil des données sur les arbres, les entreprises agricoles et la biologie ;
- Des données biophysiques ont déjà été recueillies sur des placeaux d'échantillonnage à l'intérieur comme à l'extérieur des plantations forestières créées par les villageois. La valeur carbone nette stockée dans ces plantations fait l'objet d'une évaluation est d'une estimation la part de l'équipe d'exécution du projet ;
- La valeur pécuniaire du carbone stocké est déterminée par une consultation des marchés du carbone de gré à gré et REDD+. On cherche à établir une valeur moyenne de la tonne de CO2 pour des plantations forestières comparables afin de déterminer la valeur pécuniaire du carbone net. Parallèlement à cela le montage institutionnel nécessaire pour gérer ces plantations forestières à finalité de financement carbone fait l'objet d'un réexamen ; et
- Les difficultés que pose la conduite de ces plantations à finalité carbone sont elles aussi examinées. Les travaux supplémentaires que requièrent ces activités comprennent l'organisation d'ateliers dans la zone du projet. Leur finalité est de présenter le document de travail, valider ses conclusions et affermir les structures de gouvernance et instaurer des mécanismes de partage des connaissances pour ces plantations forestières.

(25) PD 534/08 Rev.1 (F) Aménagement de petites plantations mixtes privées PLUS programme nutritionnel : le cas de six groupes de femmes rurales dans les régions de Eastern et Ashanti au Ghana : Phase II (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	639 349
Budget OIBT :			\$ EU	424 837
Gouvernement du Japon :	\$ EU	369 837		
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	55 000		
Pitris Consult /			\$ EU	214 512
Gouvernement du Ghana :				
Agence d'exécution :	Pitris Consult			
Approuvé :	Printemps 2009			
Date de lancement et durée :	avril 2011 / 36 mois			

Ce projet a été approuvé au titre du cycle des projets de l'automne 2010 par le système d'approbation électronique et a été financé en intégralité au cours de la 46ème session du CIBT en décembre 2010, grâce à la généreuse contribution du gouvernement du Japon. La convention de projet a été signée par les parties en mars 2011. Le projet a entamé ses travaux en avril 2011 à la suite du décaissement de la première tranche de financement OIBT, faisant suite à la remise des documents requis et à celle d'un memorandum d'entente avec les organismes partenaires, la Commission forestière du Ghana, et l'Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG).

Ce projet de phase 2 qui doit durer trois ans (2009-2011) vise à habiliter six groupes de femmes rurales à continuer de créer de la richesse en cultivant de petites plantations mixtes individuelles d'essences à bois d'œuvre indigène Wawa (*Triplochiton scleroxylon*) et Ofra (*Terminalia superba*), en complantation avec *Moringa oleifera* et *Tectona grandis*. Les femmes bénéficiaires exploiteront les terres dégradées qui leur ont été légalement attribuées par leurs chefs de clan traditionnel.

Aucun rapport d'activité n'a été présenté en août 2014 par l'agence d'exécution qui a informé le Secrétariat que la préparation du rapport d'achèvement était en cours, que toutes les activités de terrain du projet avaient été menées à bien. Il sera rendu compte de ce projet à la prochaine session du Comité si le Secrétariat reçoit le rapport d'achèvement et un dernier rapport d'audit financier acceptable.

(26) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs savanes herbeuses en arbres précieux

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	828 576
Budget OIBT :		\$ EU	644 814
Gouvernement du Japon :	\$ EU	644 814	
Gouvernement de PNG :		\$ EU	183 762
Agence d'exécution :	Office des forêts de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNGFA)		
Approuvé au :	Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	janvier 2012 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé et financé en novembre 2009 et financé en novembre 2010. La convention devant en régir sa mise en œuvre a été envoyée à l'Office des forêts de Papouasie-Nouvelle-Guinée en février 2010 et a été signée le 24 mai 2010. Après avoir mené à bien les démarches administratives requises pour la mise en œuvre de ce projet, l'agence d'exécution a entamé les activités du projet en janvier 2012.

L'objectif de ce projet est de créer un cadre de reboisement modèle qui encourage les propriétaires fonciers coutumiers dans les plaines de la province du Centre à pratiquer sur leurs herbages l'arboriculture d'essences précieuses. Grâce au développement d'entreprises de reboisement qui doivent permettre l'instauration d'un ensemble de modèles d'entreprise et de systèmes de production de caractère adapté, l'exécution aboutie de ce projet procurera une extension durable des avantages sociaux, environnementaux et économiques dont seront bénéficiaires les propriétaires fonciers des plaines de la province du Centre. Le teck (*Tectona grandis*) sera l'essence au cœur de ce projet, dont la sylviculture et l'exploitation seront favorisées par une gamme de dispositifs commerciaux et de systèmes de production modèles. Les résultats attendus du projet sont les suivants : un programme de sensibilisation au reboisement pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province centrale ; une formation commerciale et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle ; et un système de distribution de matériel de plantation agri-sylvicole en fonctionnement pour les petites entreprises de reboisement.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon la dernière en date des réunions du Comité directeur qui s'est tenue en mai 2014, l'avancement des travaux du projet par grands produits peut se résumer comme suit :

- un programme de sensibilisation au reboisement en cours pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans son ensemble. Les plants de teck avaient été préparés à la pépinière forestière de Kuriva par un groupe de femmes et une formation à la plantation de plants de teck a été dispensée par des agents de la NFS.
- En janvier 2014, les activités sur la station du projet à Gomore ont acquis une dynamique particulière après le 21 mars - Journée internationale de la Forêt où le personnel de l'Office des forêts de PNG (PNG Forest Authority, PNGFA) a célébré cette journée à Gomore en plantant jusqu'à 7 000 tiges de teck dans cette station forestière. Suite à cela, des groupements de propriétaires fonciers ont continué de planter du teck pendant que le PNGFA, en collaboration avec des partenaires, encadrent et coordonnent d'autres activités, à savoir l'irrigation, l'aménagement de cultures agricoles tels que les bananes, ananas, une variété de patate douce, des légumineuses comestibles comme l'aïbika (*Abelmoscus Manihot*) et d'autres à la station où sont cultivées les tiges de teck. Une superficie de 55 m x 20 m a été labourée en mai en vue de poursuivre les campagnes d'installation de cultures agricoles.
- La troisième réunion du Comité directeur du projet s'est tenue le 13 mai 2014 à l'office des forêts de PNG (PNGFA). Les recommandations issues de cette réunion ont été les suivantes : renouer la collaboration avec le ministère de l'Éducation et les établissements scolaires secondaires et primaires concernés du district de Rigo pour la mise en œuvre du Produit 1 ; renforcement de la diffusion des résultats du projet par la publication régulière de bulletins d'information (par exemple

un 2 à 3 pages d'un bulletin électronique) qui pourraient être affichés sur le site Web du PNGFA ; l'organisation de réunions du Comité technique du projet (CTP) suivant un rythme trimestriel ; et la présentation du rapport d'audit financier de l'exercice 2013.

Le rapport d'audit financier n'ayant pas été présenté, l'agence d'exécution a été invitée à présenter le rapport d'audit financier pour 2013, conformément à l'accord de projet et aux directives relatives à l'audit annuel.

(27) PD 577/10 Rev.1 (F) Gestion du complexe des forêts protégées du "Triangle d'Émeraude" pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos (Phase III)

Budget et sources de financement :

Enveloppe budgétaire totale :		\$ EU	2 619 441
Total Budget OIBT :		\$ EU	2 051 039
Gouvernement du Japon (à travers la JICA) :	\$ EU	2 051 039	
Gouvernement de Thaïlande :		\$ EU	339 552
Gouvernement du Cambodge :		\$ EU	228 850
Agence d'exécution :	Département royal des forêts de Thaïlande et Administration forestière du Cambodge		
Approuvé au :	Automne 2010		
Date de lancement et durée :	août 2012 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle d'automne 2010 des projets et il a été financé à la 46^{ème} session du CIBT en novembre 2010 dans le cadre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales. La convention devant régir la mise en œuvre du projet a été officiellement signée par le Département royal des forêts de Thaïlande (RFD), l'Administration forestière du Cambodge et l'OIBT en mai 2012 à l'issue de la conclusion d'une longue procédure interne du gouvernement de Thaïlande à laquelle est soumise toute signature d'accords de projets internationaux par ce pays. Le projet a entamé officiellement ses activités dès le début du mois d'août 2012. Pour renouveler les engagements et les partenariats en vue de la réussite de ce projet relevant de l'Initiative OIBT / CDB de collaboration pour la biodiversité des forêts tropicales, une cérémonie de lancement du projet a été organisée le 1er octobre 2012 à Phnom Penh (Cambodge).

L'objectif de développement de ce projet est d'assurer la conservation transfrontalière de la biodiversité de part et d'autre des frontières qui traversent « le Complexe des forêts classées du Triangle d'Émeraude » dont le territoire, commun à la Thaïlande, au Cambodge et à République démocratique populaire Lao, constitue une zone de conservation transfrontalière de la biodiversité (TBCA). Les aires protégées du Triangle d'émeraude comprennent des habitats d'une diversité d'espèces sauvages. Les grandes espèces comme l'éléphant sauvage, le banteng et le tigre sont observées le long des frontières nationales et migrent selon les saisons à travers les frontières des trois pays. Le Triangle d'émeraude contient un massif forestier continu qui compte parmi les plus vastes d'Asie du Sud-est ; il renferme un grand nombre d'espèces menacées à l'échelle mondiale et fournit le dernier refuge à seize espèces "en danger critique" et "en voie de disparition" de la Liste Rouge UICN. De manière spécifique, ce projet vise à renforcer la protection des habitats transfrontaliers des espèces sauvages protégées dans le Triangle d'émeraude.

Le quatrième Comité directeur du projet s'est tenu à Siem Reap, au Cambodge, le 4 juillet 2014 où il a passé en revue l'exécution des activités du projet. Parmi les recommandations de cette réunion ressort la nécessité d'assurer la participation effective de l'équipe de projet à la 12^{ème} CdP de la CDB en Corée en octobre 2014 en vue d'accroître la diffusion des résultats du projet et la visibilité du partenariat transfrontalier Emerald mis en place par le projet. Depuis la quarante-septième session du Comité et selon le dernier rapport d'activité remis en juillet 2014, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

Volet cambodgien :

- Un bilan de l'occupation des sols et des stocks de carbone dans la forêt protégée de Preah Vihear (PVPF) a été effectué et la rédaction de rapports techniques est en cours ;
- La cartographie de la répartition des espèces fauniques clé de voûte dans le massif PVPF s'effectue à partir de l'évaluation de la répartition de la faune dans et autour de PVPF, en particulier le long des frontières avec la République démocratique populaire lao ;
- Depuis janvier 2013, des patrouilles de gardes-forestiers sont périodiquement organisées dans le PVPF et les secteurs environnants, en coopération avec les forces de la police provinciale et l'encadrement militaire. Onze (11) cas d'activités illicites ont été verbalisés dans les stations du projet au cours de la période visée par le présent rapport. Les interventions de police contre ces activités illicites ont donné lieu à la saisie de 100 kilos de gibier de brousse, 34 mètres cubes de bois, une tronçonneuse et 15 pièges à animaux sauvages. Les procès-verbaux de police et rapports de ces interventions dans les stations forestières visées sont dressés en langue khmère ;
- La deuxième série d'activités conjointes de recherche et de formation sur la répartition des espèces à vastes aires de déplacement et les modifications d'occupation des sols a été organisée au cantonnement de Preah Vihear au Cambodge les 11-14 mars 2014. Les formations pratiques dispensées au personnel de l'administration forestière locale et à d'autres acteurs locaux ont porté sur la cartographie SIG, la planification territoriale et la gestion forestière ;
- L'aménagement du siège du projet s'est achevé et celui-ci abrite désormais les services du cantonnement de l'office des forêts de Preah Vihear, ainsi que d'autres organismes engagés dans la gestion durable des ressources forestières ou des programmes de conservation de la biodiversité du massif PVPF ; et
- Des interviews ont été menées sur le terrain dans cinq villages riverains qui avaient pour objet des améliorations à apporter aux moyens d'existence des populations locales concernées. L'équipe du projet a visité des sites de développement villageois intégré mis en place dans la phase II du projet afin d'envisager les activités prévues dans la phase III. L'observation de ces activités a révélé des progrès accomplis depuis l'achèvement de la phase précédente du projet, notamment dans le nombre de vaches du cheptel, la quantité de riz à la banque du riz, la disponibilité du crédit, et autres dispositions, en particulier la plantation d'arbres fruitiers et la mise en place d'élevages de volailles.

Volet thaïlandais :

- Des formations et des ateliers relatifs à la faune ont été organisés avec succès grâce à la collaboration de l'Université de Kasetsart, en Thaïlande et celle de l'Université de Champassak (Laos) du 12 au 15 décembre 2013, avec la participation de scientifiques et de représentants du ministère des Parcs nationaux et de la Faune (DNP). La coopération en matière de recherche sur la faune entre les deux universités et le volet thaïlandais du projet suit son cours ;
- Des formations et des ateliers relatifs au SIG et à la faune ont été organisés les 5 et 6 février 2014 en vue de lutter contre le braconnage, l'exploitation forestière clandestine, la récolte et le trafic de plantes sauvages. Un atelier de formation portant sur une recherche conjointe intéressant les changements d'occupation des sols dans le Triangle Émeraude a été organisé au Cambodge du 10 au 15 mars 2014, avec la participation du personnel de l'Université de Champassak, du DNP et de l'équipe du projet ;
- La préparation d'un document scientifique traitant des conséquences des changements d'occupation des terres sur les espèces à grands déplacements dans le Triangle d'émeraude est en cours ;
- Les collectivités et les villages concernés par la conservation de la biodiversité ont été régulièrement visités à l'intérieur et en dehors des zones protégées afin d'envisager une amélioration de leurs moyens d'existence. Des réunions ont eu lieu en janvier et mai 2014 pour envisager la création de pépinières et celle d'un laboratoire de culture histologique destinée à la domestication d'orchidées ;
- Une collaboration est en cours avec des unités de protection des forêts des stations du projet afin de prévenir le braconnage, l'exploitation forestière clandestine, le commerce et la collecte illicites de végétaux sauvages ; et
- Des ateliers de formation à l'écotourisme ont aussi été organisés pour les villageois riverains et le personnel des aires protégées. Des forums et des réseaux villageois locaux destinés à faciliter la conservation de la biodiversité sont renforcés en permanence. La sensibilisation du public au moyen de concours scolaires de dessin et d'expositions ayant pour thème la

conservation de la biodiversité est ainsi entretenue en permanence à l'appui des activités de conservation s'appuyant sur les populations villageoises.

(28) PD 581/10 Rev.2 (F) Mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion durable des massifs forestiers au Togo

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	565 523
Budget OIBT :		\$ EU	345 840
Gouvernement du Japon :	\$ EU	345 840	
Gouvernement du Togo :		\$ EU	219 683

Agence d'exécution : Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)

Approuvé : Novembre 2011

Date de lancement et durée : avril 2011 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cycle des projets de l'automne 2011 dans le cadre du système d'approbation en ligne mais il a été financé en intégralité lors de la 48ème session du CIBT en novembre 2012. La convention devant régir l'exécution de ce projet a été signée par les parties en janvier 2013. La mise en œuvre du projet a débuté en avril 2011 après le décaissement de la première tranche de fonds OIBT.

Ce projet vise à contribuer à l'optimisation du potentiel forestier et la gestion durable des espaces forestiers au Togo. Il vise plus particulièrement à améliorer la gestion géo-spatiale des forêts au Togo. Les produits attendus du projet sont : (1) La collecte et le traitement des données du secteur forestier sont basés sur l'utilisation de l'équipement et des méthodes modernes ; (2) Les acteurs formés en SIG forestier utilisent les compétences qu'ils ont acquises, et (3) Un système de gestion centralisée des informations géospatiales des forêts existe.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut se résumer comme suit :

- Des études et enquêtes ont été lancées par des consultants externes, afin d'organiser la collecte et l'analyse des données du secteur forestier qui doivent être traitées sur des ordinateurs qui seront installés à Lomé et dans d'autres villes importantes du Togo ; leurs rapports ont été distribués à un certain nombre d'experts de l'agence d'exécution (ODEF) et à d'autres institutions compétentes pour commentaires auprès d'un certain nombre ;
- L'agence d'exécution (ODEF) a fait l'acquisition de matériels informatiques qui ont été installés aux bureaux de l'ODEF à Lomé et dans d'autres régions du Togo, conjointement à des formations sur ces appareils enseignées par l'entreprise fournisseuse ;
- Dans le cadre du processus de concertation, des prises de contact ont eu lieu avec le Ministère camerounais des forêts et de la faune qui exploite un système comparable appelé SIGIF, en vue d'un échange d'expériences et d'enseignements sur la manière de mettre en place et d'exploiter un système d'information géographique (SIG) au service de la gestion durable des forêts du Togo ; et
- Des formations particulières ont été dispensées en vue de renforcer la capacité de certains agents de l'ODEF à exploiter le logiciel de gestion de la base de données, celui du système d'information géographique (SIF) et celui de la cartographie (ArcGis), et de leur fournir des rudiments de statistiques.

(29) PD 584/10 Rev.2 (F) Mise en œuvre du cadre de coopération entre l'ODEF et les parties prenantes pour une effectivité de gestion participative et durable du complexe forestier Eto-Lili (Togo)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	218 298
Budget OIBT :		\$ EU	162 788
Gouvernement du Japon :	\$ EU	162 788	
Gouvernement du Togo :		\$ EU	55 510
Agence d'exécution :	Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)		
Approuvé :	Printemps 2011		
Date de lancement et durée :	mai 2012 / 15 mois		

Ce projet de 15 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du printemps 2011 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 47e Session du CIBT en novembre 2011, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. La convention régissant l'exécution de ce projet a été signée par les parties en mars 2012. L'exécution du projet a commencé en mai 2012 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT.

Ce projet s'inscrit dans le sillage de PD 217/03 Rev.2 (F) : « *Mise en place d'un cadre de coopération entre l'ODEF et les communautés riveraines pour la gestion participative et durable du complexe forestier Éto-Lilicopé* ». Les bases de gestion participative ayant été jetées, il faudra faire progresser le processus par une application effective des accords arrêtés, particulièrement le bornage des limites des forêts et des différentes séries, l'attribution des séries agricoles aux populations tout en assurant l'opérationnalisation du comité de gestion desdites forêts.

L'objectif global du projet est de mettre en œuvre la gestion durable et participative du complexe forestier d'Eto-Lilicopé pour la production de bois. Il vise plus particulièrement à mettre en œuvre le cadre de collaboration établi entre les principaux acteurs en vue de la gestion consensuelle et durable du complexe forestier Eto-Lilicopé.

Aucun rapport d'activité n'avait été remis par l'agence d'exécution (ODEF) en août 2014, celle-ci ayant fait savoir au Secrétariat que la préparation du rapport d'achèvement était en cours, sachant que toutes activités du projet ont été menées à bien dans le massif forestiers d'Eto-Lilicopé au Togo. Il sera rendu compte de ce projet à la prochaine session du Comité si le Secrétariat reçoit le rapport d'achèvement et un dernier rapport d'audit financier acceptable.

(30) PD 586/10 Rev.1 (F) Stratégies opérationnelles de conservation génétique du Tengkwang (*Shorea spp.*) pour la pérennisation des moyens d'existence des populations autochtones au Kalimantan (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	\$513 356
Budget OIBT :		\$ EU	414 104
Gouvernement du Japon :	\$ EU	344 104	
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	50 000	
Gouvernement de Corée :	\$ EU	20 000	
Gouvernement d'Indonésie :		\$ EU	99 252
Agence d'exécution :	Centre de recherche sur les diptérocarpacées, FORDA, Ministère des forêts		
Approuvé au :	Session CIBT XLVI, novembre 2010, Yokohama (Japon)		

Date de lancement et durée : juillet 2011/ 36 mois

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-sixième session en novembre 2010 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session. La convention régissant l'exécution de ce projet a été signée le 7 mars 2011. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée le 14 juillet 2011.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à l'amélioration de la préservation de la biodiversité des diptérocarpacées, en particulier l'essence tengkawang et celle des moyens de subsistance des populations autochtones. Plus précisément, il entend arrêter le processus d'appauvrissement de la diversité génétique du *tengkawang*.

Aucun rapport d'activité détaillé n'avait été remis, en août 2014, à travers le système de suivi en ligne des projets, par l'agence d'exécution (soit le Centre de recherche sur les diptérocarpacées du ministère indonésien des forêts), cette dernière ayant néanmoins fait savoir au Secrétariat que la préparation d'un rapport d'achèvement était en cours, sachant que toute les activités de terrain étaient achevées. Il sera rendu compte de ce projet à la prochaine session du Comité si le Secrétariat reçoit le rapport d'achèvement et un dernier rapport d'audit financier acceptable.

(31) PD 590/10 Rev.1 (F) Gestion intégrée du feu dans les collectivités rurales du Guatemala : création de stations pilotes de mise en œuvre de pratiques pérennes de gestion intégrée du feu

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	799 332
Budget OIBT :			\$ EU	517 563
Gouvernement du Japon :	\$ EU	497 563		
Gouvernement de Corée :	\$ EU	20 000		
AVM :			\$ EU	174 169
INAB :			\$ EU	107 600
Agence d'exécution :	Asociacion Vivamos Mejor -- AVM			
Agence collaboratrice :	Institut forestier national (INAB)			
Approuvé :	Session CIBT XLIV, novembre 2010, Yokohama (Japon)			
Date de lancement et durée :	octobre 2011 / 36 mois			

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-sixième session en décembre 2010 et le financement complet de sa mise en œuvre fut promis à la même session. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée officiellement le 8 avril 2011. Le rapport de lancement du projet et le premier plan annuel des opérations ont été reçus de l'agence d'exécution Vivamos Mejor et approuvés par le secrétariat de l'OIBT. Le Comité directeur du projet s'est réuni le 22 juin 2012 et a évalué le lancement des activités du projet et sa conformité avec les règles de procédure de l'OIBT. Le deuxième décaissement des fonds a été opéré au crédit de l'INAB en septembre 2012 et le troisième en décembre 2012, après qu'avait été vérifié la conformité de l'agence d'exécution aux conditions fixées pour chacun de ces virements. Le quatrième décaissement des fonds a été opéré au crédit de l'AVM en juillet 2013 et le cinquième en février 2014, après qu'avait été vérifiée la conformité de l'agence d'exécution aux conditions fixées pour chacun de ces virements.

Le troisième comité directeur du projet, particulièrement productif, a eu lieu à Guatemala City en avril 2014. À cette époque, le comité a constaté que le projet se déroulait dans le respect de son calendrier, en ne souffrant aucun retard à ce jour. Le sixième et dernier décaissement a eu lieu en juillet 2014 soit peu de temps après la remise de leur 5^{ème} rapport d'activité, celle de plusieurs rapports techniques et d'une explication satisfaisante de la pérennisation des acquis du projet à l'issue de son achèvement et des impacts attendus de ce dernier.

Des incendies de forêts, d'origine naturelle ou criminelle, détruisent de vastes secteurs du territoire guatémaltèque chaque année. L'objectif d'ensemble de ce projet est de contribuer à la gestion durable des forêts tropicales du Guatemala par le développement et l'application de pratiques intégrées de maîtrise des

incendies à base communautaire. Plus précisément, il s'agit de mettre en œuvre de manière intégrée et pérennisable des pratiques de maîtrise du feu en milieu forestier dans quatre stations pilotes dans les zones communautaires rurales du Guatemala. Grâce à la mise en œuvre de cours et d'ateliers en application d'une démarche communautaire participative, ce projet cherchera à définir des stratégies appropriées (humidité tropicale, nuages) pour la protection des forêts tropicales humides de feuillus et de pins contre les incendies catastrophiques causés par les activités agricoles et d'autres activités tel l'écobuage servant à la régénération, la restauration et l'amélioration des forêts de pins tropicaux. Les modalités de planification et de mise en œuvre de la lutte intégrée contre les incendies seront coordonnées avec la participation massive des communautés rurales dans quatre sites pilotes selon les principes de maîtrise intégrée du feu (Myers 2006) intégrant facteurs écologiques, socio-économiques, politiques, et facteurs techniques pour résoudre les problèmes que posent les incendies de forêt et l'écobuage au Guatemala. Les résultats obtenus seront appliqués à des collectivités et à des écosystèmes similaires dans le monde tropical. Le projet sera axé sur la gestion intégrée du feu s'agissant des forêts tropicales de feuillus et de conifères en vue d'assurer leur protection et l'utilisation adaptée du feu dans les modalités de gestion forestière et d'amélioration des forêts. Le projet servira de lien entre les organismes de l'État en charge des questions relatives aux feux de forêt et à la maîtrise des incendies d'une part, et les populations vivant dans et autour des sites pilotes sélectionnés d'autre part.

Depuis la quarante-septième session du Comité et d'après les plus récents rapports d'activités du projet remis en février et juillet 2014, et la troisième réunion du Comité directeur qui s'est tenue en mai 2014, l'avancement des travaux du projet par grands produits peut se résumer comme suit :

Produit 1 : Capacité institutionnelle de la maîtrise intégrée des incendies (IFM) à base communautaire renforcée

Ce produit a été obtenu avec succès à 100 %.

- Les aspects méthodologiques des formations ont été finalisés et deux formations ont été réalisées, toutes deux au niveau technique, ainsi qu'au niveau de la gestion communautaire intégrée des incendies (IFM). Une formation nationale à la gestion intégrée du feu a été dispensée en juin 2013 avec la participation de 30 techniciens de sept départements du pays. Un personnel spécialisé de l'INAB, du CONAP et de Vivamos Mejor a également participé au quatrième colloque international sur le thème « économie planification et principes de la gestion du feu : Changement climatique et feux de forêt » qui s'est tenue à Mexico en novembre 2012 ; et
- L'élaboration, la révision et la validation des outils IFM de la planification et de l'évaluation ont également été lancés.

Produit 2 : Plans communautaires de gestion intégrée des feux (IFM) élaborés et appliqués.

90 % des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Un groupe de coordination interinstitutionnel pour l'exécution du projet a été créé et est aujourd'hui en fonction ;
- Une planification communautaire de l'IFM et les démarches conduisant à son approbation sont menées à bien pour chacune des 4 stations pilote ;
- Les actions définies dans le plan communautaire IFM pour chaque station pilote sont en cours d'exécution ;
- L'échange d'expériences dans la mise en œuvre de pratiques IFM communautaires entre les stations pilotes est en cours ; et
- L'acquisition d'équipements de base adaptés aux pratiques IFM à l'échelon des communes et villages est achevée.

Produit 3 : Impacts socio-économiques des incendies et dynamique forestière documentés et diffusés

90 % des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Un état des lieux initial et un protocole d'évaluation des pratiques IFM à base communautaire et une étude de l'état présent de la forêt sur les stations pilotes sont achevés ;

- La mise en œuvre du protocole de suivi et évaluation est bien avancée ;
- L'étude sur les coûts et avantages économiques de l'utilisation du feu sur son impact sur la forêt et leur impact sur la forêt est sur le point de se conclure ; et
- Certains documents imprimés et matériaux audio-visuels retraçant les expériences communautaires IFM sont actuellement publiés et diffusés.

En outre, le projet a déjà réalisé plusieurs produits, parmi lesquels des études, des travaux cartographiques, l'édition de documents techniques et de matériaux didactiques :

1. Méthode de mise en œuvre de la formation nationale à la gestion intégrée du feu au niveau des forestiers locaux.
2. Caractérisation générale du couvert forestier et des charges combustibles sur quatre stations pilotes du Guatemala en vue de la préparation du plan de gestion intégrée des incendies - Rapport sur la station forestière de Pinalón.
3. Caractérisation générale du couvert forestier et des charges combustibles sur quatre stations pilotes du Guatemala en vue de la préparation du plan de gestion intégrée des incendies - Rapport sur la station forestière du parc régional de la Enea.
4. Caractérisation générale du couvert forestier et des charges combustibles sur quatre stations pilotes du Guatemala en vue de la préparation du plan de gestion intégrée des incendies - Rapport sur la station forestière du bassin versant de Noreast Quiscab 5.
5. Caractérisation générale du couvert forestier et des charges combustibles sur quatre stations pilotes du Guatemala en vue de la préparation du plan de gestion intégrée des incendies - Rapport sur la station du bassin versant de San Jeronimo.
6. Quatre plans de gestion intégrée du feu, un pour chaque station pilote.
7. Vingt-sept (27) présentations PowerPoint dans le cadre des matériaux didactiques élaborés en matière de gestion intégrée communautaire du feu (IFM).

La plupart des documents susdits seront téléversés sur le site web de l'OIBT pour plus ample diffusion à tous nos pays membres et autres parties intéressées.

Le projet est en bonne voie et devrait se conclure prochainement. Il sera déclaré achevé au CRF lors de sa session suivante en 2015.

(32) PD 601/11 Rev.3 (F) Renforcement de la conservation des écosystèmes de la mangrove dans la réserve de la biosphère du nord-ouest du Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	958 219,60
Budget OIBT :	\$ EU	496 289,60
MDA :	\$ EU	75 630,00
Collectivités territoriales de Tumbes et Piura :	\$ EU	386 300,00

Agence d'exécution : MDA
Approuvé : Printemps 2012
Date de lancement et durée : À décider / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle de projets du printemps 2012 par système d'approbation électronique mis en place, et il a été entièrement financé dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales à la quarante-neuvième session en novembre 2013 à Libreville, au Gabon. La convention finale réglant l'exécution du projet a été signée en septembre 2014.

Le Secrétariat demeure en attente de la transmission par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement, du premier plan de travail annuel détaillé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de

l'approbation de ce dossier par le Secrétariat, afin de pouvoir opérer le premier virement de fonds devant permettre l'entamer les travaux du projet

Les mangroves constituent l'un des écosystèmes les plus vulnérables au changement climatique, cependant que ces écosystèmes peuvent piéger et stocker les volumes de carbone les plus élevés, et bien que le système national des zones naturelles protégées (SINANPE) a contribué à pérenniser cet écosystème en créant le Sanctuaire national des Mangroves de Tumbes (Santuario Nacional de los Manglares de Tumbes - SNLMT), on constate une carence de mécanismes participatifs appliqués à la conservation globale des écosystèmes forestiers de la mangrove dans les régions de Piura et Tumbes. Cela a pour corollaire un faible niveau de vie pour les populations riveraines des écosystèmes de la mangrove et une perte de la biodiversité de ces derniers.

Afin de remédier à cette situation, ce projet prévoit l'amélioration du niveau de vie de la population dans les secteurs de ces écosystèmes de mangroves situés dans les régions de Tumbes et Piura. Plus précisément, ce projet doit augmenter le nombre de mécanismes participatifs pour la protection des forêts de mangrove et la conservation dans les régions de Tumbes et Piura à travers : 1) l'utilisation adéquate des pouvoirs juridiques des autorités régionales et locales à assurer la conservation des mangroves ; 2) l'amélioration du degré d'administration et de gestion des forêts en vue de préserver les écosystèmes de la mangrove, et 3) élaboration et application de stratégies de viabilisation financière des mangroves.

Les principaux résultats attendus de ce projet à l'issue de sa réalisation sont les suivants : (i) le renforcement de la capacité de gestion des mangroves en vue de leur conservation chez deux (2) gouvernements régionaux et de deux (2) municipalités ; (ii) la création de trois (3) aires protégées le Corridor biologique de mangrove et de forêts xérophiles, la mangrove de San Pedro de Vice et la mangrove de New Vichayal, (iii) l'efficacité de la gestion du Sanctuaire national des Mangroves de Tumbes (SNLMT) aura été améliorée ; (iv) l'exploitation optimale des ressources (ressources forestières et hydro-biologiques) dans les mangroves aura été favorisée par la mise en œuvre des 10 sous-projets d'activités économiques durables, et (v) deux (2) des mécanismes financiers auront été promus afin de contribuer à la pérennité des mangroves.

La première réunion du Comité directeur du projet a été provisoirement fixée à janvier 2015.

(33) PD 617/11 Rev.4 (F) Promotion de la conservation de la biodiversité dans le parc national Betung Kerihun (BKNP) en tant qu'écosystème transfrontalier entre l'Indonésie et l'État malaisien du Sarawak (Phase III) (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	1 214 479
Budget OIBT :		\$ EU	941 559
Gouvernement du Japon :	\$ EU	84 661	
Gouvernement du Japon (MoFA)	\$ EU	350 000	
Gouvernement de la Suisse	\$ EU	503 486	
Gouvernement des États-Unis	\$ EU	3 412	
Gouvernement d'Indonésie		\$ EU	272 920
Agence d'exécution :	Parc national Betung Kerihun (BKNP), Direction générale de la protection des forêts et de la conservation de la nature (PHKA), Ministère des forêts (MOF)		
Approuvé au :	47ème session du CIBT, novembre 2011, La Antigua (Guatemala)		
Date de lancement et durée :	Octobre 2013 / 48 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2011 et il a été financé à la 47ème session du CIBT en novembre 2011 et à la 48ème session du CIBT en novembre 2012 dans le cadre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales. La convention du projet a été adressée au ministère des Forêts d'Indonésie. Le projet a été signé en septembre 2013. A l'issue du

parachèvement des plans annuels des opérations et de celui du rapport de lancement, le projet est entré en phase opérationnelle en octobre 2013.

L'objectif principal de ce projet est de promouvoir la gestion durable de la conservation du Parc national de Betung Kerihun (BKNP), créé en 1992 dont la superficie a été portée à 800 000 ha, en tant qu'écosystème transfrontalier entre le Kalimantan ouest en Indonésie et le Sarawak malaisien. La coopération dans le cadre des activités de conservation transfrontalière entrant dans le cadre de ce projet est axée sur le conservatoire naturel de Lanjak Entimau (LEWS) et le parc national Batang Ai (PNBA) au Sarawak contigu au BKNP dans le Kalimantan Ouest en Indonésie frontalière. Les résultats attendus du projet sont : (1) le maintien et le renforcement de la coopération entre l'Indonésie et la Malaisie pour la conservation de l'écosystème transfrontalier entre BKNP et PNBA/ LEWS ; (2) la formulation d'un plan de travail et d'un plan opérationnel sur la conservation de la biodiversité de l'écosystème transfrontalier ; et (3) la pérennité accrue des moyens d'existence des populations riveraines au sein et autour du BKNP.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité remis par le projet, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit :

- Un groupe de travail ministériel (MWG) a été constitué pour le BKNP en vue de faciliter la conception et la mise en œuvre d'activités conjointes avec le LEWS et le BANP au Sarawak. Le MWG tient actuellement des réunions internes et se trouve en liaison avec les autorités du LEWS et du BANP pour la conservation des écosystèmes transfrontaliers de BKNP et de LEWS-BANP. Des partenariats sont en cours de renforcement avec TFCA Kalimantan, GIZ-FORCLIME, l'initiative HOB, WWF Indonésie et le projet JICA-IJREDD ;
- Une réunion de constitution du Groupe de travail technique conjoint (JTTF) destiné à assurer la coopération dans le conservatoire de biodiversité transfrontalier a eu lieu le 11 août 2014 à Kuching au Sarawak (Malaisie). Sachant que la fonction du JTTF doit être de renforcer techniquement et de soutenir la conservation de la biodiversité dans l'espace transfrontalier de BKNP et LEWS-PBANK, il fera office d'organe d'encadrement et de collaboration devant se réunir au moins une fois par an. Ses membres comprennent un maximum de 10 personnes parmi lesquelles le directeur du Développement des aires de conservation et des forêts protégées et le directeur du BKNP en Indonésie ainsi que le Directeur des forêts du Département des forêts du Sarawak (FDS) et le chef de la Division « Nature Conservation & Constitutional » au sein du FDS du Sarawak (Malaisie). Les cinq domaines d'intervention prioritaires du JTTF sont les suivants :
 - Développement de l'écotourisme
 - Participation communautaire à la conservation de la biodiversité et à la gestion des aires protégées
 - Renforcement des capacités du personnel du parc national et du conservatoire
 - Recherche et développement
 - Échange d'informations
 - Patrouilles communes sur les frontières communes ; et
- En collaboration avec WWF Indonesia, des informations et des données d'état des lieux sont en cours d'analyse en vue d'impulser le développement d'une agriculture écologique et l'exploitation des PFNL, ce qui doit contribuer aux moyens d'existence des populations riveraines. Le développement de l'écotourisme au BKNP est à l'étude.

(34) PD 622/11 Rev.1 (F) Commercialisation de semences végétales et plants et de produits ligneux de provenance indigène en vue d'accroître le niveau de vie et de renforcer les politiques forestières régionales en Amazonie péruvienne : projet pilote chez les populations rurales de Taulia Molinopampa (Pérou)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	188 743
Budget OIBT :			\$ EU	149 958
Gouvernement du Japon :	\$ EU	124 958		
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	25 000		
IIAP/NCI			\$ EU	38 785

Agence d'exécution :	Institut de recherche d'Amazonie péruvienne (IIAP) – Bureau d'Amazonas
Approuvé :	47ème session, novembre 2011, La Antigua Guatemala (Guatemala)
Date de lancement et durée :	Octobre 2012 / 24 mois

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarante-septième session en novembre 2011 et le financement complet de sa mise en œuvre fut promis à la même session. La convention finale devant régler l'exécution du projet a été officiellement signée le 22 août 2012. Le premier virement de fonds a été opéré fin octobre 2012 suite à la remise par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement, d'un plan de travail détaillé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débuter, et l'ensemble de ce dossier ayant obtenu l'agrément du Secrétariat. La deuxième tranche de financement a été virée en avril 2013, sitôt après que les membres du comité technique du projet eurent vérifié sur le terrain la mise en œuvre adéquate des activités effectuées à cette date, et le Secrétariat a vérifié que les autres conditions au deuxième virement avaient également été respectées. La troisième tranche a été décaissée en octobre 2013 après la réception du deuxième rapport d'étape et la quatrième et dernière tranche a été virée à l'agence d'exécution en mai 2014 après une réunion fructueuse du Comité technique du projet au cours de laquelle le troisième rapport d'étape et plusieurs projets de rapports techniques ont été examinés, ainsi que les impacts et la pérennisation des activités du projet sur le long terme.

Des membres de la collectivité rurale Taulía Molinopampa, d'autres de l'Association des producteurs écologiques de Molinopampa (APROCOM), l'Institut de recherche de l'Amazonie péruvienne (IIAP) et Nature and Culture International (NCI) dans la région d'Amazonie péruvienne, par des actions conjointes visant à améliorer la capacité de production, à mettre en place des mécanismes et pratiques innovants, et à créer une entreprise destinée à commercialiser des semences certifiées, des plants et des produits ligneux provenant d'essences indigènes, contribueront à renforcer des politiques forestières régionales axées sur l'exploitation d'essences indigènes, l'expérience communautaire et la recherche scientifique en vue d'engendrer des revenus d'appoint et d'améliorer ainsi le niveau de vie de la collectivité.

De manière générale, le projet vise à améliorer les conditions de vie de la collectivité rurale Molinopampa grâce à la production, la diversification et la commercialisation des essences indigènes de bois tropicaux, en recourant à des mécanismes et des pratiques novateurs d'amélioration des compétences et des politiques forestières mise en place à plan régional. Plus précisément, le projet vise à créer une entreprise communautaire devant commercialiser des semences, des plants et les sous-produits certifiés d'essences à bois d'œuvre indigènes.

Les principaux produits escomptés, étaient entre autres les suivants : i) Une politique régionale et ses réglementations élaborées, proposées et adoptées par la collectivité territoriale d'Amazonas ; ii) trois pépinières communautaires en production et 15 hectares de terrains reboisés avec des essences indigènes dans la zone cible ; iii) trois placeaux permanents installés pour produire des semences et plants certifiés ; iv) création et entrée en exploitation d'une entreprise de commercialisation de semences et 20 bénéficiaires formés à appliquer les compétences qui leur auront été transmises, et ; v) quatre guides pratiques et 4 études scientifiques publiés sur la production, la phénologie, la germination, la croissance et les utilisations traditionnelles.

Depuis la quarante-septième session du Comité et d'après les plus récents rapports d'activités du projet remis en février et juillet 2014, et la troisième réunion du Comité directeur qui s'est tenue en mai 2014, l'avancement des travaux du projet par grands produits peut se résumer comme suit :

Produit 1 : Une politique régionale et ses réglementations élaborées, proposées et adoptées par la collectivité territoriale d'Amazonas

Soixante-dix pour cent (70 %) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour.

- Plusieurs ateliers ont été organisés pour informer et diffuser la version préliminaire du document d'orientation régionale du projet dans les villages de Molinopampa, Puma Hermana, Ocol et San Jose, tous ceux-ci faisant partie de la communauté rurale de Taulía-Molinopampa.

Produit 2 : Trois pépinières communautaires sont en production et 15 hectares ont été reboisés avec des essences indigènes dans le secteur ciblé

Quatre-vingt-quinze (95 %) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour.

- Trois (3) pépinières arboricoles communautaires ont été créées et sont en exploitation, une dans chacun des villages de Puma-Hermana, San José et Ocol ;
- Un total de 150 arbres porte-graines de 5 essences, soit *Alnus acuminata*, *Cedrela odorata*, *Ocotea sp.*, *Gordonia fruticosa* and *Solanum pseudosycophanta* ont été identifiés, sélectionnés et martelés et font l'objet d'une observation suivie qui porte sur leur production semencière et comprend des prélèvements de graines ; et
- 40 ha de forêts dégradées ont été réhabilités, ce qui dépasse de loin la cible de 15 ha.

Produit 3 : Trois placeaux permanentes ont été installés pour produire des semences et plants certifiés

Quatre-vingt-quinze (95 %) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour.

- Trois (3) placeaux permanents ont été créés, plantés et cultivés en vue d'une production semencière.

Produit 4 : Création et entrée en exploitation d'une entreprise de commercialisation de semences et 20 bénéficiaires formés à appliquer leurs compétences acquises

Soixante-dix-sept pour cent (77 %) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour.

- L'entreprise communautaire *Asociacion para la Conservacion del Bosque de Palmeras - ACOBOSQUE* a été officiellement créée et elle procède actuellement à la cueillette, la sélection et la commercialisation des semences et des plants arboricoles ; et
- Des paysans locaux reçoivent des formations en matière d'identification, de sélection et de prélèvement de matériel germinatif.

Produit 5 : Quatre guides pratiques et 4 études scientifiques publiés sur la production, la phénologie, la germination, la croissance et les utilisations traditionnelles

Soixante-quinze pour cent (75 %) des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour.

- Trois (3) guides pratiques et trois (3) études scientifiques sont en cours de parachèvement en vue de leur publication et de leur large diffusion dans la zone d'influence du projet et au-delà.

Le comité technique du projet s'est réuni pour la deuxième et dernière fois en mai 2014 et a recommandé notamment que l'agence d'exécution se contente d'élaborer une proposition d'orientation régionale et ses réglementations annexes, en la soumettant à l'Administration régionale Amazonas pour examen, car l'obtention de son approbation outrepasserait son mandat. En outre, il a souligné que l'entreprise de commercialisation des semences nécessaires devait se consolider rapidement pour devenir autonome à l'achèvement du projet. Il a d'autre part suggéré à l'de IIAP finaliser tous les documents techniques et le rapport d'achèvement d'ici la fin de octobre 2014, de lancer l'audit externe final, de solliciter le transfert de biens d'équipement du projet aux bénéficiaires ultimes, et par ailleurs de diffuser largement ses conclusions sur le site Web de l'agence d'exécution ainsi que les publications produites. Il convient également de mettre en évidence les enseignements dégagés et les impacts du projet au Pérou, et de pérenniser les activités du projet après son achèvement. Enfin, doivent être produites des versions numériques visuellement attrayantes des rapports techniques et d'autres publications pour téléchargement sur le site Web de l'OIBT en vue de la diffusion la plus large possible des résultats du projet. Le Secrétariat doit évaluer le rapport d'achèvement, d'autres documents techniques et le rapport d'audit final, et signaler le projet comme achevé au 51^e CIBT.

**(35) PD 635/12 Rev.2 (F) Gestion de la zone tampon du parc national de Pulong Tau au Sarawak (Malaisie) avec la participation des populations riveraines
Budget et sources de financement**

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	\$1 421 925
Budget OIBT :			\$ EU	517 450
Gouvernement du Japon :	\$ EU	242 690		
JLIA		50 000		
Gouvernement de la Suisse :		224 760		
Gouvernement de Malaisie			\$ EU	904 475
Agence d'exécution :	Département des forêts du Sarawak			
Approuvé au :	XLVIIIe session du CIBT, Nov.2012, Yokohama (Japon)			
Date de lancement et durée :	août 2014 / 24 mois			

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2012 et il a été financé à la 48ème session du CIBT en novembre 2012. La convention de projet a été envoyée au Ministère malaisien des industries primaires et des produits de base en janvier 2013. La convention de projet a été dûment signée en août 2014. L'Agence d'exécution s'emploie à parachever la rédaction du rapport de lancement avec un plan d'opérations annuel. Le projet a entamé ses activités en août 2014.

La création et l'aménagement de zones tampons dans les parcs nationaux et les conservatoires fauniques présentent des carences, sachant que le Décret sur les parcs nationaux et les réserves naturelles du Sarawak (1998) et celui qui a trait à la protection de la faune (*Wildlife Protection Ordinance*, 1998) ne comporte actuellement aucunes lignes directrices sur ce point. Avec la poursuite du développement économique rapide en zones rurales, qui entraîne des perturbations croissantes des forêts naturelles, la conservation de la nature s'avère plus difficile car les forêts dotées d'abondantes ressources qui jouissent d'une protection intégrale peuvent se trouver exposées aux intrusions et empiètements illicites.

Au vu de l'importance de la gestion durable du parc national de Pulong Tau (PTNP), le projet vise à permettre la création d'une zone tampon de 6000 ha et à assurer des ressources forestières de base qui puissent répondre aux besoins des populations. Il étudiera les multiples fonctions des zones tampon du point de vue des services environnementaux que sont la protection des bassins versants, la conservation de la biodiversité et la recherche et l'exploitation communautaire. Des lignes directrices relatives à la gestion de la zone tampon seront élaborées et soumises au gouvernement de l'État pour examen. Les produits et les activités du projet comprendront des états des lieux devant déterminer les ressources de la zone tampon promises à la gestion intégrée, l'évaluation des besoins vivriers locaux et la façon dont la zone tampon sera en mesure de répondre à ces besoins. La participation locale à la gestion comprendra le développement de produits forestiers non ligneux, de produits d'artisanat et de l'écotourisme, pour lequel des formations seront dispensées. Les objectifs et résultats du projet seront atteints grâce à une gestion intégrée de la zone tampon, des formations et la participation active des parties prenantes primaires et secondaires. Le projet sera soutenu par le Département des forêts du Sarawak (FDS) par l'entremise de sa Cellule d'Initiative de services communautaires (CSIU).

(36) PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana, en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	324 088
Budget OIBT :		\$ EU	245 272
Gouvernement du Japon :	\$ EU	245 272	
Gouvernement du Togo :		\$ EU	78 816
Agence d'exécution :	PICODEV GHANA		
Approuvé :	avril 2012		
Date de lancement et durée :	mai 2013 / 24 mois		

Ce projet de 24 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du printemps 2012 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 48e Session du CIBT en novembre 2012, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. La convention de projet a été signée par les parties en janvier 2013. L'exécution du projet a commencé en mai 2013 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT.

Le projet vise à contribuer au développement socio-économique durable et à la protection de l'environnement dans le secteur de Biakoye situé dans la région ghanéenne de la Volta, grâce à la restauration des massifs forestiers par l'implantation d'essences indigènes précieuses et d'essences à bois d'œuvre exotiques, avec la participation des populations riveraines. Il vise plus particulièrement à mettre en route une démarche de lutte participative contre la pauvreté (valorisation et commercialisation du manioc par des procédés innovants) à travers un enrichissement durable des forêts et l'aménagement de plantations en utilisant des essences de bois tropicaux en mélange avec des espèces exotiques.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut se résumer comme suit :

- Des plantations sur un total de 67 5 acres (46 5 acres en mélange d'essences indigènes à bois d'œuvre, 19,0 acres en teck uniquement et 2,0 acres en cassia uniquement) ont été créées par les habitants des villages riverains suivants : Tayi, Ntumda, Tepo, Akolba, Bumbula 1, Bumbula 2, Kabo 1, 2 Kabo et Kabo 3 ;
- Bien que la plus grande partie des travaux sur les pare-feux autour des plantations ait été effectuée au début du projet, la formation continue des communautés, s'opérant par le biais d'explications orales fournies lors de réunions sur les effets des feux de brousse et l'importance de pare-feux, s'est intensifiée jusqu'au début de la saison des pluies. Ce travail a été pris en charge principalement par les animateurs communautaires et le coordonnateur du projet ;
- Des quantités suffisantes de semences d'essences indigènes, principalement de l'ofram, du wawa, de l'acajou et du cassia, ainsi que la majeure partie des graines de teck, ont été prélevées et ces semences ont été élevées en pépinière en attendant l'objectif de la deuxième année visant la plantation d'arbres. Les excédents de matériel de plantation sont laissés en pépinière pour répondre à la demande des replanteurs ;
- Avant l'installation du broyeur et des presses, des hangars ont été construits par l'agence d'exécution afin de les abriter. Les villageois ont été chargés de couvrir entièrement les côtés des hangars en mobilisant pour ces travaux une part des recettes tirées de la transformation du manioc. La communauté des Tayi a depuis terminé le sien et gère correctement ses équipements. Pour les autres communautés, bien que leurs équipements aient été entièrement installés et qu'ils soient entrés en exploitation, celles-ci n'ont pas encore entièrement fermé les côtés des hangars ;
- La transformation des produits dérivés du manioc, et l'emballage de ces derniers, ont été enseignés à toutes les populations villageoises impliquées dans la mise en œuvre du projet ; et
- La confection de biscuits à l'amidon de manioc a également été enseignée dans toutes les populations villageoises, comme possible source de revenu d'appoint.

(37) PD 668/12 Rev.1 (F) Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité sur les pentes du volcan Tacaná et son aire d'influence au Mexique et au Guatemala

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	949 491,90
Budget OIBT :		\$ EU	641 638,80
Gouvernement du Japon :	\$ EU	441 638,80	
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	200 000,00	
HSI		\$ EU	67 696,80
Municipalités (valeur approximative en nature)		\$ EU	26 560,00
Organismes forestiers (CONAFOR, CONANP, CONAP et INAB (en nature))		\$ EU	213 596,30
Agence d'exécution :	Helvetas Swiss Intercooperation (HSI)		
Approuvé :	Quarante-huitième session en novembre 2012 à Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	juillet 2014 / 24 mois		

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-huitième session en novembre 2012 à Yokohama et le financement intégral de sa mise en œuvre fut promis à la même session dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT/CDB pour la biodiversité des forêts tropicales. La convention définitive réglementant l'exécution de ce projet a été signée par l'agence d'exécution, les gouvernements du Panama et du Mexique et l'OIBT en décembre 2013. Le premier virement de fonds a été opéré fin juin 2014 suite à la transmission par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement, d'un plan de travail détaillé et d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet assortie d'un avis que l'exécution était sur le point de débuter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

Le Guatemala et le Mexique ont en commun la région du volcan Tacaná qui, de part et d'autre de la frontière, se compose du département de San Marcos au Guatemala et de l'Etat du Chiapas au Mexique, cette région, qui fait partie du Couloir Mésoaméricain de Biodiversité, contient des richesses biologiques et recèle un potentiel écotouristique alors même que la majeure partie de sa population vit dans la pauvreté en exploitant les ressources naturelles sur un mode non pérennisable. Une initiative a été lancée qui doit permettre le développement durable des zones protégées de la région transfrontalière du volcan Tacaná, en s'appuyant sur des actions coordonnées, une étude de la situation et divers échanges entre les représentants régionaux des institutions mexicaines et guatémaltèques compétentes, la société civile et l'organisme de coopération suisse HELVETAS.

L'objectif de ce projet est de contribuer à l'amélioration du niveau de vie de 28 000 personnes dans les deux pays, en s'appuyant sur la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles locales. Plus précisément, il s'agit de lancer un processus participatif de gestion, conservation et exploitation des ressources naturelles et de la biodiversité dans le secteur du volcan Tacaná et sa zone d'influence au Guatemala et au Mexique. Le projet débute avec une première phase de deux ans devant poser les fondations d'un travail à mener en commun avec les collectivités riveraines, hommes et femmes, dans des activités pilotes, dont la gestion durable des forêts, la diversification des perspectives économiques, l'amélioration du cadre juridique des aires protégées et celle de la collaboration entre les deux pays.

Les produits escomptés sont les suivants : i) les zones pilotes de restauration ou conservation mises en place de manière participative ; ii) des projets pilotes identifiés et mis en place avec la communauté afin d'améliorer les moyens d'existence locaux, qui ont trait à l'écotourisme, à l'agroforesterie et à des systèmes sylvi-pastoraux ; iii) mise à jour du cadre technique et juridique de l'aménagement intégré de la région du volcan Tacaná, et iv) les populations riveraines, les conseils municipaux et les organismes publics s'échangent les informations, prennent des décisions par consensus et sont activement impliqués dans la coopération binationale Guatemala – Mexique.

La première réunion du Comité directeur du projet a eu lieu à San Marcos, au Guatemala, en septembre 2014, et a compté la participation d'intervenants mexicains et guatémaltèques, plus précisément

les représentants de CONAFOR, CONANP, CONAP, INAB et des représentants de collectivités territoriales. Lors de cette réunion, l'Agence d'exécution Helvetas a fait savoir que le projet avait entamé ses activités en juillet 2014 et qu'à ce jour, les travaux suivants étaient en cours :

- La cartographie des zones de restauration et conservation et celle des services environnementaux dans le massif du volcan Tacaná et sa zone d'influence sur le Guatemala et le Mexique ;
- Le mentorat des acteurs locaux en faveur de la participation des bénéficiaires et acteurs de l'exécution du projet à sa planification, sa mise en œuvre et au suivi de ses activités ;
- Le contrôle et la surveillance des périmètres concernés au travers de formations dispensées aux éco-garde et à leur octroi d'équipement ;
- Etudes d'état des lieux et de veille biologique ; et
- Activités en coopération bilatérale et internationale destinées à échanger des connaissances et expertises entre les acteurs.

(38) PD 673/12 Rev.1 (F) Renforcement de la capacité à faire appliquer les lois forestières et la gouvernance dans les forêts domaniales des provinces cambodgiennes de Kratie et Mondulhiri

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	555 527
Budget OIBT :		\$ EU	464 033
Gouvernement du Japon :	\$ EU	444 033	
Gouvernement de Corée	\$ EU	20 000	
Gouvernement du Cambodge		\$ EU	91 494

Agence d'exécution : Office des forêts du Cambodge

Approuvé au : XLVIIIe session du CIBT, novembre 2012, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : mai 2013 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2012 et il a été financé à la 48ème session du CIBT en novembre 2012. L'accord régissant l'exécution de ce projet a été signé en janvier. Après l'achèvement de toutes les démarches administratives requises pour la mise en œuvre efficace et réussie du projet, l'agence d'exécution en a entamé les activités en mai 2013.

Le projet vise spécifiquement le renforcement des fonctions de police dans les forêts domaniales des provinces de Mondulhiri et Kratie, qui souffrent d'un manque de moyens dans la lutte contre les activités forestières clandestines alors même que ces deux provinces sont parmi les plus riches en biodiversité et ressources forestières. Une plate-forme d'application des lois et de la gouvernance forestières sera créée dans le pays avec l'appui de nombreux partenaires. Les produits attendus de ce projet sont les suivants : i) capacité accrue de l'Administration forestière dans ses interventions de police visant à faire respecter les lois et réglementations forestières dans les forêts domaniales des provinces de Mondulhiri et Kratie ; ii) soutien accru des populations locales aux initiatives de l'Administration forestière visant à faire respecter les lois forestières ; et iii) meilleure collaboration entre l'Administration forestière et les divers acteurs.

Depuis la quarante-septième session du Comité et selon le plus récent rapport d'activité, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit :

- Mise à jour des deux directives techniques existantes pour l'application de la législation forestière et développement de lignes directrices relatives aux patrouilles pour les villages riverains. Mise à jour des cartes du couvert forestier domaniale de 2013 dans les provinces de Kratie et Mondulhiri par le moyen de vérifications sur le terrain ;
- La prise de conscience des populations locales a progressé sur 20 stations de programmes forestiers communautaires. Un total de 608 participants des provinces de Mondulhiri et Kratie ont été mobilisés à l'appui de l'initiative FLEG ;
- Créées quatre (4) parcelles de démonstration d'un dispositif agro-forestier à fort rendement totalisant 20 hectares sur quatre (4) stations et quatre (4) petites pépinières sur 4 sites avec 80 participants sélectionnés dans les deux provinces ; et

- Organisation d'un atelier provincial sur le rôle essentiel des collectivités locales dans l'application des lois forestières et le maintien des forêts domaniales, le 9 mai 2014 en province de Kratie. Cet atelier a regroupé une centaine de participants, dont des agents de l'antenne locale de l'office des forêts, des organismes publics concernés, des collectivités territoriales de la province de Kratie et des collectivités locales, des universitaires et des représentants d'ONG.

(39) PD 710/13 Rev.1 (F) Promotion de la conservation d'essences indigènes nobles sélectionnées de Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	620 209
Budget OIBT :		\$ EU	479 976
Gouvernement du Japon (MoFA) :	\$ EU	479 976	
Gouvernement d'Indonésie		\$ EU	140 233

Agence d'exécution : *Forest Research Institute*, Agence forestière de recherche-développement (FORDA), Ministère indonésien des Forêts

Approuvé au : XLIXe session du CIBT, novembre 2013, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Novembre 2014 (attendue) / 48 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2013 et il a été financé à la 49ème session du CIBT en novembre 2013. La convention du projet devant régir son exécution a été cosignée par le gouvernement indonésien, l'agence d'exécution et l'OIBT en juillet 2014. Les dispositions administratives de la mise en œuvre du projet, comprenant les plans annuels détaillés de ses opérations, sont en voie de parachèvement par les soins de l'agence d'exécution. Il est prévu que le projet entame ses activités en novembre 2014.

Sumatra est la plus grande île d'Indonésie, qui possède une abondante diversité biologique, y compris de nombreuses espèces végétales indigènes. Au nombre des espèces indigènes nobles de l'île, on compte l'if de Sumatra (*Taxus sumatrana*), et le merbau de Sumatra (*Intsia palembanica*). Cependant, la surexploitation, l'infiltrations des biotopes par les populations, et les activités illégales ont été telles que de nombreuses espèces de grande valeur sont aujourd'hui menacées d'extinction. Les essences nobles à forte valeur marchande dont le merbau de Sumatra, le *kulim*, l'*andalas* et le *giam* ont été surexploitées lors d'abattages menés clandestinement durant ces dernières décennies. Au regard de la distribution endémique et relativement limitée et de la petite taille de sa population, *Taxus sumatrana* est menacée d'extinction par l'empiètement de son habitat, les perturbations dont souffre sa population et l'exploitation forestière clandestine.

L'objectif d'ensemble de ce projet est de concourir à la gestion durable des essences indigènes nobles de Sumatra. De manière spécifique, il s'agit d'améliorer la réalisation des objectifs de conservation grâce à la relance du programme actuel de conservation et la mise en place de systèmes de contrôle des récoltes et de la régénération. Les résultats attendus sont : (1) la conservation accélérée des espèces indigènes nobles qui ont été sélectionnées ; (2) le contrôle facilité des prélèvements forestiers opérés sur ces espèces, et (3) l'amélioration de leur capacité de régénération. Les bénéfices attendus comprennent des données et des informations actualisées sur la distribution, l'état de conservation et de protection, et la régénération des espèces indigènes nobles qui ont été sélectionnées ainsi que l'amélioration des conditions socio-économiques des populations tributaires des forêts.

B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR CONVENTION D'EXÉCUTION

(1) PD 477/07 Rev.4 (F) Amélioration des fonctions forestières dans la province de Bengkulu par la participation des populations à la reconstitution des forêts dégradées grâce à l'exploitation de produits de base locaux (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	430 424
Budget OIBT :		\$ EU	338 256
Gouvernement du Japon :	\$ EU	338 256	
Gouvernement d'Indonésie		\$ EU	92 168
Agence d'exécution :	Services forestiers de la province de Bengkulu		
Approuvé au :	Printemps 2009 Validité prorogée lors de la Session CIBT XLVI de novembre 2010, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	À déterminer / 36 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 et il a été financé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013. Son financement est intervenu lors du 48ème CIBT en novembre 2012. Le texte de la convention de projet a été envoyé au Ministère indonésien des forêts en février 2013. Une structure administrative efficace pour ce projet a été mise à l'étude au Ministère des forêts, d'où il est ressorti la suggestion de retirer le rôle d'agence d'exécution des Services forestiers de Bengkulu pour attribuer ce rôle au FORDA. On s'attend à ce que le projet entame la mise en œuvre de ses activités en janvier 2015.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à la gestion durable des forêts dans le massif forestier provincial de Bengkulu grâce à la réhabilitation et à l'amélioration de la situation économique des populations riveraines par la plantation d'essences à bois d'œuvre d'avenir. Plus spécifiquement le projet vise à (1) définir des techniques optimales de production d'un matériel végétal de qualité supérieure appartenant à des essences prometteuses adaptées aux conditions locales et offrant des perspectives de plantation et (2) améliorer la participation des parties prenantes et concourir à leur prospérité grâce à un programme de réhabilitation et de plantation de qualité visant des essences à bois d'œuvre locales à fort potentiel.

(2) PD 563/09 Rev.4 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit au Sarawak (Malaisie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	835 000
Budget OIBT :		\$ EU	100 000
APFNet	\$ EU	430 000	
Gouvernement de Malaisie :	\$ EU	305 000	
Agence d'exécution :	Forest Department of Sarawak		
Approuvé au :	Printemps 2011		
Date de lancement et durée :	À déterminer / 24 mois		

Ce projet a été approuvé au printemps 2011. L'APFNet a exprimé son soutien financier à son exécution au titre du protocole d'accord passé entre l'OIBT et l'APFNet portant sur la réhabilitation et la gestion durable des forêts. L'examen final du texte de la convention de projet passée entre l'OIBT, l'APFNet et le Département des forêts du Sarawak est en cours.

Le projet entend promouvoir le développement durable d'un massif de moyenne montagne enclavé couvrant 35 400 hectares : le bassin versant de Sungai Medihit dans la division d'Ulu Limbang du Nord du Sarawak, où les communautés autochtones Kelabit et Penan subsistent en pratiquant l'agriculture itinérante et en prélevant des ressources sur des forêts de plus en plus perturbées. De manière spécifique, ce projet doit formuler et appliquer des démarches d'aménagement des bassins versants et de leurs ressources et exploiter ceux-ci sur un mode durable. Le projet produira des informations, offrira des formations

professionnelles et mettra en place un forum local qui aidera les communautés locales, la filière bois et le secteur des plantations ainsi que les administrations publiques dans la gestion et l'exploitation durables du bassin versant et de ses ressources. Les catégories de bénéficiaires du projet sont les hommes et les femmes de Long Napir Kelabit et les hommes et les femmes de l'ethnie Penang de Kampong Bahagia. Les bénéficiaires pourront acquérir de nouvelles connaissances relatives aux moyens de gérer sur un mode pérenne les ressources des bassins versants à leur profit. Ils exploiteront les informations nouvellement acquises dans ce domaine ainsi que les compétences et les synergies activées avec d'autres parties prenantes afin de mettre en œuvre des programmes de développement communautaire pilote qui produiront des liquidités à partir d'une exploitation durable des produits forestiers non ligneux du bassin versant, celle de la faune et des actifs fonciers, et du lancement de projets divers : conservation et pisciculture sur des stocks approvisionnés localement, services de guide et d'hébergement chez l'habitant, nouvelles cultures forestières, aménagement de potagers et mise en place de petits élevages.

(3) PD 602/11 Rev.3 (F) Gouvernance des forêts tropicales dans la région panaméenne de Darien

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	616 603,00
Budget OIBT :			\$ EU	350 842,00
Gouvernement du Japon :	\$ EU	300 402		
Gouvernement des États-Unis :	\$ EU	50 000		
WWF – Panama :			\$ EU	101 961,00
ANAM :			\$ EU	163 800,00

Agence d'exécution : WWW – PANAMA OFFICE

Approuvé : Printemps 2012

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012, par le système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été promis lors de la quarante-neuvième session en novembre 2013 à Libreville, au Gabon. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au gouvernement du Panama au cours du premier trimestre 2014 pour signature et doit être conclue prochainement.

Ce projet envisage de donner suite à l'un des produits du projet financé par l'OIBT PD 405/06 Rev.3 (F) : « Élargissement du périmètre en gestion durable des forêts dans le massif Emberá-Wounaan du district de Comarca à Darien au Panama », qui a caractérisé et décrit les facteurs institutionnels, administratifs et socio-économiques favorables à l'exploitation forestière clandestine dans la région de Darien et en a produit un document-cadre comportant lignes directrices et stratégies nécessitant une action institutionnelle immédiate destinée à contrecarrer la dégradation des forêts qui progresse, provoquée par des modes d'exploitation illicites illégaux et d'autres activités non pérennisables. C'est ainsi que l'objectif de ce projet est de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de lutte contre l'exploitation forestière illicite, sachant que le problème de l'exploitation forestière illicite demeure sans solution. Ses effets négatifs non seulement entravent les initiatives de gestion des terres forestières du fait de la concurrence déloyale qu'elle entraîne sur les prix, de par son non-paiement des droits de coupe, mais surtout, elle provoque une réduction drastique du couvert forestier et la déperdition continue de biodiversité dans le pays, y compris dans le parc national de Darien et dans d'autres aires protégées.

Produits escomptés du projet au niveau global : (i) création d'un cadre institutionnel et de gouvernance devant assurer la prévention des coupes clandestines et la maîtrise de la situation reposant sur un accord transectoriel et l'encadrement des permis de coupe à la dimension des unités forestières d'aménagement (UFA), attribution des responsabilités techniques et juridiques aux forestiers professionnels (système dit « de régence forestière ») et révision des normes des coupes par les collectivités territoriales (Comarcas et ses municipalités) ; ii) intégration d'un mécanisme efficace de suivi et maîtrise des flux de bois, portant sur : a) l'origine et la licéité du bois ; comportant b) des dispositifs de vérification des permis forestiers accordés par révolutions (périodicité des coupes) ; c) vérification des volumes de bois au niveau des centres d'usinage et à celui des points de transit ; d) développement de logiciels servant au stade de la production comme dans le contrôle du transport, et e) la création d'un système de traçabilité sur la filière, (iii) élaboration d'une proposition sur les mécanismes financiers de promotion de la gestion et un commerce forestier responsable dans les forêts naturelles de Panama par : a) l'exploration de divers mécanismes

d'incitation, et b) la promotion de politiques d'achats responsables comme incitation pour les acteurs impliqués dans les pratiques de gestion durable des forêts ; (iv) Le développement d'une campagne d'achats responsables destinée à sensibiliser la population sur les dispositions administratives et institutionnelles de la stratégie et à promouvoir le certificat d'origine « Darién Responsable » pour les produits bois et dérivés provenant de forêts correctement gérées dans le région de Darien.

(4) PD 682/13 Rev.1 (F) Élaboration de normes de qualité de gouvernance pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Budget et sources de financement :

Budget total : \$ EU 179 744

Budget OIBT : \$ EU 149 744

Gouvernement du Japon \$ EU 149 744

Gouvernement de PNG : \$ EU 30 000

Agence d'exécution : *Australian Centre for Sustainable Catchments* (Centre australien de pérennisation des bassins versants, ACSC), Université du Sud Queensland (USQ) en étroite collaboration avec l'autorité forestière de PNG

Approuvé au : Printemps 2013

Date de lancement et durée : À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé au printemps 2013 mais son financement a été octroyé lors du 49^e CIBT en novembre 2013. Le texte de la convention de projet a été envoyé au Ministère des forêts de PNG en février 2014. L'examen de la convention du projet a été finalisé par l'Université de Southern Queensland (USQ) et sa signature est en instance. L'on s'attend à ce que l'agence d'exécution entame l'exécution du projet en décembre 2014 ou janvier 2015.

Au regard de la nécessité de renforcer la gouvernance de la REDD+ en PNG, ce projet a été conçu afin de contribuer à la bonne gouvernance de la REDD+ et de permettre une atténuation du changement climatique et la réalisation d'objectifs nationaux de développement grâce à la gestion durable et la mise en valeur des ressources forestières. Plus précisément, le projet vise à développer une norme volontaire REDD+ portant sur la qualité de la gouvernance, ce qui peut renforcer celle-ci en encadrant et en évaluant les structures et les processus REDD+ au niveau national et infra-national. La norme REDD+ de qualité de la gouvernance sera élaborée au terme d'un processus multipartite qui implique un sondage en ligne, des entretiens en face-à-face avec les principaux intervenants, un atelier de forum multi-acteurs et des mises à l'essai sur le terrain dans des stations pilote. Le projet permettra également d'analyser les modalités et les résultats de la recherche et de déterminer la possibilité de faire appliquer ces normes régionales et internationales.

(5) PD 696/13 Rev.2 (F) Restauration à base communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Viti Levu (Fidji)

Budget et sources de financement :

Budget total : \$ EU 387 511

Budget OIBT : \$ EU 310 576

Gouvernement du Japon (MoFA) \$ EU 310 576

Gouvernement of Fidji : \$ EU 76 935

Agence d'exécution : Département des forêts, ministère de la Pêche et des Forêts, République de Fidji

Approuvé au : Automne 2013

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé à l'automne 2013 et son financement a été attribué lors du 49e CIBT en novembre 2013. La convention d'exécution du projet a été envoyée au ministère des Forêts, au ministère de la Pêche et des Forêts de la République de Fidji en février 2014 pour signature. L'OIBT demeure en attente de cette convention signée et du rapport de lancement de ce projet pour constater le commencement effectif de ses activités.

Les zones humides côtières et les mangroves du delta du Rewa (35 238 ha) de Fidji représentent sans aucun doute une importante ressource marine et terrestre pour les populations de cette région, mais ce qui est plus important encore, ces forêts protègent l'ensemble de l'écosystème côtier qui s'étend aux plaines adjacentes. Cependant, les zones humides ont été touchées par les pressions sociales et économiques sans la mise en place d'aucune politique spécifique dont pourrait répondre un organisme d'Etat unique. L'extractivisme outrancier appliqué aux ressources a entraîné une réduction de la superficie du couvert et la perte d'habitats ainsi qu'un recul des moyens d'existence des populations.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion durable des zones humides côtières et des mangroves dans le delta du Rewa, tout en améliorant les moyens d'existence des populations riveraines. Plus précisément, le projet propose la restauration et la gestion d'au moins 3381 hectares d'une station de démonstration ; la formation de 17 collectivités impliquées visant leur conscientisation à l'importance des zones humides et au développement de moyens d'existence autres destinés à réduire leur dépendance économique excessive à l'égard de la végétation côtière et de la mangrove des zones humides. La population cible se trouve dans la Tikina de Bau à Tailevu, zone densément peuplée du delta de la Rewa. Les résultats attendus de ce projet sont la synthèse des problèmes essentiels qui se posent sur les zones humides côtières et les mangroves et la formulation d'un cadre de politiques pertinent. En outre, il est prévu que les communautés adoptent des moyens d'existence de substitution qui permettront de réduire la pression extractiviste sur les ressources côtières et les mangroves des zones humides ; et à la fin du projet, au moins 500 ha de la zone dégradée dans le site de démonstration sélectionné seront restaurés avec des espèces arborées du littoral à même d'entretenir les services écosystémiques et de répondre aux besoins des populations riveraines dans le long terme.

C. PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

(1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne - Phase II (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	1 547 558
Budget OIBT :	\$ EU	656 630
EMBRAPA :	\$ EU	576 807
MMA :	\$ EU	263 271
IFT :	\$ EU	50 850

Agence d'exécution : Embrapa Amazônia Oriental (EMBRAPA), Belém, Pará

Approuvé : Printemps 2008

Le Conseil a approuvé le projet au printemps 2008. Son financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement du Brésil a présenté de nouveau la proposition d'un budget modifié en quatrième révision (Rev.4) de ce projet en 2011 et a demandé que son financement soit envisagé dans un nouveau délai de 20 mois. Cette proposition de projet a par la suite de

nouveau été présentée avec un budget actualisé en cinquième révision (Rev.5) en 2013 et le gouvernement brésilien a demandé que son financement soit de nouveau envisagé dans un délai supplémentaire de 20 mois.

La proposition de projet de deuxième phase s'appuiera sur les réalisations du projet achevé PD 57/99 Rev.2 (F) « Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne -- Phase I » mis en œuvre par l'EMBRAPA. Dans sa première phase, le projet a mis au point et validé, en collaboration avec deux entreprises de la filière bois, un ensemble d'outils et de gestion sylvicoles destinés à accompagner les entreprises qui travaillent dans les forêts dites de *terra firma* en Amazonie brésilienne à la planification, la mise en œuvre et le suivi de leurs exploitations afin de dégager des gains financiers soutenus dans le cadre environnemental et des conditions sociales actuelles et projetables .

L'actuelle proposition de projet de deuxième phase a pour objectif d'ensemble d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion des forêts de la part des entreprises forestières de tailles moyennes et grandes en Amazonie brésilienne par le biais du transfert des outils précités aujourd'hui en cours de mise au point. En particulier, le projet permettra de consolider les outils de gestion durable des forêts (GDF) élaborés dans le cadre de la première phase, de renforcer les capacités des centres de formation et des universités de la région amazonienne, de transférer les outils GDF aux entreprises forestières et aux organismes publics chargés de l'environnement et de la gestion des forêts, d'évaluer les effets directs et indirects de la cession des outils de gestion durable des forêts aux entreprises de la filière forêt-bois, et de diffuser les réalisations et les produits du projet à un large public composé d'acteurs concernées.

Les principaux produits de ce projet comprennent notamment un ensemble complet d'outils informatiques de la GDF, des lignes directrices devant sous-tendre la GDF ; le renforcement de la capacité des collaborateurs du projet à mettre en œuvre une formation aux outils GDF ; les clients du projet formés à l'utilisation des outils de gestion durable des forêts ; des stratégies de transfert des outils GDF évaluées et l'évaluation des impacts techniques, sociaux, financiers et environnementaux des changements provoqués par l'adoption de la GDF dans les entreprises de la filière forêt-bois sélectionnées.

(2) PD 460/07 Rev.2 (F) Réaliser l'aménagement durable des mangroves forestières en Chine par le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités -- Phase II (Chine)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	245 697
Phase II		
Budget OIBT :	\$ EU	155 585
Gouvernement de la Chine :	\$ EU	90 112

Agence d'exécution : Université forestière de Beijing, en collaboration avec la réserve naturelle mangrove de Zhangjiakou au Fujian

Approuvé au : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le projet a été révisé en phases I et II à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. Le financement de la Phase I s'est fait au cycle de projets du printemps 2010 et la phase I a été déclarée achevée à la quarante-septième session du CRF en novembre 2013. La phase II n'a pas encore été financée et est toujours en attente de financement pour mettre en œuvre pleinement toutes les activités du projet.

Les mangroves de la province du Zhejiang en Chine méridionale jouent un rôle important en fournissant des sources de revenus et des systèmes de sécurité écologique pour la protection de l'environnement. Au cours des dernières années, la surexploitation ininterrompue et la transformation des forêts de mangroves existantes dans la province du Zhejiang ont causé un grave impact sur l'environnement. L'objectif de développement de ce projet est de concourir à la gestion durable des mangroves de Chine méridionale par le biais d'un renforcement des capacités locales et du développement dans les collectivités. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : (1) renforcer la capacité des institutions forestières locales à assurer la gestion des mangroves et (2) réduire la dépendance des populations aux ressources de la mangrove grâce à des activités génératrices de revenus durables dans la Réserve Naturelle de Mangrove de Fujian Zhangjiangkou où de nombreuses communautés locales vivent ensemble avec des mangroves

diversifiées et abondantes, et qui montrent un bon taux d'accroissement par rapport au reste des mangroves de Chine.

(3) PD 554/09 Rev.3 (F) Dispositif d'aménagement durable pilote pour les forêts secondaires dans le territoire de la commune de Calima Bajo dans la municipalité de Buenaventura (Colombie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	722 481
Budget OIBT :	\$ EU	529 034
Gouvernement de Colombie -- Université de Tolima :	\$ EU	107 266
Conseil communautaire du Groupe ethnique noir « Bajo Calima » :	\$ EU	55 787

Agence d'exécution : Université de Tolima

Approuvé : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement de Colombie a de nouveau soumis la proposition en troisième révision en 2013, et de ce fait la proposition sera ouverte aux financements pendant une nouvelle durée de 20 mois.

Cette proposition provient d'une recommandation du projet PD 415/06 Rev.2 (M) « Systématisation et modélisation des informations économiques et techniques destinées à former les professionnels à la production, la transformation et la commercialisation des produits ligneux ». Les forêts secondaires du collectif territorial afro-colombien de Calima Bajo sont situées dans la région biogéographique du plateau du Pacifique colombien, et constituent l'un des écosystèmes biologiquement les plus diversifiés de la planète. La gestion de ces forêts, qui avaient incombé à une entreprise forestière privée pendant plusieurs décennies, a été cédée à la fin du siècle dernier aux descendants d'une communauté africaine représentés par leurs conseils communautaires. Cependant, cette cession est intervenue sans s'accompagner d'une formation de ces communautés à la gestion durable de leurs forêts ; il s'en est donc suivi des carences d'aménagement de ce massif, entraînant une dégradation considérable des forêts sur le territoire considéré.

Dans l'ensemble, ce projet vise à contribuer à la mise en œuvre de programmes de gestion, de conservation et de restauration des écosystèmes d'importance cruciale dans la région du Pacifique colombien, en s'appuyant sur des systèmes d'enrichissement des peuplements et des systèmes agroforestiers instaurés et gérés sur un mode durable. Plus précisément, il s'agit de lancer un processus participatif qui aboutisse à une gestion durable des forêts secondaires et des terres collectives de Calima Bajo en République de Colombie, ce qui suppose la mise en place d'une zone pilote de 100 hectares sous aménagement et la mise en œuvre de plantations d'enrichissement par layons et de dispositifs agroforestiers. Des enseignants, des dirigeants communautaires et des cultivateurs seront formés à l'organisation communautaire, et à l'administration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles. Ce processus sera complété par un programme de recherche-action réalisé par les étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs de l'Université, avec un accent particulier sur les services environnementaux liés aux changements climatiques.

(4) PD 609/11 Rev.3 (F) Renforcement du système de prévention et de gestion participatives des feux de végétation au Togo

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	789 476
----------------	-------	---------

Budget OIBT :	\$ EU	658 825
Gouvernement du Togo :	\$ EU	130 651

Agence d'exécution : Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Approuvé : Automne 2012

Cette proposition de projet est la troisième révision de PD 609/11 (F) qui donne effet aux recommandations du quarante-quatrième Panel d'experts. Ce projet est le résultat d'une mission de 6 mois (août 2010 - janvier 2011), réalisée par un consultant international et un consultant national, qui a conduit à l'étude intitulée « Identification d'un projet destiné à en œuvre des actions prioritaires de la stratégie nationale pour la gestion des feux de brousse », avec le soutien financier de l'OIBT. Il a été conçu avec la participation des populations locales et vise à établir un système, à la fois matériel et humain, pouvant aider à prévenir les feux de brousse et à lutter contre leur extension dans les forêts et les zones reboisées par l'Etat au Togo.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à l'augmentation du couvert végétal et de la biodiversité, à la restauration des sols ainsi qu'à la sécurisation physique et la préservation des biens des populations riveraines. Il vise plus particulièrement à mettre en place un système participatif et durable de prévention et de lutte contre les incendies dans les zones les plus sensibles du Togo.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Les populations riveraines des forêts domaniales les plus vulnérables dans 15 préfectures sont informées des impacts des feux de forêts par des supports adaptés ;
- Des pratiques agricoles et de chasse pérennes sont développées dans les zones entourant les forêts les plus vulnérables ;
- La prévention et la lutte active contre les feux sont efficaces.

(5) PD 618/11 Rev.4 (F) Création d'un système d'informations spatiales sur les ressources forestières (SPA-FRIS) dans la province indonésienne de West Papua (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	406 989
Budget OIBT :	\$ EU	364 878
Gouvernement d'Indonésie :	\$ EU	42 111

Agence d'exécution : *Forest Planning Agency Region XVII*, Manokwari (BPKH XVII Manokwari), Ministère des Forêts

Approuvé au : Approbation Rev.3 : automne 2012
Approbation Rev.4 : oct. 2014 (caducité suspendue en attente d'un financement)

Ce projet a été approuvé à l'automne 2012 sans que son financement lui ait été octroyé.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à la réalisation de la gestion durable des forêts dans la province indonésienne de Papouasie occidentale où 90 % de la superficie du territoire demeurent occupés par des massifs forestiers mais où les données forestières sont fragmentaires, les offices des forêts locaux étant mal documentés en raison d'une méconnaissance géographique d'un territoire au relief accidenté où les infrastructures de transport sont limitées. Le projet vise à instaurer un réseau hébergé sur Internet devant permettre de contrôler et de surveiller l'état des ressources forestières en Papouasie occidentale. Le système permettra aux agences forestières locales de prendre des décisions de planification forestière avisées et fiables en se fondant sur des cartes forestières et des informations sûres grâce à un « Système d'informations spatialisées sur les ressources forestières (SPA-FRIS) ». Les données et informations sur les zones enclavées seront plus facilement mises à jour. Dans le but de mettre au point un système d'informations sur les ressources forestières du territoire dans la province de Papouasie occidentale, les activités du projet consisteront à opérer le recueil de données spatiales et non-spatiales et celui des informations provenant d'offices des forêts locaux et à opérer leur synchronisation avec les

données du ministère des Finances. Sera organisée une série de formations en SIG, télédétection et gestion de réseau. Les résultats attendus sont un apport de données sur les ressources forestières et les informations spatiales et l'amélioration des moyens institutionnels dans la province de Papouasie occidentale, ce qui contribuera à renforcer les systèmes de surveillance des forêts.

(6) PD 623/11 Rev.3 (F) Production et mise a disposition de variétés clonales de teck – développement de matériel végétal amélioré pour les reboisements au Togo

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	840 833,59
Budget OIBT :	\$ EU	599 324,13
Gouvernement du Togo :	\$ EU	241 509,46

Agence d'exécution : Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Agence collaboratrice : Université de Lomé (UL)

Approuvé : Automne 2012

Cette proposition de projet est la troisième révision de PD 623/11 (F) qui donne effet aux recommandations du quarante-quatrième Panel d'experts. Des études réalisées par l'Université de Lomé et des centres de recherche, en collaboration avec l'ODEF, ont révélé que les caractéristiques technologiques du teck offrant le plus d'intérêt (durabilité naturelle, couleur du bois, caractéristiques physiques et chimiques) montraient une variabilité considérable entre les individus et entre les différentes parcelles. Certaines de ces caractéristiques technologiques et morphologiques sont d'une grande valeur et peut être utilisées pour améliorer le patrimoine génétique du teck.

Le but de ce projet est de contribuer à réduire le niveau de dépendance du Togo à l'égard du bois et d'améliorer les conditions de vie des populations cibles grâce à la mise en place de plantations de teck à haut rendement qui seront plus compétitives à la fois sur le marché intérieur et les marchés internationaux. L'objectif spécifique du projet est de développer et d'améliorer le matériel végétal en vue de la création de plantations de teck à haut rendement au profit des acteurs de la filière bois au Togo.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Matériel végétal à haut rendement adapté est disponible pour les projets de reboisement en teck au Togo ;
- Conditions environnementales de la production de matériel végétal maîtrisées ; et
- Amélioration des pratiques sylvicoles.

(7) PD 631/12 Rev.2 (F) Reboisement des zones humides littorales dans le sud du Ghana en espèces arborées et bambous indigènes

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	647 095
Budget OIBT :	\$ EU	511 661
Gouvernement du Ghana :	\$ EU	135 434

Agence d'exécution : Ministère ghanéen de l'environnement, des sciences, des technologies et de l'innovation

Approuvé au : automne 2013

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Les zones humides côtières du Ghana et leurs forêts voisines sont des ressources utiles pour les collectivités riveraines. Ces écosystèmes fournissent non seulement une source de produits halieutiques et

d'autres produits, mais également protègent les vies et les moyens d'existence des communautés humaines. La mise à disposition permanente de ces avantages essentiels par les zones humides côtières est menacée par la surexploitation et de la dégradation de la ressource. Ce projet vise à contribuer à résoudre le problème de la surexploitation et de la dégradation progressive des zones humides côtières du Ghana par l'élaboration de directives et la mise en œuvre de mesures de restauration et de gestion des zones humides côtières, la formation des communautés en matière de conservation et de gestion des zones humides côtières et la sensibilisation à l'importance des zones humides et au développement de moyens de subsistance alternatifs pour réduire la dépendance excessive des communautés envers la végétation des zones humides côtières.

Le projet vise à contribuer à la gestion durable et la conservation des zones humides côtières au Ghana. Son objectif spécifique est de reboiser les zones humides côtières dégradées en vue d'assurer la conservation de la biodiversité et l'amélioration des moyens d'existence de la collectivité.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Cadre de gouvernance pour les zones humides côtières amélioré ;
- Les communautés locales formées et habilitées à mettre en œuvre des activités associant les moyens de subsistance afin de réduire la dépendance excessive à l'égard des ressources des zones humides côtières ; et
- Bassins versants de zones humides dégradés réhabilités et des lignes directrices pour la restauration de zones humides côtières élaborées.

(8) PD 645/12 Rev.3 (F) l'Unité forestière d'aménagement de Rinjani Barat (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	677 667
Budget OIBT :	\$ EU	505 781
Gouvernement d'Indonésie :	\$ EU	171 886

Agence d'exécution : Direction du dispositif des unités forestières d'aménagement et de l'exploitation du domaine forestier, Direction générale de la planification forestière du Ministère des forêts en collaboration avec l'Unité forestière d'aménagement de la réserve forestière de Rinjani Barat

Approuvé au : Printemps 2013

Ce projet a été approuvé au printemps 2013 sans que son financement lui ait été octroyé.

L'UFA Rinjani Barat en province indonésienne de Nusa Tenggara occidentale, qui couvre plus de 40 000 hectares de forêts, a été déclarée UFA de protection dans cette province par le ministère des Forêts. Cependant, cette UFA a souffert de l'absence de plans de gestion, ainsi que d'une pénurie de ressources humaines qualifiées et d'un défaut de participation des populations riveraines à la gestion des ressources forestières. L'objectif de développement du projet est de contribuer à la pérennité du domaine forestier permanent par la mise en œuvre de la gestion durable de ces forêts au niveau de la station. Plus précisément, le projet vise à renforcer la capacité des acteurs à gérer durablement l'UFA de Rinjani Barat en faisant d'elle une UFA modèle en Indonésie par les pratiques forestières qui y seront mises en œuvre. La responsabilisation des populations riveraines dans est une démarche importante dans cette perspective et sera appliqué à cette fin un large éventail de formations et d'actions de développement des institutions locales. Les résultats attendus à l'achèvement du projet sont les suivants : i) un plan de gestion à long terme formulé comme guide et outil d'encadrement dans l'application des modalités de gestion forestière, ii) un renforcement des capacités du personnel l'UFA Rinjani Barat et iii) renforcement des capacités des populations riveraines. Les résultats du projet devraient être intégrés dans les politiques nationales et locales de gestion durable de des UFA en Indonésie.

(9) PD 646/12 Rev.3 (F) Mise en conservation de l'essence Cempaka (*Elmerrillia spp*) par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	564 037,20
Budget OIBT :	\$ EU	435 187,20
Gouvernement d'Indonésie :	\$ EU	128 850,00

Agence d'exécution : Institut de recherche forestière de Manado (MFRI), Agence de recherche-développement forestier, Ministère indonésien des Forêts

Approuvé au : Printemps 2013

Ce projet a été approuvé au printemps 2013 sans que son financement lui ait été octroyé.

Le nord de Sulawesi, en Indonésie, connaît une demande croissante de bois de cempaka (*Elmerrillia* (Miq.) Dandy) ce bois ayant été utilisé comme matière première dans des maisons traditionnelles (logements démolis) il a fait ses preuves contre les catastrophes naturelles. Cependant, l'offre de cempaka s'est réduite de façon spectaculaire et la filière bois du Nord Sulawesi s'est trouvée confrontée à de grandes difficultés d'approvisionnement de ce bois. Compte tenu de l'importance d'assurer un développement durable l'exploitation de ce bois, le projet vise à entretenir les peuplements de cempaka, essence emblématique pour les populations du Nord Sulawesi. Le projet vise notamment à étendre la plantation du cempaka avec la collaboration des populations concernées. Les résultats attendus du projet sont : (i) une augmentation de la capacité des populations à aménager et valoriser les plantations de cempaka, (ii) une augmentation de la capacité des collectivités locales à participer à l'aménagement des plantations de cempaka, et (iii) l'élaboration de principes intégrés visant la conservation du cempaka.

(10) PD 665/12 Rev.2 (F) Mise en œuvre d'un plan de prévention des incendies et de lutte anti-incendie dans la région de l'Amazonie péruvienne

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	1 048 863,95
Budget OIBT :	\$ EU	767 786,35
PRONATURALEZA :	\$ EU	281 077,60

Agence d'exécution : PRONATURALEZA

Approuvé : Printemps 2013

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le Pérou compte environ 68 millions d'hectares de forêts naturelles, et possède le deuxième plus grand massif forestier d'Amérique latine, où 94 % environ des étendues forestières se situent dans la région amazonienne. Les forêts amazoniennes péruvienne se composent de formations tropicales de haute et basse altitude, l'écosystème de la forêt tropicale d'altitude enregistrant le plus fort taux d'immigration de populations andines à la recherche de travail dans l'agriculture, ce qui pèse lourdement sur les forêts, et représente l'une des causes principales du déboisement par essartage dans ces forêts lorsque celles-ci sont reconverties en terres agricoles. Les forêts amazoniennes du département de Pasco couvrent environ 14 millions d'hectares dont 302 000 hectares sont d'ores et déjà déboisés. Du fait de l'écobuage pratiqué par

l'agriculture vivrière et de la reconversion des espaces forestiers en terres agricoles, les feux de forêt ont causé des pertes humaines, économiques et écologiques, année après année et cela a son tour entraîné une perte de la biodiversité, la dégradation des sols, la dégradation de la qualité des eaux et celle des débits, et une aggravation de la pauvreté parmi les populations rurales et autochtones.

C'est dans ce contexte qu'a été ressenti le besoin urgent d'un projet devant porter un coup d'arrêt au déboisement et à la dégradation des écosystèmes forestiers grâce à une réduction significative de l'essartage, laquelle doit permettre d'atténuer le changement climatique et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population de Pasco. L'objectif spécifique du projet est de mettre en œuvre le plan régional de prévention des incendies et de lutte anti-incendie dans le département de Pasco. La zone cible du projet dans le département couvre les cinq districts de la province d'Oxapampa (Département de Pasco) présentant la plus forte occurrence de canicules. Le projet vise à développer un dispositif régional dans lequel se conjugue l'action de différents organismes d'État et du secteur privé ; il mettra en place un observatoire produisant des informations opportunes et fiables, et il permettra de former tous les acteurs concernés, en particulier des éléments autochtones et des villageois. En outre, le projet fournira des unités de lutte anti-incendie de forêt disposant des derniers moyens technologiques. Enfin, le projet mettra en œuvre des initiatives en faveur d'une harmonie entre la société rurale et l'environnement.

Les principaux produits attendus du projet sont les suivants : i) un dispositif provincial de prévention des incendies de forêt et de lutte anti-incendie mis en place en coordination avec les autorités régionales et locales, et avec la participation active des communautés autochtones ; ii) un plan de prévention des incendies de forêt et de lutte anti-incendie en fonctionnement au niveau régional, avec l'implication des différentes autorités régionales et locales et des collectivités autochtones, et iii) un observatoire des incendies dispensant des informations fiables en temps opportun et permettant la prévention et la lutte anti-incendie en milieu forestier.

(11) PD 684/13 Rev.3 (F) Conservation de la biodiversité en collaboration avec les communautés riveraines dans les massifs forestiers en propriété régie par la coutume dans le sud-ouest du Ghana

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	565 694
Budget OIBT :	\$ EU	489 194
Gouvernement du Ghana :	\$ EU	76 500

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

La perte économique que représente pour la nation la perte de biodiversité sous l'effet de la déforestation et de la dégradation des terres a été estimée à 54 milliards de dollars américains (environ 4 % du produit intérieur brut) (Tutu, et al., 1993). Afin d'assurer une exploitation durable des ressources biologiques du Ghana, il a été recommandé que soient entrepris la participation des communautés locales à la gestion durable de la biodiversité et le renforcement de la gestion des ressources biologiques hors réserve forestière. Répondre aux nécessités de la conservation de la biodiversité et à celle de l'autonomisation des communautés locales peut ainsi aider à faire reculer la pauvreté chez les populations riveraines.

Ce projet vise à contribuer à une conservation efficiente de la biodiversité en s'appuyant sur les populations et à en assurer un suivi performant qui contribue à la stabilité des écosystèmes et favorise l'amélioration des moyens d'existence des populations riveraines. Il vise plus particulièrement à mettre en œuvre la gestion et l'exploitation communautaires des forêts en visant à restaurer les forêts dégradées, et à contribuer à l'amélioration de la conservation de la biodiversité, des moyens d'existence ainsi que les services environnementaux.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- La capacité des communautés locales est développée et mise en œuvre dans les systèmes de gestion durable des forêts ;
- Des stratégies de restauration des zones dégradées sont définies et mises en œuvre ;
- La capacité des communautés locales à prospecter la faune et la flore est développée, des données d'état des lieux sont produites et les points chauds identifiés et cartographiés ;
- Des mécanismes de veille effective de la biodiversité par les collectivités sont élaborés et mis en œuvre ;
- L'importance de l'exploitation de la biodiversité sur les moyens d'existence des populations riveraines des moyens de subsistance est déterminée ; et
- La détermination de la viabilité de la conception et de la mise en œuvre du système PSE au profit des Communautés.

(12) PD 690/13 Rev.3 (F) Bambois pour la vie : Solution pour la reconstitution des massifs forestiers dégradés et du développement rural pérenne en Amazonie péruvienne (Pérou)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	1 010 737
Budget OIBT :	\$ EU	601 037
PERUBAMBU	\$ EU	309 700
Collectivités régionales et locales	\$ EU	100 000

Agence d'exécution : PERUVIAN BAMBOO ASSOCIATION – PERUBAMBU

Approuvé : Printemps 2014

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2014 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis à ce moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet découle de l'importance croissante du bambou au Pérou en raison des caractéristiques et des propriétés de cette ressource, qui convient à une grande variété d'utilisations, en particulier dans la restauration ou la réhabilitation des terres forestières dégradées, la construction de logements et d'autres infrastructure antisismique, et la fabrication de meubles, d'objets d'artisanat, la production alimentaire et d'autres produits d'importance pour le développement rural et urbain dans les forêts tropicales et les zones côtières du Pérou. Cette proposition a été élaborée en réponse à une demande des dirigeants, les collectivités territoriales et des bénéficiaires des régions de San Martin et Amazonas après la mise en œuvre réussie du projet PD 428/06 Rev.1 (F), ainsi qu'à l'intérêt manifesté par de nombreux organismes communautaires indigènes et d'autres intervenants locaux, en particulier les communautés indigènes et les colons vivant dans la pauvreté, qui, dans la phase finale de ce projet ont pris conscience des qualités et des avantages du bambou mais qui ont besoin d'un soutien technique spécialisé afin de poursuivre ou d'entreprendre la gestion des forêts naturelles, la réhabilitation et la restauration des terres déboisées et celles des écosystèmes dans des plantations de bambou dans les systèmes agroforestiers, et la valorisation des cannes de bambou, pour faire de l'exploitation du bambou une alternative de développement socio-économique viable dans ces départements et leur zone d'influence.

De manière générale, le projet envisage de freiner la dégradation des bamboueraies tropicales et d'améliorer les niveaux de vie des populations riveraines pauvres dans la région forestière du nord du Pérou par la restauration des forêts dégradées et la valorisation des bamboueraies naturelles en les plaçant en gestion durable, et de former les exploitants au développement de filières de production, de manière à permettre une amélioration des conditions socioéconomiques et environnementales des populations vivant dans la pauvreté dans la zone d'influence du projet.

(13) PD 695/13 Rev.2 (F) Réhabilitation des forêts classées dégradées du Mont Korhogo, de Foubou et de Badenou au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	1 716 118
Budget OIBT :	\$ EU	1 259 942
Gouvernement de Côte d'Ivoire :	\$ EU	456 176

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé au : Automne 2013

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Les forêts classées de la zone nord de la Côte d'Ivoire (région du Poro, dont le chef-lieu de région est Korhogo) précisément celles de Badenou, de Foubou et du Mont Korhogo sont dans un état de dégradation avancée sous les effets conjugués des feux de brousse incontrôlés, de la culture extensive sur brûlis (qui constitue la pratique agricole courante dans le Poro), de l'élevage extensif et de la transhumance des animaux. Aussi, la forte demande en bois-énergie des populations a-t elle conduit à une exploitation anarchique de ce produit dans ces forêts. En outre, la crise militaro-politique, intervenue en septembre 2002 qui a provoqué le départ de l'Administration Forestière pendant plusieurs années, a conduit à des coupes frauduleuses et abusives des peuplements (forêts naturelles et reboisements) existants par les populations.

Ce projet vise à contribuer au développement durable des forêts classées dans la région du Poro grâce à une augmentation de 5 % de la couverture forestière dans la région du Poro (Korhogo) et une élévation de 3 % du niveau de revenu de la population au cours des 10 prochaines années. Il vise spécifiquement à contribuer à la réhabilitation des trois forêts classées du Mont Korhogo, Badenou et Foubou dans la région du Poro par la création de 400 ha de plantations de bois-énergie ; 200 ha de plantations à finalité bois d'oeuvre et 200 ha de plantations d'anacardiens, et la création de cinq (5) comités de lutte anti-incendie et l'utilisation de technologies innovantes d'économie d'énergie par les ménages.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- 400 ha de plantation de *Cassia siamea*, 200 ha de plantation à finalité bois d'oeuvre et 200 ha de plantation d'anacardiens sont créés ;
- Les nouvelles technologies d'économie d'énergie sont mises à la disposition de 200 ménages pilotes ; et
- Les feux de brousse sont maîtrisés.

(14) PD 712/13 Rev.2 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de la biosphère de Glam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau à Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	843 364
Budget OIBT :	\$ EU	498 154
Gouvernement d'Indonésie :	\$ EU	52 200
<i>Sinarmas Forestry & Partners</i> :	\$ EU	293 010

Agence d'exécution : Centre for Conservation and Rehabilitation R&D, Forestry Research and Development Agency (FPRDA), Ministère des forêts

Approuvé au : Printemps 2014

Ce projet a été approuvé au printemps 2014 mais il est toujours en attente de financement.

La Réserve de la biosphère Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de la biosphère de partenariat public-privé par les réseaux de surveillance mondial de l'UNESCO en 2009, cependant, cette réserve de la biosphère n'a pas été gérées sur un mode pérenne. Les principaux problèmes sont les faiblesses dont souffre le cadre de planification de la GSK-BR dépourvu de tout plan de gestion stratégique intégré, la faible capacité des institutions concernées à appliquer le concept de réserve de la biosphère et la faible participation des communautés locales aux opérations d'aménagement. Par conséquent, le projet vise à mettre en place un cadre de mise en œuvre effective de la gestion durable et de la conservation de la GSK-BR par la réalisation des objectifs de gestion et en assurant les fonctions de base de la GSK-BR. Plus précisément, il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la réserve de manière efficace. Les résultats attendus sont : i) un cadre de planification amélioré de la GSK-BR, ii) le renforcement des capacités institutionnelles à gérer la GSK-BR sur un mode pérenne, et iii) des partenariats promus entre les principales parties prenantes en matière de gestion opérationnelle de la GSK-BR. Toutes les activités prévues, y compris l'élaboration d'un plan de gestion intégré seront mises en œuvre conjointement par les institutions locales et les parties prenantes, le Ministère des forêts, la province de Riau, Sinarmas Forestry and Partners ainsi que les communautés locales et les institutions locales de recherche-développement.

(15) PD 713/12 Rev.2 (F) Opérationnalisation de la politique de gestion durable du bois de santal par une amélioration des moyens d'existence et la participation accrue des populations riveraines (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	692 955,20
Budget OIBT :	\$ EU	592 155,20
Gouvernement d'Indonésie :	\$ EU	100 800,00

Agence d'exécution : Direction générale de l'exploitation forestière, Ministère des Forêts, en collaboration avec les services forestiers de la province de East Nusa Tenggara

Approuvé au : Printemps 2014

Ce projet a été approuvé au printemps 2014 mais il est toujours en attente de financement.

Au vu des difficultés que pose le renforcement les conditions propices à l'exploitation pérenne du bois de santal dans l'est de la province de Nusa Tenggara, en Indonésie, le projet vise à renforcer le cadre réglementaire devant régir cette exploitation en visant à assurer la participation pleine et effective des collectivités riveraines à l'entretien des ressources de bois de santal. Plus spécifiquement, le projet doit promouvoir la participation effective des communautés locales à l'aménagement et à la gestion de plantations de bois de santal sur des terres privées ou de collectivités dans la province de Nusa Tenggara Est. Les résultats attendus de ce projet sont les suivants : 1) la mise en œuvre efficace d'une nouvelle politique de gestion durable des ressources en bois de santal par une participation accrue des collectivités riveraines ; (2) la capacité des collectivités riveraines à fournir de plants et à mettre en œuvre des techniques de plantation améliorées ; et (3) l'élaboration d'un programme à long terme sur le développement des ressources de bois de santal dans l'est de Nusa Tenggara, en Indonésie. Pour atteindre ces résultats, sont inscrites au projet les activités principales les suivantes : une plus large diffusion de la réglementation récemment adoptée ; révision des procédures existantes en vue d'une exploitation rentable et pérenne du bois de santal ; l'installation de plantations modèles santal ; l'organisation de formations destinées à renforcer les capacités à aménager des pépinières et des plantations de santal pépinière en usant de techniques idoines ; et l'élaboration d'un programme à long terme et plans d'action sur le développement des ressources de bois de santal dans l'est de la province de Nusa Tenggara.

(16) PD 715/13 Rev.1 (F) Amélioration de la production, conservation et gestion des semences forestières au Bénin

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	715 768
Budget OIBT :	\$ EU	609 168

Gouvernement du Bénin : \$ EU 106 600

Agence d'exécution : OFFICE NATIONAL DU BOIS (ONAB)

Approuvé au : Automne 2013

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet d'amélioration de la production, de la conservation et de la gestion des semences forestières au Bénin a été initié par l'Office National du Bois qui a pour mission principale la restauration du patrimoine forestier de l'Etat et la production du bois d'œuvre. Dans sa mission de reboisement, l'ONAB est confronté à la non disponibilité des semences de qualité en quantité suffisante. Ce projet vise à assurer un approvisionnement durable en semences forestières pour satisfaire aux besoins de l'ONAB et des acteurs privés et publics du reboisement au Bénin.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- le système de production des semences est amélioré
- les capacités de gestion et de conservation des semences de l'ONAB sont renforcées,
- les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base sont renforcées.

(17) PD 717/13 Rev.2 (F) Enrichissement de jeunes plantations forestières avec des PFNL destinés à améliorer les moyens d'existence et à accompagner les populations riveraines des forêts dans le district d'Atwima Mponua du Ghana en vue de garantir et de protéger les ressources grâce à une gestion forestière pérenne (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	636 304
Budget OIBT :	\$ EU	414 904
Gouvernement du Ghana :	\$ EU	221 400

Agence d'exécution : RURAL DEVELOPMENT AND YOUTH ASSOCIATION (RUDEYA)

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Les produits forestiers non-ligneux (PFNL) intégrés dans les programmes de reboisement peuvent procurer un revenu pérenne et motiver ainsi les 120 000 habitants des communes forestières du massif d'Atwima Mponua à s'occuper des plantations forestières. Malheureusement, les agriculteurs ne disposent pas de droits d'usufruit sur les ressources forestières et foncières, ils n'ont pas non plus les compétences nécessaires pour diriger des entreprises forestières et pas davantage la maîtrise des techniques nécessaires pour assurer une production de PFNL commercialement viable dans des plantations forestières. L'objectif principal de ce projet est d'instaurer une gestion forestière villageoise et de créer les entreprises devant l'assurer, en visant à réduire la pauvreté en milieu par l'amélioration des moyens de subsistance, à freiner la dégradation des sols, et à gérer la fertilité des sols en zones de reboisement récent dans la région du projet.

Le projet vise à mettre en place une entreprise de gestion forestière communautaire pérenne en vue de faire reculer la pauvreté rurale par le développement de moyens d'existence de substitution, de freiner le déboisement et la dégradation des sols dans trente (30) communes forestières. Il vise plus particulièrement à renforcer la capacité et les compétences de 600 agriculteurs en devant ainsi leur permettre de développer des entreprises forestières en tant que partie intégrante du programme du Système Taugya modifiée (MTS) au Ghana.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- 600 agriculteurs formés aux pratiques optimales et dotés des moyens de mettre en oeuvre une production pérenne de PFNL ;
- 600 agriculteurs capables de valoriser les PFNL et de les commercialiser ;
- Trois (3) groupements coopératifs d'agriculteurs exploitants de PFNL réorganisés et renforcés ; et
- Conclusion et adoption par les acteurs d'un protocole d'accord sur le partage des avantages tirés des PFNL.

(18) PD 721/13 Rev.2 (F) Édification d'un processus de gestion forestière durable de type participatif et inclusif en vue de freiner la déforestation et la dégradation forestière dans le massif d'Ixil situé dans la municipalité guatémaltèque de Nebaj au Quiché (Guatemala)

Budget et sources de financement :

Budget total : \$ EU 698 001,00

Budget OIBT : \$ EU 441 238,50

CALMECAC \$ EU 256 762,50

Agence d'exécution : *FUNDACIÓN PARA EL DESARROLLO INTEGRAL DEL HOMBRE Y SU ENTORNO – CALMECAC*

Approuvé : Printemps 2014

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2014 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le Guatemala a pris la même pente de déforestation accélérée et de dégradation des forêts que d'autres pays du monde tropical, ce qui entraîne des risques, des impacts et des catastrophes naturelles. Ces problèmes ont été aggravés par le changement climatique et la paupérisation, qui sont répandus dans toute la région, et qui augmentent la vulnérabilité du pays aux phénomènes naturels. Le pays compte cependant encore de vastes massifs forestiers, dont beaucoup sont traditionnellement gérés par des collectivités autochtones ; le Guatemala présente actuellement la plus forte densité de collectivités autochtones en Amérique centrale. Le département de Quiché plus particulièrement représente 7 % du couvert forestier national. Cependant, ces forêts sont menacées par un regain de pression démographique récent, qui s'accompagne d'un développement agro-industriel. Il devient par conséquent urgent de déployer des efforts afin d'éviter la perte des ressources forestières et de mettre en oeuvre des modes de développement intégrés nouveaux pour les collectivités locales.

Dans le but de freiner le rythme du déboisement et de suspendre la dégradation des forêts, l'INAB et le CALMECAC cherchent à mettre au point un système de planification forestière pérenne et instaurer des mécanismes financiers inspirés de la gestion et de la conservation des ressources et des services environnementaux du département de Quiché, qui peuvent aussi servir de mesure d'adaptation au changement climatique.

En tant que tel, ce projet vise à améliorer les compétences de gestion durable des forêts d'organisations forestières communautaires locales dans la municipalité de Nebaj du département de Quiché, en vue de freiner la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin versant du Xaclbal. Les principaux produits escomptés sont : (1) un PDD développé pour les forêts communautaires ; (2) la conclusion d'un accord sur les pratiques de gestion forestière optimales destinés ax forêts communautaires et visant à freiner la déforestation et la dégradation des forêts ; et (3) des plans de gestion durable des forêts élaborés et mis en oeuvre pour assurer la conservation des forêts communautaires dans la municipalité de Nebaj dans le Quiché. Il s'agit d'une proposition novatrice, car elle relie les différents secteurs et crée entre eux une dynamique sociale pour le développement de nouveaux modèles de gestion participative des ressources naturelles, à travers des systèmes de gestion des forêts et de conservation durables qui

contribueront à l'élaboration de mécanismes de partage des avantages au niveau local dans le cadre de l'initiative REDD (*Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation*).

(19) PD 723/13 Rev.1 (F) Renforcement des capacités au service de la conservation transfrontalière de la biodiversité du massif du mont Taninthayi

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	3 296 376
Budget OIBT :	\$ EU	3 093 976
Gouvernement du Myanmar :	\$ EU	202 400

Agence d'exécution : Forest Department, Ministry of Environmental Conservation and Forestry, Gouvernement du Myanmar

Approuvé au : Automne 2013

Le projet a été approuvé à l'automne 2013 mais de meure en attente de financement.

Le massif du mont Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une éco-région terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, communes dans le nord et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère du monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*), dont la masse ne dépasse pas celle d'un grand bourdon, niche dans les grottes calcaires de cette éco-région. Des études récentes ont indiqué que cette éco-région contenait l'une des plus grandes populations au monde d'éléphants d'Asie et de tigres, qui subsistent dans les forêts traversées par la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar. S'ajoutant à cette biodiversité, les bassins versants escarpés alimentent les grands fleuves que sont le Tennaserim, le Salouen et le Chao Phraya en abritant des espèces menacées d'extinctions à l'échelle mondiale et d'autres qui sont endémiques ; ces territoires sont également le siège d'une diversité de cultures traditionnelles dont celles des peuples Karen et Mon.

Mais cette remarquable biodiversité et cette richesse culturelle présentes dans le massif du Taninthayi sont fragilisées par le braconnage, la fragmentation des espaces forestiers et leur empiètement par l'agriculture, les coupes forestières illégales, la colonisation du massif à l'intérieur du parc comme sur ses pourtours, et la concurrence territoriale qui oppose les éléphants et les hommes. En outre, le caractère limité des capacités et des ressources affectables à une conservation de la biodiversité adéquate au Myanmar, fait que celles-ci ne peuvent contribuer à la conservation de la biodiversité transfrontalière dans cette éco-région. Ce projet vise donc à renforcer les capacités et les ressources nationales en matière de conservation de la biodiversité et à permettre une conservation efficace des écosystèmes forestiers et de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar. Les produits escomptés sont les suivants : 1) le renforcement des capacités des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de conservation, de surveillance de la biodiversité, et de recherche connexe dans le massif du Taninthayi ; 2) la mise en place de mécanismes institutionnels initiaux visant la conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières du massif du Taninthayi ; et 3) le renforcement de la participation des parties prenantes locales et celui des moyens d'existence des populations riveraines tributaires de la forêt dans les zones transfrontalière de conservation de la biodiversité. Au plan national, le projet contribuera à l'instauration de programmes de conservation de la biodiversité transfrontalière et aux activités connexes susceptibles de recevoir un accompagnement dans le massif du Taninthayi entre le Myanmar et la Thaïlande.

(20) PD 724/13 Rev.1 (F) Lignes directrices à la gestion des plantations de tara (*Caesalpinia Spinosa*) en vue de la réhabilitation des friches dans l'écozone tropicale tropophile du littoral péruvien

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	364 942
----------------	-------	---------

Budget OIBT :	\$ EU	149 632
APAIC	\$ EU	215 310
Agence d'exécution :	APAIC -- Asociacion pro desarrollo agroindustrial de camana	
Approuvé :	Autumn 2013	

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2013 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce petit projet découle du projet PD 583/10 Rev.1 (F), qui a été mis en place afin d'évaluer la viabilité d'une restauration des écosystèmes arides ou tropophiles dans la région côtière du sud du Pérou et qui s'est avéré très bénéfique d'un point de vue environnemental et socio-économique après le reboisement de 75 hectares en *Caesalpinea spinosa* sur des friches qui n'avaient auparavant aucune valeur économique ou écologique. À la suite de cette phase du projet, il a été possible de développer un nouvel écosystème faunique et floristique d'une importance considérable et les perspectives d'avenir de près d'un million d'hectares dans cet écosystème côtier du Pérou se sont améliorées en contribuant non seulement au développement socio-économique de la région mais aussi à la séquestration du carbone, en augmentant les volumes de CO₂ stockés qui sont passés de près de zéro à une moyenne de 8-10 Mt / ha / an. Ceci est parfaitement cohérent avec les concepts et les stratégies d'atténuation du changement climatique et de restauration des terres forestières dégradées.

Ce projet doit être mis en œuvre dans la province de Camaná du département d'Arequipa dans le sud du Pérou. Compte tenu de ses caractéristiques écologiques, environnementales et socio-économiques, cette région est très significative et représentative des zones tropicales semi-arides ou tropophiles du Pérou, où les possibilités sociales, économiques et environnementales sont soumises à la pénurie d'eau à la fois pour l'irrigation et la consommation humaine et doivent s'y adapter pour pouvoir engendrer des revenus économiques et concourir à l'amélioration du niveau de vie de la population rurale. L'objectif spécifique du projet est d'élaborer des lignes directrices pour les systèmes de gestion durable des forêts et l'agroforesterie en vue de la réhabilitation des terres dégradées dans la région côtière du Pérou et de développer un ensemble de techniques pouvant être utilisées dans le reboisement en *Caesalpinea spinosa* et dans l'établissement de modèles agroforestiers.

Les principaux résultats que ce projet doit accomplir sont les suivants : i) la consolidation des expériences techniques dans la gestion et la production compétitive de *tara* dans la région côtière du sud du Pérou par le biais d'un module à haute productivité ; ii) la mise au point d'un corps de techniques servant à la gestion du *tara* et les systèmes agroforestiers connexes ; et iii) Lignes directrices pour la gestion durable de plantations de *tara* et la réhabilitation des friches dégradées devant être appliquées dans l'ensemble de la région côtière du Pérou.

(21) PD 725/13 Rev.2 (F) Réhabilitation des terres forestières dégradées de la forêt classée d'Ahua par les femmes de l'association « Malebi » en compensation des ressources forestières prélevées pour les besoins en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu) (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	216 162
Budget OIBT :	\$ EU	149 408
MALEBI / Gouv't de Côte d'Ivoire :	\$ EU	66 754
Agence d'exécution :	MALEBI (signifiant « charbon de bois » dans la langue Adjokrou locale)	
Approuvé au :	Printemps 2014	

Date de lancement et durée : À déterminer / 24 mois

La forêt classée d'AHUA est fortement dégradée à cause des défrichements pour la mise en place des cultures et par l'exploitation frauduleuse qui en est faite pour la satisfaction des besoins en bois-énergie (charbon de bois et bois de feu), ainsi qu'à cause de l'exploitation des bois pour les besoins de la construction et ceux d'autres services (mobilier de maison, ustensiles ménagers comme les pilons et les mortiers, etc.). La satisfaction des besoins susmentionnés se fait au détriment de la Forêt Classée d'AHUA, qui a subi des pressions des communautés riveraines de cette forêt classée, ce qui a entraîné sa dégradation avancée. D'où, la nécessité de commencer à renverser la tendance de dégradation de cette forêt classée avec des activités de réhabilitation du type agroforestier, qui seront initiées avec les femmes membres de l'Association MALEBI. C'est ainsi que l'Association MALEBI a eu l'idée de préparer ce projet pour que les femmes qui sont ses membres puissent passer du statut de personnes pures consommatrices de bois pour leurs besoins en charbon de bois à celui de personnes contribuant à accroître les ressources forestières par des activités de réhabilitation de la Forêt Classée d'Ahua. Il s'agit d'actions pilotes de réhabilitation qui seront menées par les femmes de l'association MALEBI, afin de montrer l'exemple auprès des communautés locales riveraines de la Forêt Classée d'Ahua.

Le projet vise à contribuer à l'augmentation du couvert de la réserve forestière Ahua grâce à la participation des communautés locales qui entourent la forêt. Il vise spécifiquement à mettre en œuvre la réhabilitation progressive de la réserve forestière Ahua avec des femmes membres de l'Association Malebi, afin de compenser le bois qu'elles prélèvent pour alimenter leur production de charbon de bois.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Une structure de production et de distribution de semences et de plants de qualité est en exploitation ; et
- Sont aménagés cent (100) ha de plantation agroforestière de *Cassia siamea*, *Technona grandis* et *Triplochiton scleroxylon*, mélangé avec des cultures vivrières (riz, maïs, igname et le manioc).

(22) PD 736/14 Rev.1 (F) Renforcement de la conservation de bois de rose indonésien (*Dalbergia spp*) et pérennisation de sa production (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	494 545
Budget OIBT :	\$ EU	414 792
Gouvernement d'Indonésie :	\$ EU	79 753

Agence d'exécution : *Centre for Forest Biotechnology and Tree Improvement Research (CFBTI)*

Approuvé au : Printemps 2014

Ce projet a été approuvé au printemps 2014 mais il est toujours en attente de financement.

Au moins 10 espèces de *Dalbergia* sont naturellement présentes en Indonésie sous le nom vernaculaire « Palissandre d'Indonésie » et leur taille varie de l'arbuste au grand arbre à bois d'oeuvre. Il existe un certain nombre d'essences à bois d'oeuvre bien connues dont *Dalbergia latifolia* (dont le nom vernaculaire est *sonokeling*) et *Dalbergia sisso* (dont le nom vernaculaire est *sonobritz*). Les problèmes que rencontre cette espèce en Indonésie est l'appauvrissement et la diminution rapide de sa population naturelle. Empiètement de l'habitat, surexploitation et croissance lente freinent les progrès de la réimplantation de l'espèce. En outre, la conservation des ressources génétiques végétales de l'espèce au sein de ce genre n'est pas rigoureuse, les chiffres de la population naturelle ne sont pas mis à jour et il n'existe que des études très limitées sur l'état de cette population. L'objectif global de ce projet est de contribuer à la conservation des ressources phytogénétiques et à la gestion durable des espèces de palissandre d'Indonésie (*Dalbergia spp*). Les résultats attendus sont : (1) mise à jour et amélioration des informations et des données sur les populations et la conservation naturelle de *Dalbergia spp* et (2) réimplantation accélérée des variétés de palissandre d'Indonésie sélectionnées. Par la conservation des ressources génétiques végétales et l'amélioration les méthodes de récolte de cette essence et celle de

sa réimplantation, le projet contribuera au développement futur du programme d'amélioration de l'espèce *Dalbergia*.

(23) PD 739/14 Rev.1 (F) Entamer la conservation de l'ébène de Macassar (*Diospyros Celebica Bakh*) en mobilisant les acteurs locaux dans le Sulawesi (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	515 540
Budget OIBT :	\$ EU	402 550
Gouvernement d'Indonésie :	\$ EU	112 990

Agence d'exécution : *Makassar Forestry Research Institute (MFRI), Forest Research and Development Agency, Ministère des forêts*

Approuvé au : Printemps 2014

Ce projet a été approuvé au printemps 2014 mais il est toujours en attente de financement.

L'ébène de Macassar ou « ébène Célèbes » (*Diospyros de celebica Bakh.*) est l'un des bois les plus précieux et recherchés d'Indonésie dont l'aire naturelle se situe sur l'île de Sulawesi (Célèbes). Cette essence a cependant subi une dégradation, principalement sous l'effet de la surexploitation dont elle a été l'objet à l'époque de l'exploitation forestière intensive menée dans cette région, mais aussi en raison de l'absence d'efforts pour la préserver après le passage de coupes, ce qui fait mettre en doute sa pérennité. Affrontant ce défi, ce projet vise à contribuer à la gestion durable de cette ébène. Son objectif spécifique est de mettre en route des efforts de conservation de l'espèce avec la participation active des acteurs locaux. Techniquement, l'amélioration des peuplements multi-étages destinée à augmenter leur productivité et à assurer la conservation sera mise en œuvre par des plantations d'enrichissement utilisant des plants d'ébène naturelle de qualité supérieure prélevés à des peuplements sélectionnés en Sulawesi. Les interventions sylvicoles comprendront des plantations intercalaires d'essences commensales devant faciliter la croissance des plants d'ébène. Les produits escomptés de ce projet sont : i) l'amélioration des programmes de conservation génétique de l'ébène de Macassar ; ii) l'aménagement de plantations d'ébène de Macassar avec la participation de parties prenantes locales ; iii) une participation accrue des populations riveraines aux travaux de conservation de l'ébène de Macassar ; et iv) le recours privilégié à des bois de substitution de l'ébène de Macassar, qui lui sont suffisamment proches, dans les applications pratiques.

(24) PD 742/14 Rev.1 (F) Renforcement des capacités locales à assurer la gestion des forêts secondaires et forêts primaires rélictuelles dans les provinces de Coronel Portillo et Padre Abad du département péruvien d'Ucayali (Pérou)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	737 683
Budget OIBT :	\$ EU	522 637
AIDER	\$ EU	215 046

Agence d'exécution : Association pour la recherche-développement intégré -- AIDER)

Approuvé : Printemps 2014

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2014 par la voie du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet vise à résoudre le problème de la capacité limitée des communautés locales à assurer la gestion des forêts secondaires et des forêts primaires rélictuelles des provinces de Coronel Portillo et Padre Abad, dans le département d'Ucayali. Elle contribuera à améliorer les conditions de vie locales et la conservation des forêts primaires secondaires et résiduelles à travers le renforcement des capacités pour la gestion des forêts. Les résultats attendus sont les suivants : promouvoir la gestion des forêts secondaires et les forêts primaires résiduelles ; augmenter la valeur de ce type de forêt dans les districts de Campo Verde, Nueva Requena, Irazola et Curimaná ; renforcer l'organisation de la gestion des forêts secondaires et des forêts primaires résiduelles ; et améliorer la capacité du marché des produits forestiers (ligneux et non ligneux) et des services environnementaux fournis par les forêts. Les activités d'aménagement forestier seront les suivantes : la mise en œuvre des plans de production individuels et des plans de gestion forestière pilote (pour le bois et les produits non ligneux) ; des campagnes de sensibilisation au niveau du district à travers des événements, des spots radio et dans les écoles ; et l'estimation de la quantité de carbone séquestré par les forêts comme stratégie de renforcement de la sensibilisation. Des organisations de gestion forestière seront encouragées à participer à des espaces de discussion publics.

(25) PD 747/14 Rev.1 (F) Renforcement de la gestion des forêts communautaires par l'enseignement de formations à la sylviculture et la vulgarisation sylvicole au Guatemala

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	805 700
Budget OIBT :	\$ EU	572 292
INAB	\$ EU	190 848
IUCN	\$ EU	42 560

Agence d'exécution : Institut forestier national (INAB)

Approuvé : Printemps 2014

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2014 par la voie du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le territoire du Guatemala est essentiellement à vocation forestière ; toutefois, ses territoires sont principalement utilisés à des fins agricoles et par conséquent, la dégradation des forêts a atteint un taux alarmant. Préoccupé par cette situation, le projet « Forêt pour la Paix » a lancé en 1992 un programme visant à intégrer les questions forestières dans le système national d'éducation.

Dans les années 1970, la Direction générale des Services agricoles (DIGESA) du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation (MAGA) s'est vu attribuer des fonctions de vulgarisation agricole à la Direction générale des services de production de l'élevage (DIGESEPE) rattachée au même ministère. Ces deux institutions chargées de fournir des services de vulgarisation au public ont fermé en 1998 et 1999. En 2011, avec la restructuration de l'INAB, les services de vulgarisation forestière ont retrouvé de leur importance, ce qui a conduit à la création de la Direction de la formation et de la vulgarisation forestière dont l'objectif est de renforcer les capacités des parties prenantes du secteur forestier à travers le transfert de technologies et la fourniture d'une assistance technique. Dans le même temps, la fonction d'agent forestier vulgarisateur a été créée au sein de la structure des bureaux régionaux de la Direction dans tout le pays.

C'est dans ce contexte que l'INAB a défini la nécessité d'établir et de mettre en œuvre un programme de vulgarisation forestière devant répondre aux besoins actuels de la population impliquée dans des activités forestières et de maximiser l'utilisation de primes d'encouragement à la sylviculture, tout en contribuant de manière sensible au développement d'une « culture de la forêt » dans le pays.

Ce projet découle de la nécessité de renforcer la gestion communautaire de la forêt grâce à un programme de vulgarisation forestière devant permettre aux communautés d'utiliser et de gérer de manière adéquate et durable leurs ressources forestières et agroforestières, contribuant ainsi à réduire la pauvreté et à la réduction de la perte de couvert forestier et de la dégradation en reconnaissant la valeur des ressources forestières, notamment le bois et les produits non ligneux de la forêt et les services environnementaux.

De manière générale, le projet prévoit de contribuer à *la restauration et à la protection des forêts à travers la gestion* des connaissances dans les territoires des communautés rurales du Guatemala. Plus spécifiquement, il vise à améliorer les moyens et les capacités des communautés rurales à gérer des forêts et à exploiter leurs terres sur un mode rentable par des transferts de technologies et la fourniture d'une assistance technique et des informations sur la gestion des ressources forestières et l'agroforesterie dans des cadres éducatifs formels et non formels.

D. PROJETS FRAPPÉS DE LA CLAUSE DE CADUCITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION

- 1) PD 628/11 Rev.3 (F) Renforcement des pratiques d'aménagement forestier des populations riveraines et autochtones au Guatemala
- 2) PD 629/11 Rev.2 (F) Protection, gestion et restauration des terres forestières en vue de collecter les eaux de bassins versants et de réguler leur débit comme mesure d'adaptation au changement climatique (Guatemala)

● TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS

Un total de quatre (4) avant-projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'aucun autre n'est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il y a sept (7) avant-projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis que deux (2) avant-projets approuvés sont tombés en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les avant-projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les avant-projets en cours d'exécution effective ;
- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue ;
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité ; et
- D. Les avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2(X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces avant-projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations. Ces avant-projets ont été regroupés à la section C du présent rapport.

A. Avant-projets en cours d'exécution

9.2 Avant-projets

(A) Avant-projets en cours d'exécution

- (1) PPD 94/04 Rev.1 (F) **Évaluation de l'état des ressources forestières en Côte d'Ivoire (\$ EU 52 402) (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$ EU	64 128
Budget OIBT :		\$ EU	52 402
Gouvernement du Japon :	\$ EU	37 402	
Gouvernement des États-Unis. :	\$ EU	15 000	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		\$ EU	11 726

Agence d'exécution : Ministère des Eaux et Forêts

Approuvé au : Session CIBT XXXVI, juillet 2004, Interlaken (Suisse)
Date de lancement et durée : novembre 2006 / 6 mois
Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Prorogation jusqu'en février 2008 [CRF(XLI)]

Cet avant-projet de six mois fut approuvé par le Conseil lors de sa trente-sixième session à Interlaken (Suisse) en juillet 2004 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 14 janvier 2005. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en novembre 2006. Une prorogation a été accordée à cet avant-projet jusqu'en février 2008 sans financement OIBT supplémentaire, par le Comité du reboisement et de la gestion forestière à sa quarante et unième session, sur la foi d'une demande officielle à cet effet assortie d'une justification et accompagnée d'un plan des travaux et d'un budget détaillés.

Cet avant-projet a pour but de contribuer à l'aménagement durable des forêts de Côte d'Ivoire. Il vise de manière spécifique à mieux connaître l'état actuel des ressources forestières et celui de l'outil de gestion au sortir du conflit, afin de jeter les bases d'une meilleure élaboration des politiques forestières.

La plupart des activités de l'avant-projet sont achevées ; cependant, la présentation des rapports rapport technique final opérant la synthèse des résultats et des conclusions des rapports de consultants, et le rapport d'achèvement) ont été retardés en raison du long processus de validation en Côte d'Ivoire, qui requiert la participation de tous les acteurs concernés. La présentation de ces rapports a été encore retardée par l'agitation socio-politique pré-électorale et post-électorale en Côte d'Ivoire, de 2008 à 2011.

Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de prendre les dispositions nécessaires pour remettre le rapport technique et le rapport d'achèvement, ainsi que le rapport d'audit financier, fin mars 2015 au plus tard.

(2) PPD 108/04 Rev.1 (F) Gestion, exploitation et conservation durable des écosystèmes de la mangrove par les collectivités locales au Ghana (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	94 252
Budget OIBT :			\$ EU	75 578
Gouvernement du Japon :	\$ EU	40 000		
Gouvernement des États-Unis. :	\$ EU	35 578		
Gouvernement du Ghana :			\$ EU	18 674

Agence d'exécution : Institute of Renewable Natural Resources Management (IRNR), en collaboration avec le Forestry Research Institute of Ghana (FORIG) et la Forestry Commission

Approuvé au : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : Octobre 2006 / 12 mois

Ce projet a été déclaré achevé lors de la précédente session du CRF et présenté à ce titre dans le document CRF(XLVIII)/2, son dernier audit financier est cependant en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2015 au plus tard.

(3) PPD 123/06 Rev.1 (F) Lutte contre le dépérissement des essences de plantations (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	98 045
Budget OIBT :			\$ EU	79 920

Gouvernement du Japon :	\$ EU	79 920		
Gouvernement de Côte d'Ivoire :			\$ EU	18 125
Agence d'exécution :	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)			
Approuvé au :	Session CIBT XL, juin 2006, Merida (Mexique)			
Date de lancement et durée :	juillet 2007 / 6 mois			

Ce projet a été déclaré achevé lors de la précédente session du CRF et présenté à ce titre dans le document CRF(XLVIII)/2, son dernier audit financier est cependant en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2015 au plus tard..

(4) PPD 153/11 Rev.1 (F) Prévention des incendies de forêts par la mise en œuvre d'actions régionales avec la participation des populations riveraines et des autres acteurs concernés en vue d'assurer la protection des forêts et des services écosystémiques (Colombie)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$ EU	123 326
Budget OIBT :			\$ EU	99 576
Gouvernement du Japon :	\$ EU	99 576		
ASOCARS			\$ EU	23 750
Agence d'exécution :	Association des corporations régionales autonomes et du développement durable – ASOCARS			
Agence collaboratrice :	Corporations autonomes, Ministère de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, division de la gestion des risques, des collectivités territoriales et des municipalités			
Approuvé :	47ème session, novembre 2011, La Antigua Guatemala (Guatemala)			
Date de lancement et durée :	8 novembre 2012 / 12 mois			

Le Conseil a approuvé cet avant-projet à sa quarante-quatrième session en novembre 2011 à Guatemala City (Guatemala) et son financement intégral a été pourvu à la même session. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée officiellement le 30 août 2012. L'agence d'exécution a présenté le rapport de lancement du projet, qui a été approuvé le 28 septembre. C'est ainsi que l'avant-projet a bénéficié de son premier versement le 8 novembre 2012 et que son exécution a été entamée à cette date. Le deuxième versement a été effectué en juillet 2013.

Pendant les 10 mois de mise en œuvre de l'avant-projet les activités programmées a été déployées, produisant des résultats importants pour les décisions que doit prendre le pays en matière d'incendies de forêt, en apportant des informations pertinentes à la formulation du projet qui doit suivre. De la même manière l'avant-projet a été en mesure de réaliser ses objectifs, dans le respect du calendrier et du budget approuvé.

L'Agence d'exécution ASOCARS a terminé toutes les activités d'avant-projet et a transmis le rapport d'achèvement, ainsi que les produits 1 (Rapport technique sur les causes des feux de forêt) et 2 (la proposition de projet), au responsable régional de l'OIBT. Le rapport d'achèvement a été évalué par ce dernier qui a demandé des ajustements et des corrections de la part d'ASOCARS. Malgré plusieurs échéances et rappels du Responsable régional de l'OIBT, ASOCARS n'a pas encore renvoyé les documents révisés. Tout au long de l'année 2014, le Responsable régional de l'OIBT a continué de demander et d'insister auprès d'ASOCARS pour obtenir ces documents, en plus de la soumission du dernier rapport d'audit de l'avant-projet, qui sont déjà en retard. Cependant, une fois soumis et approuvé, cet avant-projet pourra être déclaré achevé, ainsi qu'on l'espère, à la prochaine session du Comité.

B. Avant-projets en attente de leur convention d'exécution

Aucun.

C. Avant-projets en attente de financement

(1) PPD 162/12 Rev.2 (F) Modèle de développement d'une unité forestière d'aménagement (UFA) autonome et pérenne (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	115 291
Budget OIBT :	\$ EU	70 291
Gouvernement d'Indonésie	\$ EU	45 000

Agence d'exécution : Office régional de formation forestière, Région Java-Madura,
Direction générale de la planification forestière, Ministère des
Forêts

Approuvé : Printemps 2013

L'avant-projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 et attend son financement.

Le Gouvernement indonésien a intensifié divers efforts visant à résoudre le problème de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le pays. Il s'agit notamment du développement d'unités d'aménagement forestier (KPH) dans les forêts de production. Le développement des KPH découle de l'engagement du gouvernement qui a été mandaté par la loi indonésienne n ° 41 de 1999 sur les forêts. La KPH de Yogyakarta, qui comprend environ 16 400 ha de forêts, est la première KPH définie par le ministère des Forêts en 2007 et se trouve en passe de constituer un modèle d'unité autonome pour d'autres KPH en Indonésie ; pour autant elle demeure confrontée à de nombreux problèmes critiques en raison de l'absence de gestion rationnelle des forêts et de plans de développement d'entreprise dans la filière. Les raisons sous-jacentes de cet échec se trouvent dans le caractère limité des données et informations sur les ressources forestières de la région et dans la faible capacité des acteurs locaux concernés par la GDF. Afin de répondre à ces problèmes, cet avant-projet vise à : 1) dresser l'état des lieux nécessaire à l'élaboration d'un inventaire des zones forestières, 2) identifier les besoins de renforcement des capacités locales et 3) formuler une proposition de projet à part entière visant l'amélioration des conditions devant permettre l'instauration d'un modèle d'UFA autonome devant soutenir la gestion durable des forêts.

(2) PPD 163/12 Rev.2 (F) Évaluation des croissances et des taux d'accroissement des principales essences de bois marchand en vue d'amender les programmes d'aménagement forestier dans la péninsule du Yucatan au Mexique

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	156 352,14
Budget OIBT :	\$ EU	93 618,84
INIFAP :	\$ EU	62 733,30

Agence d'exécution : Institut national de recherche sur les forêts, l'agriculture et l'élevage
(INIFAP)

Agence collaboratrice : Ecole de la Frontière Sud (ECOSUR) et Ecole supérieure (CP)

Approuvé : Printemps 2013

Cet avant-projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 par la voie du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Les programmes de gestion forestière dans la péninsule du Yucatan reposent traditionnellement sur les accroissements annuels moyens des diamètres et des hauteurs, et ces estimations n'ont pas été mises à jour selon l'évolution de la structure et de la composition des forêts apparue au fil des ans sous l'effet des coupes qui les parcourent. Cela a abouti à des programmes de gestion qui utilisent le plus souvent des données obsolètes, lesquelles peuvent, dans certains cas, conduire à une surexploitation due à une surestimation des taux d'accroissement et de rendement. C'est dans ce contexte que les producteurs des ejidos, les propriétaires de plantations et les aménagistes forestiers ont exprimé leur préoccupation et ont fait connaître leur souhait de mettre à jour les données de croissance et les taux de rendement et les cycles d'exploitation forestière des principales essences forestières commerciales, de façon à leur permettre de développer des estimations plus précises des taux de prélèvement qui permettent de pérenniser la ressource et qui confèrent ainsi une certitude accrue dans la planification forestière de long terme.

Dans cette optique, cette proposition doit contribuer à la gestion durable des forêts de la péninsule du Yucatan et à la planification à long terme des récoltes de bois par le biais d'informations mises à jour et fiables sur les taux d'accroissement et de rendement à l'hectare pour les principales essences de bois marchand présentes dans cette région du Mexique. En outre, il prévoit d'atteindre l'objectif précité par : i) la définition d'une stratégie globale et d'une méthodologie de mise à jour des données d'accroissement et de rendement requises et des formations professionnelles préparant à l'analyse et à l'exploitation de ces données en vue de leur intégration dans les plans de gestion forestière, de manière à améliorer la planification des coupes et à contribuer ainsi à la gestion durable des forêts dans la péninsule du Yucatan ; et ii) par l'élaboration d'une proposition de projet à part entière visant la mise en œuvre de la stratégie susdite, y compris les formations requises qui permettront sa bonne application dans l'estimation des taux de prélèvement des essences de bois marchand et dans la formulation des plans de gestion forestière.

(3) PPD 166/13 Rev.2 (F) Amélioration de l'offre en bois-énergie par l'appui au développement des plantations forestières dans les communes de Mokolo, Maroua et Kaelé en zone sahélienne au Cameroun

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	83 591
Budget OIBT :	\$ EU	70 056
Gouvernement du Cameroun :	\$ EU	13 535

Agence d'exécution : *AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT FORESTIER (ANAFOR)*

Approuvé au : Automne 2013

Date de lancement et durée : À déterminer / 6 mois

Les formations végétales des communes de Mokolo, Maroua et Kaelé en zone sahélienne du Cameroun font face à l'insuffisance de l'offre en bois énergie nécessaire à la satisfaction des besoins des populations. Cette situation résulte principalement du recul du couvert végétal et de la faible capacité des acteurs locaux en matière de création et de gestion des plantations et des forêts naturelles existantes. Pour inverser cette tendance, un projet visant à accroître l'offre en bois-énergie pour satisfaire la demande en appuyant le développement des plantations forestières communales, des agro-forêts, et la mise en place d'un système efficace d'utilisation du bois énergie est fortement justifié dans les communes sus-indiquées. Toutefois, l'insuffisance d'informations nécessaires au montage dudit projet recommande la formulation préalable d'un avant-projet dont la mise en œuvre est axée sur la conduite des études de base et la formulation d'une proposition de projet.

Le futur projet, qui doit découler de cet avant-projet, aura pour but de contribuer à la croissance et à l'emploi par le développement économique et écologique des forêts, à travers leur gestion durable, la création des plantations forestières et la valorisation des services environnementaux. L'objectif spécifique de cet avant-projet est de conduire des études socio-économiques et environnementales nécessaires à la formulation d'une proposition de projet d'amélioration de l'offre en bois énergie dans trois communes de la zone sahélienne du Cameroun.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Etudes socio-économiques et environnementales achevées ; et
- La proposition de projet "Amélioration de l'offre en bois-énergie par l'appui au développement des plantations forestières dans les communes de Mokolo, Maroua et Kaelé en zone sahélienne au Cameroun" a été élaboré et soumis à l'OIBT pour financement.

(4) PPD 169/13 Rev.2 (F) Identification d'un projet pour la reforestation et l'aménagement du grand massif forestier de Ndjock-Lipan dans la commune de Bondjock, département du Nyong et Kélé, région du centre du Cameroun (Cameroun)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	99 945
Budget OIBT :	\$ EU	93 285
Gouvernement du Cameroun :	\$ EU	6 660

Agence d'exécution : Municipality of BONDJOCK

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 6 mois

A cause de l'agriculture itinérante sur brûlis, le développement à outrance de la culture du palmier à huile, l'exploitation abusive des produits forestiers non ligneux (PFNL) et du bois d'œuvre, l'écosystème forestier de Ndjock-Lipan subit des pressions diverses depuis plus de deux décennies. Il est devenu évident que l'Etat ne peut plus faire face seul à tous les problèmes forestiers, notamment la régénération forestière, problèmes rendus de plus en plus aigus par l'augmentation constante de la population et de ses besoins en produits ligneux et non ligneux.

Le projet que cet avant-projet doit élaborer contribuera à la conservation et à l'aménagement durable du grand massif forestier de NDJOCK-LIPAN dans la commune de BONDJOCK du Département du Nyong et Kélé en vue de la restauration et la valorisation des fonctions écologiques et socio-économiques dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. À partir des études à mettre en œuvre, cet avant-projet a pour objectif spécifique l'élaboration d'une proposition de projet à soumettre à l'OIBT en vue de créer un modèle de gestion participative durable des ressources naturelles dans la commune de Bondjock.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Produit 1 : Les ateliers de sensibilisation, en vue de faciliter la levée des contraintes à l'aboutissement du processus de classement sont tenus
- Produit 2 : Des études socio-économiques, cartographiques, écologiques et environnementales ont été réalisées et les données sont rendues disponibles.
- Produit 3 : Une proposition de projet complète a été formulée et validée puis soumise au Secrétariat de l'OIBT

(5) PPD 170/13 Rev.2 (F) Identification d'un projet d'appui à la régénération naturelle et aux plantations forestières dans le Mbam et Kim (Cameroun)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	99 539
Budget OIBT :	\$ EU	90 804
Gouvernement du Cameroun :	\$ EU	8 735

Agence d'exécution : *ACTION POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE INTÉGRÉ ET DURABLE (ADEID)*

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 6 mois

Le Cameroun est l'un des pays forestiers importants dans le Bassin du Congo qui perd en moyenne 200 000 ha de forêt par an. Toutefois, ces forêts se dégradent fortement et tendent même en certains endroits à disparaître. Les causes directes de cette déforestation et disparition sont à rechercher dans l'agriculture itinérante sur brûlis, le développement à outrance de la culture du palmier à huile, l'exploitation abusive du bois d'œuvre et des produits forestiers non ligneux (PFNL) à haute valeur économique et l'exploitation minière. A ces causes directes s'ajoutent les causes indirectes de la déforestation telles que l'augmentation de la pression démographique, de la pression économique et de la faiblesse de certains aspects relevant de la gouvernance.

Le futur projet, que doit élaborer cet avant-projet, contribuera à la gestion durable des écosystèmes forestiers de Mbam et Kim en freinant la dégradation forestière et en valorisant les services environnementaux de ce massif forestier (REDD). Cet avant-projet vise plus spécifiquement à formuler une proposition de projet d'appui à la régénération naturelle et aux plantations forestières avec espèces à haute valeur ajoutée ainsi qu'à la gouvernance environnementale locale dans le cadre du REDDES et REDD+ dans le MBAM et KIM

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Produit 1 : Les études d'inventaires multi ressources, socio-économiques et des services écosystémiques et cartographie participative ont été réalisées et les moteurs de déforestation identifiés.
- Produit 2 : Les besoins en formation des communautés et communes de la région ont été clairement identifiés en terme de maîtrise d'ouvrages forestiers, de MRV et Sauvegardes ainsi que la méthodologie de renforcement des capacités.
- Produit 3 : Une proposition de projet complète REDDES a été formulée avec plan d'action et budget conséquents et validée puis soumise au Secrétariat de l'OIBT.

(6) PPD 176/13 Rev.1 (F) Identification et planification des mesures pour la gestion durable du domaine forestier des particuliers au Togo

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	64 318
Budget OIBT :	\$ EU	53 368
Gouvernement du Togo :	\$ EU	10 950

Agence d'exécution : *ONG GESTION DES CONNAISSANCES POUR LA CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT (*) (G2CE)
En collaboration avec l'OFFICE DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES FORETS (ODEF)*

Approuvé au : Automne 2013

Date de lancement et durée : À déterminer / 10 mois

Malheureusement, les propriétaires du domaine forestier des particuliers sont souvent abandonnés à eux-mêmes, une fois leurs plantations réalisées, vu les coûts des travaux d'aménagement. Au moment où le Togo ambitionne d'atteindre une couverture forestière de 30 %, de couvrir entièrement ses besoins en produits ligneux, conserver sa biodiversité et d'assurer une protection durable des zones à risque ainsi que les habitats de faune d'ici 2030, il est inadmissible de laisser les planteurs privés, partenaires privilégiés, évoluer dans un cadre informel et dans la débrouille.

Le projet futur, qui doit être élaboré dans le cadre de cet avant-projet, contribuera à la gestion durable du domaine forestier privé du Togo. L'objectif spécifique de cet avant-projet est de collecter les données en vue d'élaborer un projet de renforcement de capacités des planteurs privés du domaine forestier des particuliers au Togo.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Produit 1 : Les données nécessaires à l'identification et à la planification d'un projet de renforcement de capacités des planteurs privés pour la gestion durable du domaine forestier des particuliers sont disponibles.
- Produit 2 : Un projet de renforcement de capacités des planteurs privés pour la gestion durable de leur forêt est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

(7) PPD 177/14 Rev.1 (F) Inventaire des écosystèmes de mangrove et développement d'un plan de gestion au Gabon

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$ EU	139 350
Budget OIBT :	\$ EU	95 928
Gouvernement du Gabon :	\$ EU	53 700

Agence d'exécution : Ministère des Eaux et Forêts
Direction générale des écosystèmes aquatiques

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 6 mois

Les mangroves sont de vastes zones humides localisées en milieu intertidale tropical ou subtropical qui subissent l'influence des marées, marais, etc. Elles constituent un véritable patrimoine naturel à forte valeur si l'on considère les fonctions qu'elles remplissent sur les plans écologique, économique et social. Au Gabon, les mangroves sont localisées le long du littoral dans trois (3) secteurs bien contrastés que sont l'estuaire du Komo, le delta de l'Ogooué et l'embouchure des lagunes dans le Sud. Les problèmes auxquels sont confrontés ces milieux restent leur destruction pour les besoins d'urbanisation, d'aménagement des zones industrielles et les activités de pêche. Toutes ces activités concentrées quasiment sur la côte ont un impact sur les mangroves gabonaises.

Le présent avant-projet a pour objectif spécifique l'élaboration d'une proposition de projet sur l'inventaire des écosystèmes de mangrove et développement d'un plan de gestion. L'objectif de développement à atteindre est d'assurer la pérennité de la qualité écologique des ressources de mangrove en tenant compte des nécessités de développement socio-économique.

Le futur projet, qui doit dériver de cet avant-projet, aura pour but d'assurer la pérennisation de la norme écologique des ressources de la mangrove tout en répondant aux besoins du développement socio-économique. L'objectif spécifique de cet avant-projet est de définir et de formuler une proposition de projet sur l'inventaire de l'écosystème de la mangrove et d'élaborer un plan de gestion.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Un rapport sur le diagnostic de l'écosystème de la mangrove ; et
- Une proposition de projet identifiée, formulée et parachevée.

D. AVANT-PROJETS FRAPPÉS DE LA CLAUSE DE CADUCITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION

Aucun.

* * *